



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

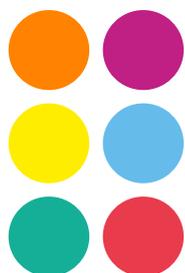
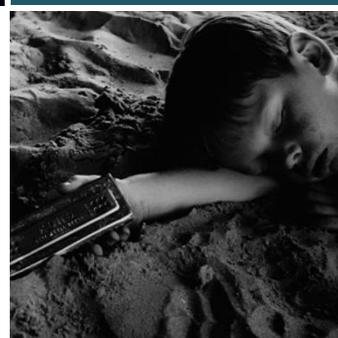
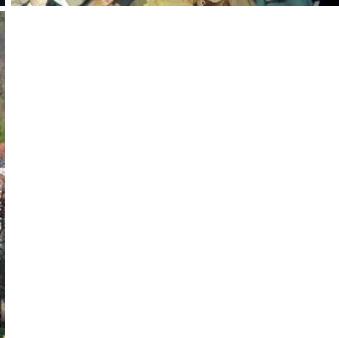
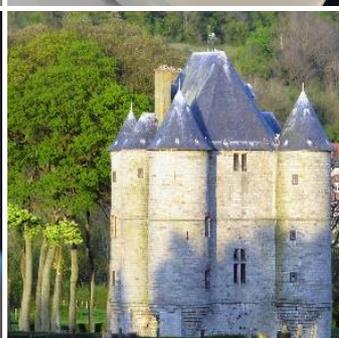
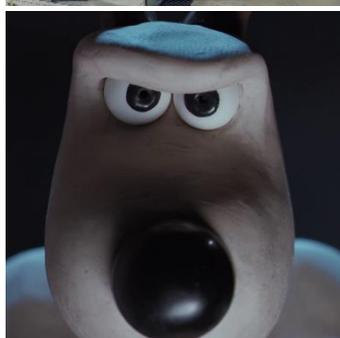


**Vade-mecum
départemental
2EAC**

1^{er} degré



**2022
■
2023**



**RÉUSSIR
LE 100 %
ÉDUCATION
ARTISTIQUE
ET CULTURELLE**



**Arts plastiques • Éducation musicale
Histoire des arts**

**Parcours d'éducation
artistique et culturelle**

SOMMAIRE

• Avant-propos	5
• Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques au cycle 1	6
1. Objectifs visés et éléments de progressivité	6
1.1. Les productions plastiques et visuelles	6
1.2. Univers sonores	7
1.3. Le spectacle vivant	8
2. Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle	9
• Éduquer au patrimoine de proximité à l'école élémentaire	10
Sensibiliser les enfants au patrimoine de proximité	10
Un vademecum pour les professeurs des écoles	10
• Les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3	11
Arts plastiques	11
Penser son enseignement dans une logique de cycle	11
Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3	11
Évaluer pour faire progresser	12
Des pratiques, des savoirs, des rencontres	12
Ressources pour l'évaluation du socle commun en arts plastiques	13
Éducation musicale	14
Enjeux et spécificités de l'éducation musicale	14
Organiser son enseignement	14
Mettre en œuvre les activités vocales	14
Mettre en œuvre les activités d'écoute	14
Mettre en œuvre les activités de création	14
Compléments	15
La chorale à l'école, au collège et au lycée	15
Musique prim	15
Un site internet pour l'histoire des arts	16
• Le parcours d'éducation artistique et culturelle	17
Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle	17
Une construction commune et en partenariat	18
Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	19
• Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours	20
La Délégation Académique aux Arts et à la culture	20
Adage	21
Les outils départementaux	21
Un parcours évolutif	21
Le tableau de bord de suivi de cohorte	21
Les ressources départementales à partir du site Espace 62	22

• Les dispositifs nationaux mis en œuvre dans le département.....	23
C.H.A.M. : classes à horaires aménagés musique	23
C.L.E.A. : contrat local d'éducation artistique et culturelle	24
E.R.O.A. : espace-rencontre avec l'œuvre d'art.....	27
Développement de la pratique vocale et chorale.....	28
Chœur départemental d'enseignant-e-s	30
Choeur Ressource Interprofessionnel.....	31
Festival "École en chœur"	32
Création en cours.....	33
Orchestre à l'école	35
École et cinéma.....	37
La classe, l'œuvre !.....	38
• Les structures du département accompagnées par l'Éducation nationale	39
Le Louvre Lens	39
Les autres structures.....	40
• Lieux culturels du département.....	41
Le projet Micro-Folie.....	41
La Maison de l'archéologie du Pas-de-Calais	43
Musée de la Céramique de Desvres.....	44
La Tour de l'Horloge.....	44
La Crypte de Boulogne sur mer.....	44
Musée de Boulogne sur mer.....	45
Le musée du Touquet-Paris-Plage	46
Château d'Hardelot – Centre culturel de l'entente cordiale	47
Le musée de France d'Opale Sud de Berck sur mer.....	47
La maison départementale du port d'Etaples.....	47
L'École Musée	48
Le village des métiers d'art de Desvres.....	48
L'EMA - École Municipale d'art de Boulogne sur mer.....	49
Le Concept - École d'art du Calais.....	49
Le musée des beaux-arts de Calais	50
La Cité de la Dentelle et de la Mode de Calais.....	50
Centre Historique médiéval d'Azincourt- 1415 Azincourt Le Moyen Age en sept vallées.....	50
La Compagnie du Dragon de Calais.....	50
• Mise en œuvre de projets d'actions culturelles partenariales avec un intervenant	52
Protocole départemental : projet d'action culturelle partenariale avec intervenant (PACPI)	52
Les intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements artistiques	53
Modalités d'agrément (interventions régulières = plus de 3 séances).....	55
• Les financements de projets.....	56
Les crédits d'aide aux projets artistique (APAC)	56
• Accompagnement des enseignants : CPAV & CPEM départementaux	57
• Les actions des partenaires de l'école.....	58
OCCE – Office central de la coopération à l'école	58
Réseau Canopé	58
Les JM France - Jeunesses Musicales de France	59

• Annexe 1 / Réussir le 100 % EAC.....	60
Feuille de route 100% EAC.....	60
Comment réussir le 100% EAC.....	60
À l'école des arts et de la culture.....	61
Ce qui va changer.....	61
Renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture.....	62
• Annexe 2 / Le parcours d'éducation artistique et culturelle	64
1 – Principes et définitions.....	64
2 – Éléments pour la mise en œuvre du parcours	67
3 – Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours	70
• Annexe 3	76
Comment accède-t-on à Adage ?	78
Que saisit-on dans ADAGE ?	78
Quelles actions pour la directrice, le directeur ?	79
Quelles actions pour les enseignants ?.....	79
• Annexe 4 – Ressources départementales “Des Œuvres aux Maîtres”	81
Fiches des Œuvres aux Maîtres – Arts plastiques	81
Fiches des Œuvres aux Maîtres – Musique	84
• Annexe 5 / Ressources complémentaires.....	86
Ressources départementales.....	86
Ressources dans l'académie	86
Ressources nationales.....	86
Ressources pour l'éducation musicale à l'école primaire	89

● Avant-propos

La mise à jour de ce vade-mecum est précieuse, pour l'ensemble des équipes éducatives du département afin de vous aider et vous accompagner dans la mise en œuvre des parcours éducatifs d'éducation artistique et culturelle.

Vous avez démontré votre capacité d'initiative pendant la crise sanitaire.

Prenons appui sur nos réussites pour continuer d'être ambitieux pour nos élèves en donnant à chacun le temps d'apprendre et de développer ses compétences.

Ce vade-mecum est un outil à votre disposition pour la mise en œuvre en équipe, dans les écoles des trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : la rencontre, la pratique, la connaissance.

Vous pouvez découvrir et prendre appui sur les nombreuses réalisations, oser vous lancer dans de nouveaux projets, valoriser l'existant et développer les partenariats.

La créativité est au cœur du développement de l'enfant et porteur des valeurs humanistes.

La maîtrise du corps est centrale pour la confiance en soi, c'est la maîtrise du geste et de la voix.

Le développement de l'oral à l'école implique de nombreuses compétences et la maîtrise du discours est facteur d'égalité des chances.

Dans le contexte actuel, encore plus que jamais, la culture est une ouverture fondamentale sur le monde, une ouverture aux autres, un facteur d'émancipation. Le repli sur soi est un danger et les pratiques artistiques sont centrales pour répondre aux enjeux actuels.

Dans cet esprit, ce vade-mecum doit pouvoir vous aider à permettre à ceux les plus éloignés de la culture de se rapprocher des structures, des artistes et de la création, afin que chacun sur notre territoire puisse s'ouvrir aux œuvres et développer sa créativité.

Vous trouverez dans ce vade-mecum les modalités d'aide au financement, la présentation de l'ensemble des ressources pour les enseignements artistiques.

Je vous remercie pour votre engagement au quotidien pour la richesse et la diversité de ce que vous avez déjà réalisé et mes encouragements pour vos projets futurs.

Dans la logique des territoires apprenants, osez prendre des risques, aventurez-vous dans des espaces nouveaux, nous serons là pour vous accompagner.

Je sais pouvoir compter sur vous pour porter nos valeurs et montrer, une fois encore, que l'école est au centre de la vie de la Cité.

Joël SÜRIG

Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais

• Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques au cycle 1

→ Bulletin officiel spécial, n° 2 du 26 mars 2015

Ce domaine d'apprentissage se réfère aux **arts du visuel** (peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques), aux **arts du son** (chansons, musiques instrumentales et vocales) et aux **arts du spectacle vivant** (danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, etc.).

L'école maternelle joue un rôle décisif pour l'accès de tous les enfants à ces univers artistiques ; elle constitue la première étape du parcours d'éducation artistique et culturelle que chacun accomplit durant ses scolarités primaire et secondaire et qui vise l'acquisition d'une culture artistique personnelle, fondée sur des repères communs.

1. Objectifs visés et éléments de progressivité

Développer du goût pour les pratiques artistiques

Les enfants doivent avoir des occasions fréquentes de pratiquer, individuellement et collectivement, dans des situations aux objectifs diversifiés.

Ils explorent librement, laissent des traces spontanées avec les outils qu'ils choisissent ou que l'enseignant leur propose, dans des espaces et des moments dédiés à ces activités.

Ils font des essais que les enseignants accueillent positivement.

Ils découvrent des matériaux qui suscitent l'exploration de possibilités nouvelles, s'adaptent à une contrainte matérielle.

Tout au long du cycle, ils s'intéressent aux effets produits, aux résultats d'actions et situent ces effets ou résultats par rapport aux intentions qu'ils avaient.

Chaque activité offre aussi l'occasion d'une expression orale, par anticipation, en situation, a posteriori ou de façon décontextualisée.

Découvrir différentes formes d'expression artistique

Des rencontres avec différentes formes d'expression artistique sont organisées régulièrement ; dans la classe, les enfants sont confrontés à des œuvres sous forme de reproductions, d'enregistrements, de films ou de captations vidéo.

La familiarisation avec une dizaine d'œuvres de différentes époques dans différents champs artistiques sur l'ensemble du cycle des apprentissages premiers permet aux enfants de commencer à construire des connaissances qui seront stabilisées ensuite pour constituer progressivement une culture artistique de référence.

Autant que possible, les enfants sont initiés à la fréquentation d'espaces d'expositions, de salles de cinéma et de spectacles vivants afin qu'ils en comprennent la fonction artistique et sociale et découvrent le plaisir d'être spectateur.

Vivre et exprimer des émotions, formuler des choix

Les enfants apprennent à mettre des mots sur leurs émotions, leurs sentiments, leurs impressions, et peu à peu, à exprimer leurs intentions et évoquer leurs réalisations comme celles des autres.

L'enseignant les incite à être précis pour comparer, différencier leurs points de vue et ceux des autres, émettre des questionnements ; il les invite à expliciter leurs choix, à formuler ce à quoi ils pensent et à justifier ce qui présente à leurs yeux un intérêt.

1.1. Les productions plastiques et visuelles

Dessiner

Les enfants doivent disposer de temps pour dessiner librement, dans un espace aménagé où sont disponibles les outils et supports nécessaires.

L'enseignant suscite l'expérimentation de différents outils, du crayon à la palette graphique, et favorise les temps d'échange pour comparer les effets produits.

Il permet aux enfants d'identifier les réponses apportées par des plasticiens, des illustrateurs d'albums, à des problèmes qu'ils se sont posés.

Il propose des consignes ouvertes qui incitent à la diversité des productions puis à la mutualisation des productions individuelles ; les échanges sur les différentes représentations d'un même objet enrichissent les pratiques et aident à dépasser les stéréotypes.

Les ébauches ou les premiers dessins sont conservés pour favoriser des comparaisons dans la durée et aider chaque enfant à percevoir ses progrès ; ils peuvent faire l'objet de reprises ou de prolongements.

S'exercer au graphisme décoratif

Tout au long du cycle, les enfants rencontrent des graphismes décoratifs issus de traditions culturelles et d'époques variées.

Ils constituent des répertoires d'images, de motifs divers où ils puisent pour apprendre à reproduire, assembler, organiser, enchaîner à des fins créatives, mais aussi transformer et inventer dans des compositions.

L'activité graphique conduite par l'enseignant entraîne à l'exécution de tracés volontaires, à une observation fine et à la discrimination des formes, développe la coordination entre l'œil et la main ainsi qu'une habileté gestuelle diversifiée et adaptée.

Ces acquisitions faciliteront la maîtrise des tracés de l'écriture.

Réaliser des compositions plastiques, planes et en volume

Pour réaliser différentes compositions plastiques, seuls ou en petit groupe, les enfants sont conduits à **s'intéresser à la couleur, aux formes et aux volumes.**

Le travail de la couleur s'effectue de manière variée avec les mélanges (à partir des couleurs primaires), les nuances et les camaïeux, les superpositions, les juxtapositions, l'utilisation d'images et de moyens différents (craies, encre, peinture, pigments naturels...).

Ces expériences s'accompagnent de l'acquisition d'un lexique approprié pour décrire les actions (foncer, éclaircir, épaissir...) ou les effets produits (épais, opaque, transparent...).

Le travail en volume permet aux enfants d'appréhender des matériaux très différents (argile, bois, béton cellulaire, carton, papier, etc.) ; une consigne présentée comme problème à résoudre transforme la représentation habituelle du matériau utilisé. Ce travail favorise la représentation du monde en trois dimensions, la recherche de l'équilibre et de la verticalité.

Observer, comprendre et transformer des images

Les enfants apprennent peu à peu à caractériser les différentes images, fixes ou animées, et leurs fonctions, et à **distinguer le réel de sa représentation, afin d'avoir à terme un regard critique** sur la multitude d'images auxquelles ils sont confrontés depuis leur plus jeune âge.

L'observation des œuvres, reproduites ou originales, se mène en relation avec la pratique régulière de productions plastiques et d'échanges.

1.2. Univers sonores

L'objectif de l'école maternelle est d'**enrichir les possibilités de création et l'imaginaire musical**, personnel et collectif, des enfants, en les confrontant à la diversité des univers musicaux. **Les activités d'écoute et de production sont interdépendantes** et participent d'une même dynamique.

Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons

Par les usages qu'ils font de leur voix, les enfants construisent les bases de leur future voix d'adulte, parlée et chantée.

L'école maternelle propose des situations qui leur permettent progressivement d'en découvrir la richesse, les incitent à dépasser les usages courants en les engageant dans une exploration ludique (chuchotements, cris, respirations, bruits, imitations d'animaux ou d'éléments sonores de la vie quotidienne, jeux de hauteur...).

Les enfants apprennent à chanter en chœur avec des pairs ; **l'enseignant prend garde à ne pas réunir un trop grand nombre d'enfants afin de pouvoir travailler sur la précision du chant, de la mélodie, du rythme et des effets musicaux.**

Les enfants acquièrent un répertoire de comptines et de chansons adapté à leur âge, qui s'enrichit au cours de leur scolarité.

L'enseignant le choisit en puisant, en fonction de ses objectifs, dans la tradition orale enfantine et dans le répertoire d'auteurs contemporains.

Dans un premier temps, il privilégie les comptines et les chants composés de phrases musicales courtes, à structure simple, adaptées aux possibilités vocales des enfants (étendue restreinte, absence de trop grandes difficultés mélodiques et rythmiques).

Il peut ensuite faire appel à des chants un peu plus complexes, notamment sur le plan rythmique.

Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps

Les activités mettant en jeu des instruments et les sonorités du corps participent au plaisir de la découverte de sources sonores variées et sont liées à l'évolution des possibilités gestuelles des enfants.

Des activités d'exploration mobilisent les percussions corporelles, des objets divers parfois empruntés à la vie quotidienne, des instruments de percussion...

Elles permettent progressivement aux enfants de maîtriser leurs gestes afin d'en contrôler les effets.

L'utilisation comparée d'instruments simples conduit les enfants à apprécier les effets produits de manière à regrouper les instruments dans des familles (ceux que l'on frappe, que l'on secoue, que l'on frotte, dans lesquels on souffle...).

Affiner son écoute

Les activités d'écoute visent prioritairement à développer la sensibilité, la discrimination et la mémoire auditive.

Elles posent aussi les bases de premières références culturelles et favorisent le développement de l'imaginaire.

Elles sont constitutives des séances consacrées au chant et aux productions sonores avec des instruments.

Les activités d'écoute peuvent faire l'objet de temps spécifiques ritualisés, évolutifs dans leur durée, au cours desquels les enfants découvrent des environnements sonores et des extraits d'œuvres musicales appartenant à différents styles, cultures et époques, choisies par l'enseignant.

L'enseignant privilégie dans un premier temps des extraits caractérisés par des contrastes forts (intensité sonore forte ou faible, tempo lent/rapide, sons graves/aigus, timbres de voix ou d'instruments...) pour ensuite travailler à partir d'œuvres dont les contrastes sont moins marqués.

Les consignes qu'il donne orientent l'attention des enfants de façon à ce qu'ils apprennent à écouter de plus en plus finement.

1.3. Le spectacle vivant

Pratiquer quelques activités des arts du spectacle vivant

Les activités artistiques relevant des arts du spectacle vivant (danse, cirque, mime, théâtre, marionnettes...) sont caractérisées par la mise en jeu du corps et suscitent chez l'enfant de nouvelles sensations et émotions.

Elles mobilisent et enrichissent son imaginaire en transformant ses façons usuelles d'agir et de se déplacer, en développant un usage du corps éloigné des modalités quotidiennes et fonctionnelles.

Une pratique de ces activités artistiques adaptée aux jeunes enfants leur permet de mettre ainsi en jeu et en scène une expression poétique du mouvement, d'ouvrir leur regard sur les modes d'expression des autres, sur la manière dont ceux-ci traduisent différemment leur ressenti.

Au fil des séances, l'enseignant leur propose d'imiter, d'inventer, d'assembler des propositions personnelles ou partagées.

Il les amène à s'approprier progressivement un espace scénique pour s'inscrire dans une production collective.

Il les aide à entrer en relation avec les autres, que ce soit lors de rituels de début ou de fin de séance, lors de compositions instantanées au cours desquelles ils improvisent, ou lors d'un moment de production construit avec l'aide d'un adulte et que les enfants mémorisent.

Grâce aux temps d'observation et d'échanges avec les autres, les enfants deviennent progressivement des spectateurs actifs et attentifs.

2. Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle

- Choisir différents outils, médiums, supports en fonction d'un projet ou d'une consigne et les utiliser en adaptant son geste.
- Pratiquer le dessin pour représenter ou illustrer, en étant fidèle au réel ou à un modèle, ou en inventant.
- Réaliser une composition personnelle en reproduisant des graphismes. Créer des graphismes nouveaux.
- Réaliser des compositions plastiques, seul ou en petit groupe, en choisissant et combinant des matériaux, en réinvestissant des techniques et des procédés.
- Avoir mémorisé un répertoire varié de comptines et de chansons et les interpréter de manière expressive.
- Jouer avec sa voix pour explorer des variantes de timbre, d'intensité, de hauteur, de nuance.
- Repérer et reproduire, corporellement ou avec des instruments, des formules rythmiques simples.
- Décrire une image, parler d'un extrait musical et exprimer son ressenti ou sa compréhension en utilisant un vocabulaire adapté.
- Proposer des solutions dans des situations de projet, de création, de résolution de problèmes, avec son corps, sa voix ou des objets sonores.

• Éduquer au patrimoine de proximité à l'école élémentaire



Sur [EDUSCOL](#)

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en association avec l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), met à disposition des professeurs des écoles un vademecum pour les aider dans l'approche du patrimoine de proximité avec leurs élèves.

Sensibiliser les enfants au patrimoine de proximité

Ce vademecum s'adresse aux professeurs des écoles soucieux, dans le cadre de leur enseignement, d'éveiller le regard de leurs élèves sur le patrimoine et les créations artistiques qui se trouvent dans leur environnement immédiat. Il leur propose des pistes concrètes en lien avec les compétences générales que l'élève développe à l'école élémentaire, ainsi qu'avec le programme d'histoire des arts au cycle 3.

Le patrimoine, ce sont des monuments, des œuvres, des sites, des coutumes, des gestes architecturaux dont la valeur est remarquable du point de vue historique, artistique ou technique, qu'ils viennent du passé le plus lointain ou qu'ils aient été créés il y a peu. Il est le fruit d'un héritage ; il est ce qu'on veut transmettre.

Ce vademecum se centre sur le **patrimoine matériel proche**, qui ne relève certes pas du patrimoine national connu de tous, mais n'en constitue pas moins un patrimoine commun, à connaître et préserver : ancienne cité minière, phare, moulin, église communale, château en ruine, ancienne usine, jardin médiéval ou pittoresque... Autant de lieux divers qui, même lorsqu'ils semblent modestes, méritent d'être explorés et qui, le plus souvent, s'y prêtent et permettent de **faire l'expérience de la beauté dans son environnement immédiat**.

Partir à la rencontre du patrimoine de proximité, c'est poser un regard attentif et averti sur son environnement culturel et son cadre de vie ; c'est apprendre à regarder cet environnement pour mieux le connaître et le comprendre ; c'est donc **apprendre à voir**.

Porteuse de connaissances, cette rencontre avec le patrimoine de proximité constitue aussi un **levier pour l'égalité dans l'accès aux arts et à la culture**.

Un vademecum pour les professeurs des écoles

Pour aider les professeurs des écoles dans cette démarche, un vademecum a été conçu **en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art**.

Il offre des outils nombreux, variés et adaptés aux classes, permettant d'élaborer des projets patrimoine.

Il comporte notamment :

- **des fiches méthodiques**, présentant de grands principes et les démarches essentielles ;
- **des fiches de scénarios pédagogiques**, explorant plusieurs champs du patrimoine ;
- **des éléments de lexique sur différents grands objets du patrimoine**, adaptés aux connaissances et compétences à développer ;
- **des références bibliographiques et sitographiques** utiles et des textes réglementaires à connaître.

→ [Découvrir ici le vademecum « Connaître le patrimoine de proximité »](#)

• Les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3

→ [Éduscol](#)

Les ressources d'accompagnement disponibles sur EDUSCOL proposent des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider les enseignants à s'approprier les programmes des enseignements artistiques au cycle 2 et au cycle 3 et à les mettre en œuvre dans les classes. Ces ressources ont été conçues et réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Arts plastiques

Penser son enseignement dans une logique de cycle

Penser son enseignement dans une logique de cycle, c'est prendre appui sur ce que les élèves savent faire pour développer progressivement les compétences. C'est s'assurer que les questionnements sont explorés chaque année, se densifiant progressivement au cours du cycle. C'est s'assurer que les élèves sont confrontés à l'ensemble des notions ou éléments du langage plastique et à la diversité des pratiques. Ces ressources apportent des repères pour penser des séquences en arts plastiques sur l'ensemble d'un cycle.

- [Les arts plastiques aux cycles 2 et 3 : Présentation des programmes](#)
- [La dynamique des compétences en arts plastiques](#)
- [Enjeux des trois questions au programme du cycle 2](#)
- [Enjeux des trois questions au programme du cycle 3](#)
- [Lexique pour les arts plastiques : les éléments du langage plastique](#)
- [Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève](#)

Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3

Ces ressources présentent les enjeux de l'enseignement des arts plastiques et leur rôle dans la formation générale des élèves. Elles apportent notamment des outils et des éléments de réflexion pour la construction d'apprentissages fondés sur la pratique et la sensibilité des élèves, favorisant le va-et-vient entre expériences et connaissances, interreliant constamment la pratique plastique et le recul réflexif, articulant pratique et culture artistiques.

Concevoir l'enseignement des arts plastiques, ancré dans les questionnements et les compétences du programme, c'est penser un dispositif et des conditions de travail qui favorisent la découverte par la pratique de la dimension artistique. C'est aussi élaborer les situations permettant l'explicitation de la pratique et des questions qu'elle soulève par la prise de recul réflexif. C'est enrichir les découvertes, les

connaissances et les compétences visées par l'apport d'un lexique, de techniques, de méthodes, de regards sur des œuvres, des processus et des démarches repérables dans la création artistique. Dans ce dispositif, les choix du matériel et l'organisation de l'espace sont aussi essentiels que la parole de l'enseignant.

Mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques, c'est mettre les élèves en pratique, leur donner le temps d'entrer dans un projet à partir de leurs représentations, nourrir leur réflexion du regard porté sur les œuvres. C'est aussi observer, accompagner pour penser les ajustements en fonction des réactions des élèves, de leur engagement dans le projet, de l'évolution de leurs productions. C'est surtout amener les élèves, par la verbalisation de la pratique et les questions portées par l'enseignant, à prendre conscience des apprentissages en jeu.

Une séquence d'apprentissage

De cours extraits vidéos, téléchargeables, illustrent les moments d'une séquence d'apprentissage en cycle 3. Chaque extrait donne à voir le travail mené par les élèves sous la conduite du professeur et est éclairé par des entretiens avec l'enseignant.

- [Fiche de présentation : éléments d'analyse de la mise en œuvre](#)
- [Du contexte à la mise en œuvre](#)
- [Entrer dans la pratique des arts plastiques](#)
- [Accompagner, analyser](#)
- [Nourrir le projet de la relation aux œuvres](#)
- [Réinvestir les apports dans son projet](#)
- [Du projet individuel au projet de groupe](#)
- [Donner à voir ses productions, expliciter son projet](#)

Des fiches thématiques

- [Les enseignements et l'éducation artistique : une éducation de la sensibilité par la sensibilité](#)
- [Concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement en arts plastiques aux cycles 2 et 3](#)
- [Des situations pour créer et s'exprimer en arts plastiques aux cycles 2 et 3](#)
- [Projet de l'élève et démarche de projet dans l'enseignement des arts plastiques au cycle 2](#)
- [Projet de l'élève et démarche de projet dans l'enseignement des arts plastiques au cycle 3](#)
- [Articuler pratique et acquis culturels en arts plastiques](#)
- [Posture et gestes professionnels de l'enseignant en arts plastiques](#)

Évaluer pour faire progresser

Évaluer en arts plastiques, avant que de penser à vérifier ce que l'élève a acquis, les compétences qu'il maîtrise, c'est veiller à prendre des repères pour lui permettre de se situer et de progresser. C'est observer les recherches de l'élève, son exploration durant la pratique ; c'est écouter sa prise de parole pour comprendre la manière dont il se saisit de la proposition de l'enseignant et dont il entre dans les apprentissages.

- [L'évaluation en arts plastiques au cycle 2](#)
- [L'évaluation en arts plastiques au cycle 3](#)
- [Le statut de l'erreur](#)

Des pratiques, des savoirs, des rencontres

La classe est pour l'élève le lieu privilégié de l'exercice des pratiques, de l'acquisition des savoirs et des rencontres avec les œuvres et les artistes. Dans l'apprentissage en arts plastiques, sont toujours tenus ensemble **faire, éprouver** et **réfléchir** ; c'est le sens même de la démarche de l'enseignant que de permettre les interactions permanentes entre ces trois dimensions de l'apprentissage : dans le même temps, la pratique, même modeste, l'expérience plastique, dans les limites des ressources disponibles en classe, le rapport aux œuvres, même limité à l'espace-classe, questionnent l'art et ouvrent aux questions de l'art.

En ce sens, l'enseignement régulier des arts plastiques, soigneusement pensé et mis en œuvre, constitue bien l'un des fondements du Parcours d'éducation artistique et culturelle, dans son principe et sa mise en œuvre. Les partenariats que celui-ci induit éventuellement viennent heureusement compléter les apports essentiels des enseignements.

- [À portée de la main, à portée des mots, à portée du regard : la rencontre avec les œuvres en arts plastiques au cycle 2](#)
- [La rencontre avec les œuvres dans la formation de l'élève au cycle 3 : oser explorer, interroger, rechercher, questionner... devenir explorateur d'art](#)
- [La mini galerie en arts plastiques : un espace pour apprendre autrement](#)

→ [Enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle : faire, éprouver, réfléchir](#)

Ressources pour l'évaluation du socle commun en arts plastiques

Les ressources pour l'évaluation en arts plastiques pour le cycle 2 proposent des outils pédagogiques illustrés d'exemples pour aider à l'évaluation des compétences en arts plastiques. Ces ressources ont été réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

→ [Principes de conception et de mise en œuvre d'une évaluation en vue de la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 2](#)

Éducation musicale

Ces ressources pour l'éducation musicale constituent un ensemble de documents qui explicitent les enjeux liés à la place qu'occupe l'éducation musicale aux côtés des autres disciplines et en lien avec elles. Elles explicitent les fondamentaux et déclinent les perspectives didactiques qui sous-tendent son enseignement en réaffirmant son ancrage dans les deux champs du *percevoir* et du *produire*.

Fondée sur une pratique vivante, cette éducation par la sensibilité pour la sensibilité implique un agir à visée artistique, spécificité d'un domaine

d'enseignement qui met en synergie le développement de compétences et de connaissances dans une dynamique propre à un apprentissage en action.

Déclinées en quatre champs regroupant les objets de cette pratique : *Chanter, écouter, explorer* et *échanger tout en mobilisant le corps*, les stratégies pédagogiques adoptées dans la classe contribueront ainsi à l'acquisition de capacités, d'habiletés, de savoirs culturels et techniques qui généreront eux-mêmes une connaissance et une pratique plus expertes dans une dynamique artistique vertueuse.

Enjeux et spécificités de l'éducation musicale

- [L'éducation musicale aux cycles 2 et 3 : présentation des programmes](#)
- [Les enseignements et l'éducation artistique : une éducation de la sensibilité par la sensibilité](#)
- [Enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle : faire, éprouver, réfléchir](#)
- [Sens et enjeux de la pratique en éducation musicale](#)
- [Place du corps en éducation musicale](#)

Organiser son enseignement

- [Différencier la temporalité en éducation musicale](#)
- [La dynamique des compétences en éducation musicale](#)
- [L'articulation des compétences du programme d'éducation musicale de cycle 3 au socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
- [Construire une séquence d'enseignement en éducation musicale au cycle 3](#)
- [L'évaluation en éducation musicale](#)

Mettre en œuvre les activités vocales

- [Le chant : principes de mise en œuvre](#)
- [Préparation corporelle et échauffement vocal](#)
- [Apprendre un chant](#)
- [La chorale à l'école](#)

Mettre en œuvre les activités d'écoute

- [L'écoute - principes de mise en œuvre](#)
- [L'écoute - exemples de mise en œuvre](#)
- [L'écoute comparative](#)
- [De l'écoute à l'invention](#)
- [Repères pour l'écoute \(à venir\)](#)

Mettre en œuvre les activités de création

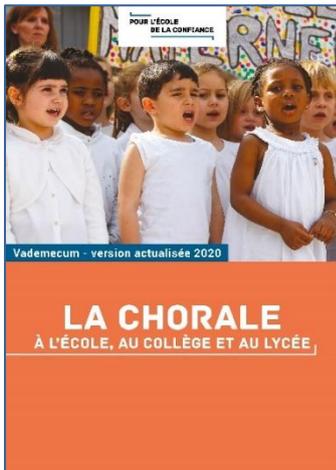
- [La démarche de création sonore en éducation musicale](#)
- [Explorer, imaginer créer : Perspectives](#)
- [Du verbe au son : des variables pour enrichir les productions sonores](#)

- [Du geste \(de sollicitation\) au son : l'exemple du Soundpainting](#)
- [Fiche n°1 : création d'un accompagnement sur une chanson et interprétation originale grâce au Soundpainting](#)
- [Tutoriel d'accompagnement d'un chant en Soundpainting](#)
- [Fiche n°2 : réaliser un échauffement vocal grâce au Soundpainting](#)
- [Fiche n°3 : création d'une mise en scène originale sur un extrait d'opéra grâce au Soundpainting](#)
- [Fiche n° 4 : échauffement corporel grâce au Soundpainting](#)

Compléments

- [Lexique pour l'éducation musicale](#)

La chorale à l'école, au collège et au lycée



Les arts et la culture développent la sensibilité, la créativité et offrent un accès privilégié aux savoirs.

Les pratiques artistiques, en particulier le chant choral, sont essentielles pour la formation de l'esprit. Elles concourent à la maîtrise des langages, à l'écoute de l'autre et à la confiance en soi.

Le vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée » a pour objectif d'aider les professeurs à mettre en oeuvre et à porter un projet de chorale.

→ [Télécharger le document \(.pdf, 6.05 Mo\)](#)

Le ministre chargé de l'Éducation nationale et la ministre chargée de la Culture ont présenté, le 11 décembre 2017, [un plan chorale](#) comprenant la création d'un enseignement facultatif de chorale dans tous les collèges et l'implantation d'une chorale dans toutes les écoles à partir de la rentrée 2019.

Musique prim

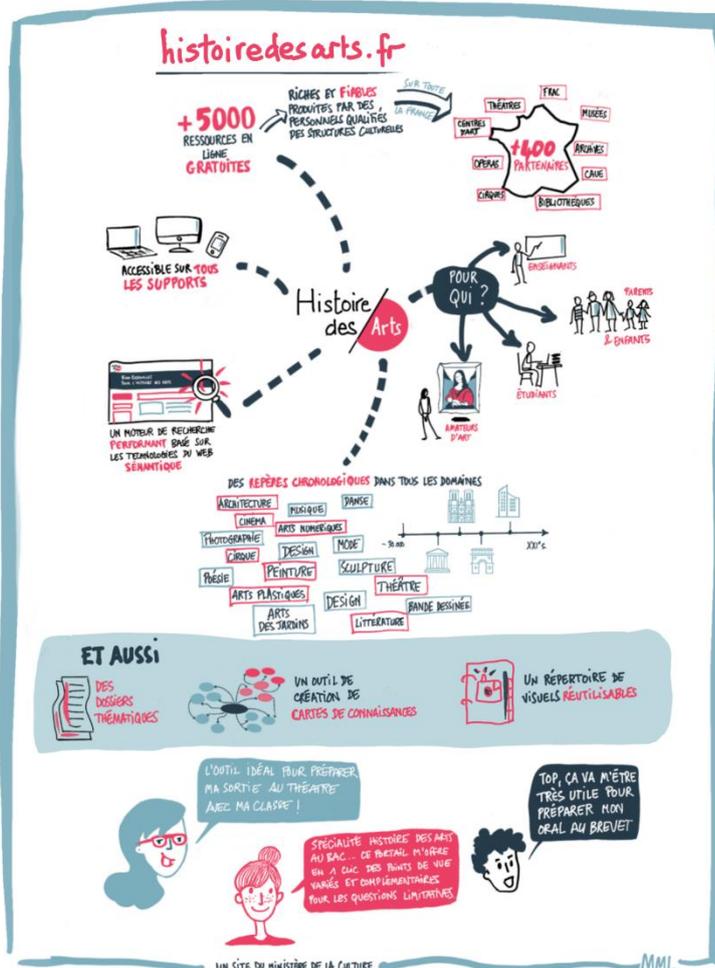
[Musique prim](#) met à la disposition des professeurs des écoles et de collège un matériel inégalé pour les aider à conduire leur projet choral. Musique prim, c'est aussi une encyclopédie musicale riche de plus de 200 œuvres à écouter et à télécharger, des dossiers thématiques et des rubriques d'actualité.

Musique Prim c'est :

- Une ressource dédiée à l'éducation musicale pour les enseignants, les musiciens intervenants, les formateurs et les corps d'inspection. Initialement réservé au premier degré, le site est désormais accessible aux personnels exerçant dans le second degré.
- Une offre légale d'œuvres à écouter et de répertoires pour la chorale, accompagnée de supports pédagogiques.



Un site internet pour l'histoire des arts



Histoire des arts est conçu pour la communauté éducative et pour les amateurs d'art.

Le site est un moteur de recherche qui donne accès, simplement et gratuitement, à des documents en ligne présentant une œuvre ou un groupe d'œuvres, pour tous les domaines artistiques et culturels : architecture, jardins, cirque, arts décoratifs, arts numériques, arts plastiques, bande dessinée, chanson, cinéma, danse, design, dessin, littérature, mode, musique, peinture, photographie, poésie, sculpture, théâtre, etc.

Histoiredesarts, c'est :

- Plus de 5000 ressources commentées (tableaux, sculptures, films, pièces de théâtre, opéras, monuments, installations, jardins, objets d'art, etc.) en ligne, dont plus de 2000 en régions. Ces ressources sont élaborées par les services des publics ou éducatifs des établissements culturels qui conservent, mettent en valeur, diffusent ces dernières. Cette base est mise à jour régulièrement par l'équipe en charge du portail ou par les institutions partenaires elles-mêmes. Les liens morts sont détectés et dépubliés automatiquement.
- Une recherche multicritères (mot clés, datations, créateurs, disciplines artistiques, aires géographiques, mouvements artistiques, sujets et thèmes, villes, institutions, carte, etc.).
- Une sélection de ressources pour un public handicapé est disponible en choisissant le critère "ressources accessibles"; il

peut s'agir de ressources sous-titrées ou traduites en langue des signes française pour un public sourd ou malentendant, de ressources audio-décrites pour un public aveugle ou malvoyant, ou encore de fiches "Facile à lire, facile à comprendre" (FALC) pour les personnes en situation de handicap mental.

- Des dossiers thématiques en lien avec l'actualité culturelle et les programmes scolaires ; ces dossiers sont rédigés par l'équipe Histoire des arts qui s'attachera particulièrement à proposer des ressources en lien avec les programmes publiés par le ministère de l'Éducation nationale à chaque rentrée scolaire.
- Des repères chronologiques par domaines artistiques : architecture, jardins, cirque, arts décoratifs, arts numériques, arts plastiques, bande dessinée, cinéma, danse, design, littérature, mode, musique, peinture, photographie, poésie, sculpture, théâtre. Ces repères ont été rédigés par des experts dans chacun des domaines cités. De nombreux liens, sélectionnés par le rédacteur ou par l'équipe Histoire des arts, enrichissent chaque sujet. Ils sont désormais illustrés par des images issues du domaine public.
- Un répertoire de visuels réutilisables : des contenus ouverts en France et à l'étranger. Attention, les conditions de réutilisation peuvent varier d'un site à l'autre ; il conviendra de se reporter aux conditions générales d'utilisation (CGU) de chaque site.
- Un outil de création de cartes mentales : Le portail Histoire des arts, en partenariat avec l'Institut de recherche et d'innovation (IRI), a mené une expérimentation sur les apports pour les publics des technologies innovantes du web sémantique, qui a permis de créer un outil innovant de carte de connaissances (ou mentales).

• Le parcours d'éducation artistique et culturelle

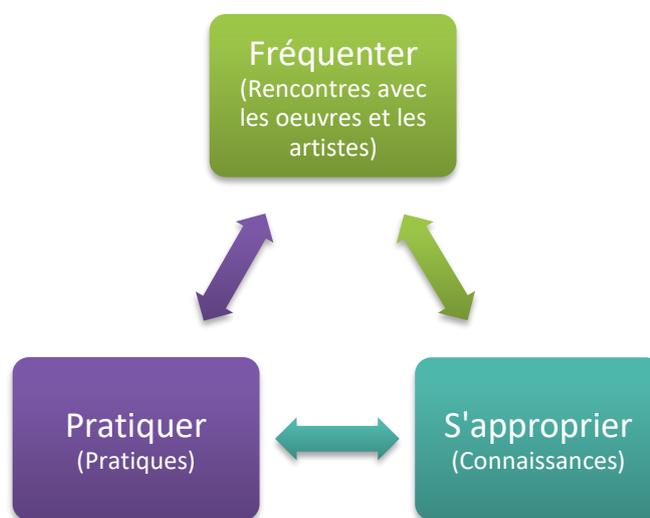
L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Périmètre et fondements du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- **des rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...
- **des pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- **des connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.

Une construction commune et en partenariat

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions,

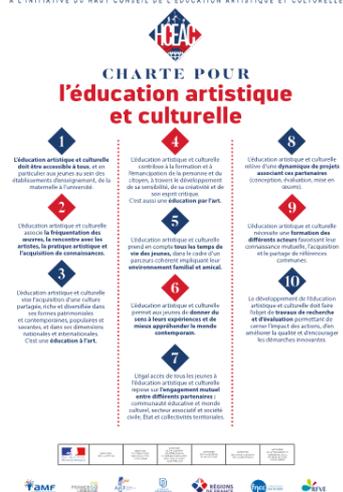
restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Le parcours repose également sur le partenariat

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



La charte pour l'éducation artistique et culturelle

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rassemble les acteurs et institutions impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours de l'élève.

Le référentiel, cadre commun de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

- cf. annexe 2

Le référentiel constitue le cadre commun à cette construction conjointe du parcours par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle : personnels de l'éducation nationale et de la culture (artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations...) et par l'élève lui-même.

- Le référentiel donne des repères de progression, principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Le référentiel permet de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation.

Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle

Fréquenter (Rencontres)

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Pratiquer (Pratiques)

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique

S'approprier (Connaissances)

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

• Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours

La Délégation Académique aux Arts et à la culture

Une mission

La DAAC promeut, impulse et coordonne l'éducation artistique et culturelle dans l'académie. Elle partage la responsabilité de favoriser un égal accès de tous à la culture. La loi de refondation de l'école l'a placée au cœur des enjeux de l'école en instituant un

Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) pour chaque élève de la maternelle à la classe terminale. La DAAC veille à la généralisation de ces parcours, qui dépassent et contribuent à résoudre les inégalités sociales et territoriales.

Une équipe

Onze professeurs, chargés de coordonner les actions engagées dans le domaine artistique et le bassin d'éducation soumis à leur expertise, vous conseillent. Ils facilitent votre participation aux dispositifs nationaux et académiques d'action culturelle et vous accompagnent dans la construction de projets : accueil d'artistes en résidence, ateliers de pratique artistique, etc. Un réseau de 79 professeurs chargés d'une

mission de service éducatif au sein des principales structures culturelles de la région vous permet de bénéficier de partenariats répartis sur l'ensemble de l'académie et de documents d'accompagnement pédagogique. Leur travail de terrain est complété par celui de plusieurs commissions : CASEAT, CASEAC, CASEAD, commission "écritures contemporaines", commission "patrimoine et mémoires".

Former et innover

Un plan académique de formation en action culturelle est proposé chaque année à l'ensemble des enseignants. La DAAC contribue également à la formation des cadres de l'éducation nationale. Elle anime des formations de proximité. Elle participe volontiers à la formation initiale, dans le cadre de l'ESPE. Elle défend la nécessité d'une réflexion conjointe de tous les acteurs de la culture en impulsant ou en s'associant à des journées de formation destinées à un public plus large.

La priorité académique est celle d'une éducation artistique comme levier de la réussite scolaire, au service d'une implication des élèves dans les apprentissages. La DAAC soutient et accompagne les

démarches pédagogiques qui facilitent l'acquisition d'une autonomie à travers l'élaboration et la réalisation de projets, développent la sensibilité comme l'esprit critique, accordent une part égale aux connaissances, aux rencontres et à l'expérimentation. Elle défend une école de la pratique et de la liberté.

Les professeurs formateurs vous accompagnent pour mieux cerner les grands objectifs d'une éducation aux arts et à la culture, définis par cycle de la scolarité, dans le référentiel du PEAC; ils vous aident à construire des projets en action culturelle qui, en diversifiant les modes d'expression, aient l'ambition que chaque élève trouve une façon d'apprendre qui lui convienne.

Informer et valoriser

La DAAC est au service de la politique éducative nationale et académique qui définit désormais l'éducation à l'art et par l'art comme un élément fondamental de la formation de tout individu. Parce qu'il est reconnu que cette éducation est source d'épanouissement des aptitudes individuelles comme du bien-être collectif, la DAAC collabore avec les acteurs qui partagent ces objectifs de promotion et de développement d'une culture favorisant la réussite individuelle tout en assurant la cohésion sociale.

La DAAC valorise vos projets d'éducation artistique et culturelle. Diverses, correspondant aux enjeux de chaque territoire, ces actions remarquables montrent que l'école ne se contente pas d'être le véhicule d'une culture prescrite. Elle est également le lieu d'une "culture des possibles".

→ Pour aller plus loin : [le site de la DAAC](#)

Adage



Un outil de valorisation et de développement des projets artistiques et culturels : l'application Adage

Depuis 2020-2021, chaque établissement scolaire a accès à l'application, Adage, qui permet d'inscrire tous les projets artistiques et culturels menés, dans le cadre du projet d'établissement ou du projet d'école. Ce faisant, chacun peut voir ce que les autres équipes ont mis en place, avec quels partenaires culturels.

Adage sert aussi d'outil pour solliciter des financements académiques pour les projets EAC, via la fonctionnalité Appel à projets.

Les ressources et la visibilité offerte par Adage permettent ainsi un pilotage fin en favorisant l'émergence de partenariats et en accompagnant au mieux les équipes pédagogiques dans la construction de leur projet en vue d'atteindre le 100 % EAC.

→ En annexe 3, page 76, retrouvez le Guide départemental d'aide au recensement des enseignements, des projets et des actions artistiques et culturels

Les outils départementaux

De nombreuses écoles ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour mettre en œuvre un parcours culturel des élèves cohérent.

Lorsqu'il se présente comme une programmation figée dans le temps, il se révèle qu'en fin d'année, un certain nombre de domaines (danse, théâtre, etc.) n'ont pas été investis comme cela avait été prévu, pour des raisons diverses. Par ailleurs, de nombreux professeurs regrettent que parfois le parcours puisse être un frein à la saisie d'opportunités qui n'ont pas pu être anticipées : expositions, spectacles, rencontre avec des artistes...

Un parcours évolutif

Les conseillers en arts visuels et en éducation musicale du département, proposent donc un modèle « évolutif ».

Il répond à une double préoccupation :

- être en phase avec la réalité des actions menées auprès des élèves tout au long de leur scolarité ;
- se présenter comme un outil simple qui permet à chaque professeur d'arrêter une programmation annuelle pertinente dans les domaines des arts.

Le tableau de bord de suivi de cohorte

Les outils départementaux amènent les équipes d'écoles à construire le parcours de chaque **cohorte** d'élève. Ils se composent d'un tableau de bord qui suit l'ensemble de la cohorte dans sa scolarité dans l'école et de fiches annuelles qui viennent compléter le tableau de bord et précisent les grandes lignes des actions et projets mis en œuvre chaque année.

Proposition de mise en œuvre

Ses principes sont les suivants :

- Un classeur est constitué pour chaque cohorte d'élèves de l'école : il rassemble le tableau de bord et les feuilles annuelles de parcours culturel complétés chaque année par chaque professeur au fur et à mesure des activités menées dans sa classe dans le domaine des arts ;
- Un professeur d'une classe de double-niveau associant dans une même classe deux cohortes d'enfants, complète deux classeurs (si les activités pour tous les élèves sont identiques, la feuille annuelle de parcours peut être dupliquée). Si une école comprend plusieurs classes de même niveau, les feuilles de parcours

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel Cohorte : XXXX

Tableau de bord École : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Commune : XXXXXXXXXXXX
Cotranscription : XXXXXXXXXXXX

Cocher les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année

Niveau	Type de projet	Niveau	Arts de l'Écriture		Arts de l'Image		Arts de la Musique		Arts de la Danse		Arts de la Scène		Arts de la Spectacle		Arts de la Vidéo			
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
Projets (de classe, de cycle, d'école...)	G1 G2 G3	G1 G2 G3	Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
Frequents (Structure culturelle partenariale, Rencontre avec des artistes, Participation à un événement culturel, etc.)	G1 G2 G3	G1 G2 G3	Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									

DSDEN - Pas-de-Calais / PIA2 / TABLEAU DE BORD 1 / 2

Cocher les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année

Niveau	Type de projet	Niveau	Arts de l'Écriture		Arts de l'Image		Arts de la Musique		Arts de la Danse		Arts de la Scène		Arts de la Spectacle		Arts de la Vidéo			
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
Projets (de classe, de cycle, d'école...)	G1 G2 G3	G1 G2 G3	Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
Frequents (Structure culturelle partenariale, Rencontre avec des artistes, Participation à un événement culturel, etc.)	G1 G2 G3	G1 G2 G3	Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel École : XXXXXXXXXXXX Cohorte : XXXX

Fiche annuelle Commune : XXXXXXXXXXXX
Cotranscription : XXXXXXXXXXXX

Année scolaire : XXXX/XXXX
Cycle : X Niveau : XXX

Cocher les niveaux concernés selon les domaines rencontrés chaque année

Niveau	Type de projet	Niveau	Arts de l'Écriture		Arts de l'Image		Arts de la Musique		Arts de la Danse		Arts de la Scène		Arts de la Spectacle		Arts de la Vidéo			
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
Projets (de classe, de cycle, d'école...)	G1 G2 G3	G1 G2 G3	Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
Frequents (Structure culturelle partenariale, Rencontre avec des artistes, Participation à un événement culturel, etc.)	G1 G2 G3	G1 G2 G3	Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									
			Arts de l'Écriture	Arts de l'Image	Arts de la Musique	Arts de la Danse	Arts de la Scène	Arts de la Spectacle	Arts de la Vidéo									

complétées par les différents professeurs sont rassemblées, dans le cas où les activités menées dans les classes n'ont pas été identiques.

- À la fin de chaque année scolaire, le conseil des maîtres fait un état des lieux de la mise en œuvre effective du parcours culturel des élèves en s'appuyant sur les feuilles annuelles de parcours et en complétant le tableau de bord. Il permet à chaque professeur, dès juin par exemple, de programmer les activités qu'il pourra prioritairement mettre en œuvre l'année scolaire suivante.

Le tableau de bord et les feuilles de parcours annuelles sont donc assemblés chaque année dans le classeur correspondant à chaque cohorte.

Les ressources départementales à partir du site Espace 62

Les outils départementaux et les ressources proposées par les CPAV et CEPEM du département sont disponibles sur le site [Espace 62](#), en suivant le lien 2EAC-62 :



Enseignements et Éducation Artistiques et Culturels

Pas-de-Calais 1er Degré



Guide départemental 2EAC

Ressources pour les enseignements artistiques

- Les arts plastiques
- L'éducation musicale

Ressources pour le PEAC

- École et Cinéma
- Orchestre à l'école
- CLEA
- CHAM
- Les intervenants extérieurs
- Les structures partenaires

Suivi du parcours et valorisation des projets

- Documents de suivi du PEAC
- ADAGE



LES LETTRES D'INFORMATIONS



• Les dispositifs nationaux mis en œuvre dans le département

C.H.A.M. : classes à horaires aménagés musique

Des classes à horaires aménagés peuvent être organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre.

Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ils prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

L'ouverture d'une classe à horaire aménagé s'effectue dans le cadre de la carte scolaire. Elle s'inscrit dans les schémas départementaux pour les enseignements artistiques mis en place avec les collectivités territoriales.

La formation dispensée dans ces classes fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école ou du collège et au niveau académique. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève.

En 2021-2022, dans le département cela concerne :

- En partenariat avec le Conservatoire à rayonnement départemental d'Arras :
 - **CHAM voix** : École élémentaire Voltaire, ARRAS
 - **CHAM instrumentale** : École élémentaire Paul Bert, ARRAS
- En partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais :
 - **CHAM voix** : Ecole élémentaire Albert Camus, LE PORTEL

Pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM ou des structures culturelles

À noter :

D'autres pratiques sont envisageables dans ce cadre : classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) ou classes à horaires aménagés danse (CLAD).

C.L.E.A. : contrat local d'éducation artistique et culturelle

Le CLEA s'adresse à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes d'un territoire donné et, au-delà, pour leurs familles et entourages, en temps scolaire, périscolaire et hors scolaire. Il intervient sur une intercommunalité (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, regroupement factuel de communes, ...) dans les établissements scolaires comme, dans les structures culturelles, socio-culturelles et éducatives de toutes les communes composant le territoire.

Ce dispositif concerne les domaines : de l'architecture ; des arts plastiques ; des arts appliqués ; de la culture scientifique et technique ; du cinéma et de l'audiovisuel ; de la danse ; de la lecture et de l'écriture ; de la musique ; du patrimoine ; de la photographie ; du théâtre ; pluridisciplinaire ; des arts du cirque ; des musées ; du journalisme et des médias...

Il vise à :

- créer ou venir soutenir, au sein d'une collectivité de grande taille, une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre ;
- tendre très concrètement à la généralisation d'une proximité organisée entre les enfants, les adolescents, les jeunes (mais aussi les familles et l'entourage) et des artistes ainsi qu'avec les œuvres qu'ils génèrent ;
- développer et/ou renouveler les pratiques artistiques et culturelles accompagnées de la jeunesse ;
- soutenir ainsi la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune.

Les CLEA mis en œuvre en 2022-2023 dans le département :

• Communauté de communes Osartis Marquion

Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022 – 2023** : deux résidences-mission accueilleront Valentine Solignac (photographe) **du 17 octobre 2022 au 10 février 2023**, Nicolas Delfort (photographe) **du 6 février au 26 mai 2023**.

→ Plus d'infos : [Le CLÉA sur le territoire Osartis-Marquion](#)

• Communauté de communes Sud-Artois

Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022 – 2023** : en attente de programmation

→ Plus d'infos : [CLÉA en Sud-Artois](#)

• Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022-2023** : ce sont 5 entités artistiques et 7 personnes qui seront en résidence-mission CLEA sur le territoire entre février et mai 2023 sur le thème « Ouvre les Yeux ! » : **Belinda ANNALORO & Sarah D'HAeyer** (plasticiennes / auteures / illustratrices), **Cie Les Trébuchés** (musique / marionnettes), **Isabelle LEVADOUX** (documentariste / théâtre d'objets), **Aurélien MAUPLLOT** (plasticien), **Maxime BRYGO** (photographe)
- La période de résidence a lieu du 30 janvier au 28 mai 2023.
- **La présentation du dispositif du CLEA et des cinq artistes invités aura lieu le mercredi 28 septembre 2022 en matinée au Moulin à Café à Saint-Omer.**

→ Plus d'infos : [Les rencontres artistiques : CLÉA de la CAPSO](#)

- **Communauté de communes des 7 vallées**

- Pas d'édition en 2022-2023

→ Plus d'infos : [CLÉA des 7 Vallées](#)

→ Contact : **Alexia BURIER**, courriel alexia.burier@7vallees-comm.fr

- **Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin**

Territoire ayant fait le choix d'un CLEA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022– 2023** : trois résidences-mission accueilleront **Francesca di Bonito** (photographe et plasticienne), **Freddy Chattuais** (chanteur hip hop) et **le collectif MIOM** (Arts plastiques et sonores). Deux résidences journalistes accueilleront **Lola Monset** et **Déborah Adoh**.

→ Plus d'infos : [Site du CLÉA l'Agglo Hénin-Carvin](#)

→ Contact : **Mathilde BEAUCHAMP**, coordinatrice CLÉA, tél 03 21 77 80 87, courriel mathilde.beauchamp@9-9bis.com

- **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022 – 2023** : deux sessions auront lieu :

- 1^{er} semestre : **Samuel TRINQUIER** (plasticien), **Ana Elena TEJERA** et **Inès SIEULLE** (pluridisciplinaires, cinéma, son, images, performance, exploration du corps)
- 2^e semestre : **GASANGJI** (chant, musique, danse), **Sullivan DOUBLET** et **Thibault TRAMESON** (paysagistes, dessin, peinture, vidéo, danse, photo, performance, écriture, musique, chant), **MOH** (musique, chant, écriture, MAO)

- Plus d'infos : [Site de la communauté d'agglomération](#)

- **Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Territoire ayant fait le choix d'un CLEA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission. Aujourd'hui ce CLEA, arrivé au terme du conventionnement se poursuit sous l'intitulé de CLEA - L'enfance de l'art

- **En 2022-2023** : quatre résidences-missions du 27 février au 16 juin 2023 sur le thème de "la construction" : **Yannick MASSON**, plasticien-scénographe, **FILLAMBULLE**, collectif pluridisciplinaire, **Odile GHEYSENS**, Danse, **Édouard SIGNOLET**, art lyrique

- **Présentation aux enseignants (27^e heure)** : Mercredi 23 novembre à 14h ou jeudi 24 novembre à 10h au CRD.

- En plus du CLEA, dans le cadre de l'enfance de l'Art, à destination des écoles du territoire de la CAB, il y aura des résidences de Compagnies réservées pour les petits : **Sac de Nœuds** avec "Graph", danse et graphisme, **Le Bruit des Casseroles** avec "Citron", marionnette clownesque, **Thomas GUÉRINEAU** avec "Petite rêverie", jonglage musical, **Les Colporteurs** avec "Toyo!", musique et équilibre corporel ; et des auteurs-illustrateurs pour tous les cycles. Les invité.e.s cette année : **Élodie BRONDONI**, **Magali DULAIN**, **Sandra GIRAUD**, **Mélanie GRANDGIRARD**, **KOTIMI**, **Frédéric MARAIS**, **Delphine ROUX**.

- Contact : **Amélie SERGENT**, médiatrice, tél. 03 21 10 28 52, courriel asergent@agglo-boulonnais.fr

→ Plus d'infos : [L'enfance de l'ART](#)

- **Syndicat Mixte du Montreuillois**

Territoire ayant fait le choix d'un CLEA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2021 – 2022** : cinq résidences-mission, **Cie Les Mains Sales**, marionnettes, **Florent Pousineau**, arts plastiques, design culinaire, **Marine Bikard**, performance, dessin, **Maxime Tournon**, contes, théâtre, **Léa Wlodarczyc**, design, arts plastiques.
- **Des présentations aux enseignants sont organisées le 7 décembre, après-midi, 8 et 10 décembre, matin.**

→ Contact : **Juliette MEDELLI**, tél. 03 21 90 55 98, courriel coordicleadumontreuillois@gmail.com

→ Plus d'infos : [CLÉA du Montreuillois](#)

- **Communauté d'agglomération Grand Calais - Terres et mers**

Territoire ayant fait le choix d'un nouveau CLÉA centré autour de la priorité jeunesse, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022 – 2023** : quatre résidences-missions du 30 janvier au 24 mai 2023 : **GASANDJI**, chanteuse, auteure et compositrice, **COLLECTIF MUTO**, artistes pluridisciplinaires et paysagistes, **Jean-François CAVRO**, artiste du son, compositeur, musicologue, **Compagnie Hervé KOUBI**, danseurs.
- **Semaine d'immersion du 14 au 19 novembre 2022.**
- **Présentation aux enseignants (27^e heure) : mercredi 16 et jeudi 17 novembre 2022, matin.**

→ Contact : **Karine LARUE**, référente CLEA, tél. 03 21 19 55 13, courriel karine.larue@grandcalais.fr

→ Plus d'infos : [Site du Grand Calais – Terres & Mers](#)

- **Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL)**

- **En 2021 – 2022** : la CALL s'engage pour la 5^{ème} année dans une résidence-mission jeune public. Cinq artistes résideront sur le territoire. Le thème de cette année est « **EXPRIME-TOI, PRENDS PLACE** ». Les artistes en résidence sont : le collectif **La nouvelle panique**, **Gaspard Hoël et Jonathan Poulet** (musique, performance), **Julien Boucq et Morgan Dimnet**, **Hello Yellow Brick Road** (plasticiens), le collectif **Delta Bergamote** (écriture, théâtre), **Alice Lescanne et Sophia Derzypolski** (arts visuels et spectacle vivant), **Marina Smorodina** (plasticienne et réalisatrice).
- **Présentation aux enseignants (27^e heure) le mercredi 5 octobre après-midi** (horaires et lieu à venir).

→ Contact : **Laura DESCAMPS**, coordinatrice CLEA, courriel clea@agglo-lenslievin.fr

→ Plus d'infos : [CLEA 2020-2021 – L'Agglo Lens-Liévin s'engage pour l'éducation artistique](#)

- **Communauté de communes Flandre Lys**

Territoire ayant fait le choix d'un CLÉA se déclinant tout au long de la vie, organisé selon trois axes et s'appuyant notamment sur la forme résidence-mission.

- **En 2022 – 2023** : en cours

→ Plus d'infos : [Site de la communauté de communes Flandre-Lys](#)

En 2022-2023, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM

À noter :

→ La participation aux présentations des CLEA dans le cadre des "27^e heure" fera l'objet, après émargement, d'un ordre de mission s'inscrivant dans le cadre de la formation continue, déductible des heures dues au titre de la journée de solidarité et permettant le remboursement éventuel des frais de déplacement.

E.R.O.A. : espace-rencontre avec l'œuvre d'art

Dispositif d'éducation artistique et culturelle académique : l'EROA (Espace Rencontre avec l'Œuvre d'Art) s'organise autour du prêt d'œuvres par un artiste, un musée, un collectionneur, entre deux et quatre semaines et leur installation dans un établissement scolaire.

Elles sont vues par l'ensemble des élèves. Des temps forts sont prévus, en plus d'un vernissage ouvert à tous, organisé et mis en œuvre par les élèves.

Un travail pluridisciplinaire très complet est organisé sur l'ensemble de l'année :

- l'élaboration d'un projet et du choix des œuvres ;
- des rencontres et de nombreuses activités en partenariat ;
- des actions avec les établissements de proximité ;
- une implication des élèves dans les divers temps forts ;
- des savoirs transmis dans les enseignements en fonction de la nature des œuvres accueillies ;
- des productions d'élèves (résultats d'ateliers de pratique) valorisées pendant l'exposition.

→ Plus d'infos : [EROA – Académie LILLE](#)

Pour participer au dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM

Développement de la pratique vocale et chorale

La charte académique de développement de la pratique vocale et chorale commune aux départements du Nord et du Pas-de-Calais s'inscrit dans le cadre de l'application de la circulaire du 14 juin 2002, signée par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministre de la culture et de la communication. Ce dispositif doit permettre d'accompagner les pratiques vocales et chorales des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Elle concourt également à l'éducation artistique et culturelle telle que définie dans le cadre de la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle et dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programmation pour la

refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013.

Elle a pour objectif de faciliter et de réguler l'engagement des différents partenaires aux côtés des écoles, collèges et lycées pour favoriser la cohérence et la richesse du parcours artistique de l'élève. Elle permet notamment de préciser le cadre et les modalités d'intervention des différents partenaires dans les établissements, de mutualiser les moyens dans l'organisation des actions et de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants et des personnes ressources dans le domaine du chant choral.

Dans ce cadre, pour le département, les CPEM ont développé des projets de formations d'enseignants et d'organisation de rencontres chorales :

- **En 2015 : “Les voix de la mémoire”**, chants de la 1^{ère} Guerre mondiale ;
- **En 2016 : “Ensemble”**, chants sur le thème de la fraternité.

Ces deux projets ont fait l'objet de l'édition de deux CD qui ont été diffusés à l'ensemble des écoles élémentaires du département. Les enregistrements et les documents pédagogiques d'accompagnement sont actuellement disponibles sur le site Pédagogie 62.

- **En 2016-2017**, un projet **“Jouer un opéra”** autour de la pratique du chant d'opéra a été mené. Il a réuni 904 élèves issus de 21 écoles différentes dans les 3 cycles (41 en REP et 270 en zone rurale).

Deux journées de stage ont permis aux enseignants une meilleure approche de la mise en scène des opéras. Un autre répertoire que celui habituellement chanté a été proposé aux classes. Les élèves se sont investis dans un projet de longue haleine qui a développé non seulement leurs compétences musicales mais aussi des compétences de citoyenneté et une importante maîtrise corporelle.

Sept journées de restitution ont été proposées dans tout le département sur cinq lieux différents (Boulogne/mer, Auchel, Béthune, Montigny-en-Gohelle et Noeux-les-Mines) avec répétition le matin et concert l'après-midi. Chaque restitution a été filmée et chaque école participante a reçu un DVD de la rencontre.

- **En 2017-2018**, dans la continuité du projet précédent, le projet **“Sur des airs d'opéras”** a consisté à proposer des temps de formation et de pratique autour des partitions accessibles aux chœurs d'enfants issues du répertoire classique notamment d'opéras, d'opérettes et de comédies musicales.

Deux journées de formation et de pratique de technique vocale, direction de chœur et mise en scène ont regroupé 21 enseignants de cycle 3. Deux rencontres départementales les 19 et 25 juin 2018 ont réuni 550 élèves à :

- **Auchel** : les écoles Dolto-Monnet d'Allouagne, Ferry-Sévigé de Montigny-en-Gohelle, d'Auchy les Hesdin et de Wissant ;
- **Noeux-les-Mines** : les écoles Ferry-Brossolette de Rouvroy, Zola de Sallaumines, Saint-Exupéry de Noeux-les-Mines, de Campagne les Hesdin.

- **En 2018-2019**, le projet **“Osons la polyphonie et la polyrythmie”** a permis de proposer des temps de formation et des rencontres départementales.

Deux journées de formation dans les domaines de la technique vocale, polyphonie, direction de chœur d'enfants, percussions corporelles, mise en mouvement ont regroupé 24 enseignants de cycles 2 et 3.

Quatre rencontres départementales, les 4, 11, 17 et 18 juin ont réuni 700 élèves à :

- **Condette** : les écoles Les Tilleuls d'Outreau, Ferry d'Elinghen Ferques, Jacques Brel de Rinxent et Victor Hugo de Montreuil ;
- **Noyelles-sous-Lens** : les écoles François Villon de Douvrin, Jacques Prévert de Roeux et Marie-Paul Armand de Verquigneul ;
- **Noeux-les-Mines** : les écoles Jacques Prévert d'Aix-Noulette, Saint-Exupéry de Noeux-les-Mines, Bince et Buisson de Grenay ;
- **Auchel** : les écoles Debussy de Ferfay, Le Vieux Moulin de Ames, Hubert Maquet d'Amettes, de Fréthun, de Conchy-sur-Canche, et Les deux sources de Berlancourt-le-Cauroy.

- En 2019-2020, “de la tradition à la création”** sera le fil rouge de l’année scolaire.

Afin de redonner au répertoire de chants traditionnels tout l'intérêt qu'il mérite, les CPEM du Pas de Calais axent leur travail sur la redécouverte de ce patrimoine musical, afin d'en comprendre les formes et les structures et s'en inspirer pour créer de nouveaux chants.

Conjointement, les danses traditionnelles sont abordées et analysées pour s’emparer des principes formels, pour les contextualiser, repérer les similitudes, transformer par jeu les chorégraphies définies initialement par la tradition. Un échange est fait avec les CPC-EPS dans ce sens.

Une formation de quatre jours est proposée à 25 enseignants pour améliorer les pratiques musicales dans les classes : direction de chœurs d'enfants, travail sur le rythme, la posture de l'élève et de l'enseignant, le codage, les cheminements vers la création.
- En 2020 – 2021, “Il était une fois...”**.

Afin de poursuivre une continuité déclinée autour de la tradition, le projet “Il était une fois...” mettra en lumière et en musique quatre contes : “Boucle d’Or et les Trois Ours”, “Les Habits Neufs de l’Empereur”, “Les Musiciens de Brême” et “Le Petit Poucet”.

Ces contes ont pris des airs d’opéra sous la plume de compositeurs actuels et notamment Julien JOUBERT.

Ce projet départemental s’adresse à 20 professeurs des écoles volontaires, désireux de se former en abordant un genre musical pluri-disciplinaire, motivés par l’acquisition de compétences en sommeil, par la rencontre avec d’autres professeurs de tous cycles et de professionnels en particulier lors des stages qui se dérouleront en quatre journées réparties sur l’année scolaire.

Cette formation directement liée à la pratique de classe abordera bien sûr la direction de chœur, le mouvement et la mise en scène.

Un dossier pédagogique invitera aussi les professeurs à s’emparer du thème dans l’esprit de la pédagogie de projet et de l’interdisciplinarité.
- En 2021-2022, “Poésie en c(h)oeur”**.

L’intérêt de ce projet est de faire découvrir la richesse de la poésie française par le biais des compositeurs qui l’ont mise en musique.

Les élèves et les enseignants pourront ainsi découvrir un répertoire moins connu, le chanter, l’interpréter collectivement, mais aussi développer le travail de mise en scène qui nécessite une préparation corporelle et vocale.

Plusieurs journées de formation sont prévues par les CPEM en partenariat avec le Centre Dramatique National tout au long de l’année. Des interventions du CDN viendront également aider les classes dans le travail de théâtralisation des textes choisis (financement des interventions par la coopérative scolaire, les collectivités ou les associations de parents)

Par le biais de jeux corporels, de jeux vocaux, élèves et enseignants pourront ainsi pratiquer une mise en voix plus riche du texte poétique et créer en classe une dynamique d’équipe autour d’un projet artistique et culturel ambitieux.

Nous proposerons également aux enseignants et aux élèves de s’essayer à la création poétique et de dire ensuite le texte créé sur une musique choisie en interprétant (mise en scène, en espace) sa création.

En fin d’année scolaire, différentes rencontres seront organisées dans tout le département dans des lieux de culture divers et reconnus pour permettre aux élèves de valoriser le travail accompli dans des conditions optimales.

Des captations vidéos sont prévues tout au long du projet et serviront ensuite de support de formation.

En 2022-2023, pour s’engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM

Chœur départemental d'enseignant-e-s

Dans le cadre des du développement du chant choral à l'école (cf. circulaire n° 2019-013 du 18-1-2019), il vous est proposé de participer au chœur départemental d'enseignants du département.

- **Objectifs et compétences visés**

- Vivre une expérience artistique personnelle au sein d'un collectif dans laquelle le corps, la voix et la scène sont liés (mouvement, son, espace).
- Mener une réflexion collective concernant les pratiques vocales.
- Développer sa pratique vocale personnelle et acquérir des outils ludiques de transmission orale pour développer les pratiques vocales collectives.
- Apprendre à diriger un groupe avec des moyens simples, efficaces et expressifs, être sensibilisé à la notion de gestion de séance de travail.
- Acquérir des clés permettant de valoriser le travail mené, construire un spectacle (scénographie, gestion logistique, ...).

- **Public visé :**

- Enseignants du 1^{er} degré
- Conseillers pédagogiques
- Professeurs du 2nd degré
- Intervenants extérieurs en éducation musicale

- **Répertoire envisagé :**

- Il sera choisi en tenant compte des compétences des choristes présents.
- Tous les répertoires sont envisageables : du chant traditionnel à la chanson contemporaine, des chants du monde, mais aussi du répertoire plus classique.

- **Lieux :**

- En 2022-2023, Boulogne (lieu à déterminer)

En 2022-2023, pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM

À noter :

→ Cette action s'intègre dans le cadre du plan de formation continue et permet donc de bénéficier d'un ordre de mission et du remboursement des frais éventuels de déplacement.

Choeur Ressource Interprofessionnel

Depuis plusieurs années, le CFMI de Lille et la DRAC Hauts-de-France proposent un « chœur ressource » permettant aux différents acteurs concernés par les pratiques vocales à l'école de vivre une expérience artistique personnelle au sein d'un collectif dans laquelle le corps, la voix et la scène sont liés (mouvement, son, espace). Les participants auront l'occasion d'aborder des répertoires variés, en expérimentant diverses situations artistiques, en partageant réflexions et situations rencontrées sur le terrain, en conformité avec les orientations gouvernementales actuelles.

Rassemblant les différents acteurs du « Plan chorale à l'école » (débutants ou confirmés), le Choeur Ressource Interprofessionnel (CRI) permettra à chacun de découvrir ou d'approfondir divers aspects des pratiques vocales de l'enfant ou de l'adolescent ainsi que des modalités du travail en partenariat associant diverses catégories de professionnels. Ainsi, chaque participant pourra, à son niveau, devenir personne-ressource sur son territoire. Cette initiative bénéficie du soutien de la DRAC Hauts-de-France, en partenariat avec l'Éducation Nationale (rencontre inter-académique) et la Cité de la Musique et de la Danse de Soissons.

● Objectifs et compétences visés

- vivre une expérience artistique personnelle au sein d'un collectif dans laquelle le corps, la voix et la scène sont liés (mouvement, son, espace) ;
- mener une réflexion collective concernant les pratiques vocales de l'enfant et de l'adolescent ;
- développer sa pratique vocale personnelle et acquérir des outils ludiques de transmission orale pour développer les pratiques vocales collectives ;
- être sensibilisé aux spécificités de la voix de l'enfant et de l'adolescent ;
- découvrir, adapter, mettre en scène, créer, improviser, arranger des répertoires divers (jazz, répertoires contemporains, musiques extra-européennes, ...) ;
- apprendre à diriger un groupe avec des moyens simples, efficaces et expressifs, être sensibilisé à la notion de gestion de séance de travail ;
- acquérir des clés permettant de valoriser le travail mené, construire un spectacle (scénographie, gestion logistique, ...).

En fonction des missions, des attentes et des acquis individuels, le positionnement de chacun au sein du chœur sera différencié (découverte ou approfondissement).

● Public

- musiciens intervenants, chefs de chœur ; professeurs des écoles ; enseignants du second degré ; professeurs de l'enseignement spécialisé (musique, danse, théâtre) ; CPEM ; artistes concernés par les pratiques vocales
- **Effectif limité à 30 personnes (mixité professionnelle privilégiée).**
- **Action de formation de plus de 80h entièrement gratuite.**

● Prérequis

- pas de prérequis particuliers ; motivation et disponibilité

● Dates et lieux

- Du 5 novembre 2022 au 1^{er} avril 2023, un samedi par mois, de 10h à 17h, et une semaine de résidence artistique avec metteur en scène et enfants du 17 au 22 avril au CFMI de Lille (Villeneuve d'Ascq) ou à la Cité de la Musique et de la Danse de Soissons.

Une action organisée par le Centre de Formation de Musiciens Intervenants institut de l'Université de Lille

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France. En partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Arras

En 2022-2023, pour s'engager dans le dispositif :

- Renseignements auprès des CPEM

À noter :

- Pour les enseignants du 1^{er} degré du Pas-de-Calais, cette action s'intègre dans le cadre du plan de formation continue et permet donc de bénéficier d'un ordre de mission et du remboursement des frais éventuels de déplacement.

Festival "École en chœur"



Le "Festival École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le

rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire. Toutes les écoles primaires, tous les collèges et tous les lycées, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'outre-mer sont invités à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des jeunes avec leurs enseignants. Les chorales scolaires choisissent librement leur programme musical parmi le répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain.

Un festival pour mettre le chant et les chorales à l'honneur

Le "Festival École en chœur" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'inscrit dans le cadre du "plan chorale" et indique la volonté de développer le chant pour les élèves.

Décliné sur l'ensemble du territoire, ce festival valorise les projets chorals réalisés par et avec les professeurs dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, et encourage la création de chorales scolaires.

Le "Festival École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire.

Le festival conjugué :

- des temps forts musicaux organisés localement à un niveau dépassant celui de l'école ou de l'établissement scolaire : commune, département ou région
- la valorisation des vidéos des concerts des élèves sur un espace numérique en ligne

Qui peut participer ?

Les écoles primaires, les collèges et les lycées, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'outre-mer, et ceux relevant de la Mission laïque française (Mlf) sont invités à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des jeunes avec leurs enseignants.

Comment participer ?

Les chorales scolaires qui souhaitent participer :

- choisissent librement un chant unique parmi les grandes chansons du répertoire français ou étranger, ancien et contemporain
- adressent une courte fiche de présentation du projet choral à leur rectorat
- La fiche est accompagnée d'un lien vers une vidéo de 3 minutes minimum (extrait ou non) témoignant d'un projet de l'année scolaire, déposé sur une plateforme vidéo (YouTube, Dailymotion, Vimeo). Les informations techniques sont à télécharger sur éducol

S'inscrire

Enseignants, retrouvez toutes les modalités d'inscription et les informations sur le "Festival École en chœur" sur le site éducol :

→ [S'inscrire au "Festival École en chœur" !](#)

- Cette opération s'inscrit dans le cadre de la promotion de la pratique musicale et, plus généralement, de l'éducation artistique et culturelle.

Création en cours



Dispositif de soutien aux jeunes artistes en résidence dans les écoles et collèges les plus éloignés de l'offre culturelle, *Création en cours* a pour but de renforcer la présence artistique auprès des élèves de CM1, de CM2 et de 6^e.

Initié avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, le dispositif *Création en cours* croise les enjeux de présence de la culture dans tous les territoires et de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

Création en cours implique un temps de résidence dans les écoles les plus éloignées de l'offre culturelle (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales et périurbaines, Outre-mer). Une centaine d'artistes diplômés depuis moins de cinq ans et issus de tous les champs de la création contemporaine proposent des projets de création et de recherche impliquant au moins 20 jours de résidence au cœur des écoles et établissements scolaires et s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les équipes pédagogiques et de participation active des élèves tout au long du processus de création.

Pour le département du Pas-de-Calais, le projet a concerné :

- **En 2016-2017, l'école élémentaire Jules Ferry d'Arques** qui a accueilli **Olivia Baron** et son projet "*Ma vie d'ogre*". Le projet a permis des restitutions des projets individuels d'écriture au sein de chaque atelier ; la conservation par chaque élève de la trace de ses productions dans son "Journal de théâtre" spécifiquement ouvert pour l'occasion ; des restitutions collectives au sein des autres classes de l'école ; des publications (photos, écrits...) sur la plate-forme nationale "Création en cours" ; des restitutions aux parents au sein des classes sous forme de présentations d'élèves, de présentations de photos et de captations vidéos prises pendant les ateliers.
- **En 2017-2018, l'école élémentaire René Camphin de Marles-les-Mines** qui a accueilli **Maxine Reys et Audrey Bersier** pour leur projet "*Brouillons de mondes*", présenté comme un « projet de recherche et d'écriture (théâtrale, cinématographique) ayant comme point de départ notre réalité contemporaine et s'en éloignant par le prisme de la fiction. Comment transposer notre réalité en une fiction imaginaire de type anticipation afin d'avoir des outils pour mieux appréhender la complexité de notre monde ? C'est une tentative de mise en place d'un cadre protocolaire d'écriture suivant les principes des œuvres dites d'anticipation. Avec les élèves, il s'agira notamment de concevoir de façon individuelle puis collective un monde utopique cohérent, avec ses règles, son histoire, sa philosophie, son organisation en société. Nous aborderons ce projet sous différents angles artistiques : le documentaire (interviews, photographie), arts plastiques (surimpression de dessins sur des photographies), exercices d'écriture (conception d'une narration). »
- **En 2018-2019, la classe de CE2/CM1/CM2 de l'école élémentaire Sully de Witternesse a accueilli Maureen Béguin et Morgane Le Doze (Mmmh group)**. Ensemble, ils ont travaillé sur le projet « *Microcosmes* ». Projet de voyages et d'aventures, ayant pour point de départ le livre d'Italo Calvino *Les villes invisibles*, ces deux scénographes ont souhaité emmener les élèves dans des villes telles Octavie, Léonie ou encore Baucis afin que les élèves dans un jeu participatif et immersif deviennent habitants de ces villes. Ils devaient alors imaginer, créer, inventer ces villes selon différents pôles : habitat, culture, commerces, communication... Ils ont ainsi pu dessiner, créer une maquette, interviewer un habitant ou encore effectuer un tournage dans ces lieux imaginaires devenus réels ! Au fil des séances et des voyages, les élèves remplissaient leur journal de bord et faisaient apposer des tampons artistiques sur leur passeport pour se rendre dans les différentes villes. La restitution collective consiste en une invitation au voyage auprès des deux autres classes du RPI mais aussi des parents dans la salle des fêtes de la commune où les participants pourront embarquer et visiter les différentes villes construites par les élèves (vidéos des tournages, décors fabriqués, interviews, journal de bord)...
- **En 2019-2020, c'est l'école primaire de Dohem qui a accueilli ce dispositif et le projet de Lucie Plumet** (Cinéma et audiovisuel Installation Urbanisme Art vidéo, Histoire). Le projet audio-visuel s'articule autour d'une oeuvre, Muriel ou Le temps d'un retour d'Alain Resnais et ce qu'il reste de visible ou d'invisible de ce film aujourd'hui. J'enquêterai sur le territoire du film, à Boulogne-sur-Mer: A quoi ressemblent les décors à présent ? Les habitants se souviennent ils du tournage ? Peut on convoquer les fantômes des personnages ? En filigrane, ce sont ces questions qui habitent Lucie Plumet : Comment parler de la guerre d'Algérie aujourd'hui? Et comment ne pas oublier ? Je voudrais interroger l'héritage de ma génération. A mi-chemin entre le

documentaire et la fiction, mêlant archives et scènes jouées, le projet a pour ambition de questionner le passage du temps et la puissance des images.

- **En 2020-2021, l'école Les Orchidées de Wavrans-sur-l'Aa, a accueilli le projet "now is already today / maintenant est déjà aujourd'hui" de Lilli Döscher, Eva Baudry et Trécy Afonso.** "now is already today / maintenant est déjà aujourd'hui" est une création transversale et chorégraphique en espace public, rural et péri-urbain. Au cœur du projet se posent des questions liées au corps en relation avec la nature, le climat et ses changements ; Comment les changements peuvent-ils être intégrés dans nos actions et nos pensées, et qu'elles en sont les conséquences dans nos mouvements ? Un travail de collaboration entre les artistes et les habitants - en particulier la jeune génération - développerait un langage artistique commun et ancrerait le processus de création en porosité direct avec l'espace territorial. "now is already today/maintenant est déjà aujourd'hui" est un dispositif performatif qui est réadapté dans chaque lieux et avec les habitants où la création in situ fait son passage.
- **En 2021-2022, l'école primaire publique de Boubers-sur-Canche a accueilli *Parades ! Dis-Parades !*** Un projet de **Louise Guerre** (Arts plastiques Installation Sculpture). Les fêtes populaires telles que les parades, les carnivals, les conventions ou les défilés permettent d'envahir ponctuellement l'espace public et dès lors de s'affranchir des règles et de mettre au défi les règles de la vie sociale. Dans une société où les limites se négocient en permanence, qu'est-ce que ces rassemblements disent de nos identités individuelles et collectives ? Le projet explore le thème de la « parade », notamment dans le département du Pas-de-Calais où il constitue un pilier du folklore et de l'histoire festive. Sont misent en valeur les différentes figures qui paradedent, transgressent, inversent, rejouent ou parodient l'ordinaire. Chacun.e est amené à se réinventer au travers d'un avatar, et fabriquera une nouvelle peau en forme de cape. Se glisser dans cette mue pour devenir autre. Puiser à la fois dans ses ancrages, ses folklores qui s'hybrident pour se rejouer le temps d'une parade. On défile, on porte nos valeurs, nos désirs et nos imaginaires singuliers. On dis-parade !
- **En 2022-2023, l'école primaire Jean Ferrat de FERQUES sera le lieu d'accueil de cette résidence artistique.**

→ Des informations complémentaires sur EDUSCOL : [Création en cours](#)

En 2023-2024, pour s'engager dans le dispositif :

→ Les écoles souhaitant participer à ce programme répondront à un appel à candidatures en ligne : [Création en cours](#)

Orchestre à l'école

Un orchestre à l'école est un projet de territoire artistique et culturel mais aussi éducatif, social et citoyen. Il est basé sur l'enseignement, dans le temps scolaire, de la pratique instrumentale collective aux enfants et aux adolescents. Chaque orchestre réunit un groupe d'élèves de primaire ou de collège pendant trois ans en moyenne.

Chaque orchestre repose sur un partenariat réunissant a minima :

- un établissement scolaire (école élémentaire, collège, lycée),
- un établissement d'enseignement artistique spécialisé (conservatoire, école de musique territoriale ou associative) – en cas d'absence d'une telle structure, il est possible de s'appuyer sur des musiciens intervenants ou des professeurs d'écoles de musique provenant d'autres territoires,
- et une collectivité territoriale (commune, communauté de communes ou agglomération, métropole, conseil départemental, région).

L'orchestre doit impérativement se dérouler pendant le temps scolaire, à raison d'au moins une heure par semaine. L'enseignement peut toutefois s'effectuer pour partie sur le temps périscolaire. Pour le bon fonctionnement de l'orchestre, l'association recommande a minima deux heures d'enseignement hebdomadaires : une heure « de pupitre » (par petits groupes) et une heure « de tutti » (tous ensemble).

Enfin, l'orchestre à l'école doit figurer dans les projets d'école et les projets d'établissement ; de l'établissement scolaire qui l'accueille et de la structure d'enseignement artistique partenaire. À ce titre, il ne s'agit pas d'un projet isolé ; il se doit au contraire d'être articulé avec les autres apprentissages dispensés. Il figure au titre des projets pédagogiques portés par l'établissement (chorale, danse, théâtre, cuisine, sciences...).

Les enseignements artistiques sont dispensés par des professeurs de musique issus de la structure

d'enseignement artistique partenaire du projet, et/ou par des musiciens intervenants (notamment titulaires d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant – DUMI), conjointement avec un ou plusieurs professeur(s) de l'Éducation nationale (professeurs des écoles, professeurs d'éducation musicale au collège...). Dans l'idéal, la participation, en tant que musicien, des enseignants de l'école élémentaire à l'orchestre à l'école modifie en profondeur la relation qu'ils entretiennent avec les élèves.

Chaque orchestre a la liberté de choisir la méthode pédagogique qu'il souhaite utiliser entre un apprentissage basé principalement sur l'oralité, l'utilisation du codage, ou encore le recours à une formule mixte. Quelle que soit l'option retenue, à l'issue des trois ans, les jeunes doivent avoir appris les bases du codage pour pouvoir poursuivre facilement la pratique musicale dans un autre cadre, s'ils le souhaitent.

Le parc doit être de qualité et garantir un instrument par enfant. Le choix des instruments qui constitueront l'orchestre doit s'effectuer selon les critères suivants (par ordre d'importance) : Les ressources humaines (compétences du personnel des structures d'enseignement artistique et de l'Éducation nationale impliqué dans le projet) ; La culture locale et les formations musicales déjà présentes sur le territoire, susceptibles de devenir partenaires du projet ; Les instruments de musique déjà à disposition localement ; Le projet artistique et pédagogique de la structure d'enseignement artistique ; Le budget disponible.

Après essai de tous les instruments par les enfants, la répartition des instruments par bénéficiaire est soumise à l'arbitrage des professeurs de musique et des enseignants de l'Éducation nationale. Ils effectuent leur choix en tenant compte du vœu et de l'aisance des enfants avec les différents instruments. Tout au long de leur participation à l'aventure *Orchestre à l'École*, les élèves sont habilités à emmener les instruments qui leur sont confiés à leur domicile.

Pour le département du Pas-de-Calais, le projet concerne :

- à **Béthune** :
 - *École élémentaire Ferdinand Buisson, orchestre bois*
 - *École élémentaire Jules Michelet, orchestre cuivres*
 - *École élémentaire Victor Hugo, orchestre vents*
 - *École élémentaire Louis Pasteur, orchestre batucada*
 - *Ecole élémentaire Jules Ferry, orchestre percussions africaines*
- à **Boulogne-sur-Mer** :
 - *École élémentaire Arago, orchestre cuivres*

- à **Bruay-la-Buissière** :
 - École élémentaire Marmottan, orchestre cuivres
 - École élémentaire Jean Jaurès, orchestre cuivres
 - École élémentaire Caudron, orchestre cordes
- à **Eperlecques** :
 - école primaire Bleue-Maison, orchestre cordes
- à **Gosnay** :
 - école primaire, orchestre cuivres et percussions
- à **Haillicourt** :
 - école élémentaire Basly, orchestre cuivres/clarinettes/percussions
- à **Lens** :
 - École élémentaire Jeanne d’Arc, orchestre de cuivres & percussions
 - École élémentaire Voltaire, orchestre de cuivres & percussions
- à **Longuenesse** :
 - École élémentaire Léon Blum, orchestre de guitares
 - École élémentaire George Sand, orchestre de cuivres & percussions
- à **Montigny-en-Gohelle** :
 - École primaire Danièle Casanova, orchestre de cuivres & percussions
 - École primaire Jacques Duclos, orchestre de cuivres & percussions
- à **Noeux-les-Mines** :
 - École élémentaire Saint Exupéry, orchestre de cuivres et percussions
 - École élémentaire Louis Pergaud, orchestre bois et percussions
 - École élémentaire Suzanne Blin, orchestre cordes et percussions
- à **Noyelles-sous-Lens** :
 - École élémentaire Jean Moulin, orchestre de cuivres & percussions
- à **Oignies** :
 - école élémentaire, orchestre fanfare
- à **Outreau**
 - École élémentaire Jean Jaurès, orchestre vents
- à **Racquingham** :
 - École élémentaire des Landes, orchestre de cuivres & percussions
- à **Saint Martin Boulogne**:
 - Ecole élémentaire Jean Rostand, orchestre de petits violons
- à **Vendin-le-Vieil** :
 - Ecole élémentaire Jean Jaurès, orchestre cuivres et percussions
- à **Wimereux**:
 - Ecole Pasteur, orchestre d’altos.

→ Des informations complémentaires sur le site : [Orchestre à l'école](#)

En 2022-2023, pour s’engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPEM

École et cinéma



Initié par le Ministère de la Culture et de la communication, le Centre National de la Cinématographie et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ce dispositif a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique.

En cela, il s'inscrit pleinement dans le cadre des programmes d'enseignement de 2015 et de la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 sur la construction du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) de chaque élève.

« École et cinéma » est un dispositif qui permet d'ouvrir les portes du cinéma aux jeunes enfants scolarisés dans les

écoles du département. Il donne l'occasion aux élèves du premier degré de découvrir dans une salle de cinéma des films de qualité choisis dans une liste d'œuvres cinématographiques sélectionnées au niveau national.

Pour le département du Pas-de-Calais, un comité de pilotage réuni la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, la Direction Académique de l'Éducation nationale, l'association régionale « De la suite dans les images... », le réseau CANOPÉ, les exploitants des salles de cinéma agréées du département.

« École et Cinéma » s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3 en milieu ordinaire ou en établissement médico-social. Les classes de cycle 1 peuvent également bénéficier d'une programmation spécifique.

L'objectif de cette action consiste à :

- Éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en salle.
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation du regard.
- Permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à une culture cinématographique et de commencer à construire un parcours de spectateur.
- Accéder à des références culturelles autour du cinéma en créant des ponts notamment avec la littérature, les arts visuels, les arts du son, dans le cadre de l'Histoire des arts et du PEAC.

Cette action, dans le département du Pas-de-Calais, s'accompagne d'une formation des enseignants à la lecture et à la production d'images. Elle assure un accompagnement pédagogique des enseignants pour la mise en œuvre de leurs projets de classe et une formation à l'image de 9 heures.

Chaque classe s'inscrivant pour l'année scolaire dans le dispositif s'engage dans un parcours de découverte de trois films, dans une des salles de cinéma partenaires. Le coût, hors transport, s'élève à 2€50 par élève et par film.

Ce type de projet entrant dans le cadre des enseignements, aucune participation spécifique des familles ne peut être demandée, les écoles finançant donc ce type de projets dans le cadre des budgets de fonctionnement habituels.

En 2021-2022, dans le département cela a concerné :

- **413 classes** dont 90 en maternelle et 323 en élémentaire
- **8603 élèves** dont 1907 en maternelle et 6696 en élémentaire
- **20 salles de cinéma** partenaires sur l'ensemble du département.

En 2022-2023, pour s'engager dans le dispositif :

- Programmation et formulaire d'inscription sur le site départemental :
- **Inscriptions possibles jusqu'au 9 septembre 2022**
- Contact pour toute question ou information : ecole.cinema62@ac-lille.fr ou auprès des CPAV et CPEM



À noter :

- La participation aux prévisionnements fait l'objet dans le département d'un ordre de mission s'inscrivant dans le cadre de la formation continue, déductible des heures dues au titre de la journée de solidarité et permettant le remboursement éventuel des frais de déplacement.

La classe, l'œuvre !

Fruit d'un partenariat entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, « La classe, l'œuvre ! » est une opération d'éducation artistique et culturelle ancrée, depuis 2013, dans la Nuit européenne des musées. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontre, pratique et connaissance et a pleinement vocation à enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Elle consiste à inviter les élèves de tout niveau scolaire à étudier une ou plusieurs œuvres ou tout objet de collection

d'un musée de France de proximité afin d'en concevoir une médiation qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs le soir de la Nuit européenne des musées.

L'objectif est de permettre aux élèves de s'approprier le patrimoine commun, de se construire comme de véritables acteurs de la valorisation du patrimoine et de devenir ainsi des passeurs de culture le temps d'une soirée. Par ailleurs, l'opération permet aux musées et aux établissements scolaires de resserrer leurs liens grâce à un travail collaboratif mené tout au long de l'année.

→ Pour aller plus loin, sur le site de CANOPÉ : [La classe, l'œuvre !](#)

En 2017-2018, dans le département cela a concerné :

- **Au Musée des Beaux-Arts d'Arras : Les élèves d'Arras à l'assaut de Napoléon !**
- **Photographie** : École Séverine, ARRAS, Classe : MS/GS ; **Composition plastique** : École Oscar Cléret, ARRAS, Classe : CM1-CM2 ; **Danse** : École Voltaire, ARRAS, Classe : CE2 ; **Exposition** : École Raoul François, ARRAS, Classe : CM1/CM2
- **Au Musée de l'Hôtel Sandelin de Saint-Omer : Autoportraits en musicien**
- **Photographie et musique** : École primaire George Sand, LONGUENESSE, 2 classes de CM1-CM2 ; **Photographie et musique** : École primaire Édouard Herriot, BELLINGHEM, la classe de maternelle et la classe de CP au CM2
- **Au Musée de la Céramique de Desvres : L'art céramique dans tous ses états**
- **Céramique** : École maternelle Jean Ferrat de FERQUES, PS, MS, GS
- **Au Musée de Boulogne-sur-Mer : Quand l'Art s'unit au Handicap**
- **Muséographie** : Institut médico éducatif « Mont Soleil » d'OUTREAU et l'école Bucaille de BOULOGNE-SUR-MER

En 2018-2019 :

- **Au Musée des Beaux-Arts d'Arras : Tissons la couleur en lien avec l'exposition "À cœur battant" de Sabrina Vitali et les collections permanentes**
- **Composition plastique** : École maternelle Séverine PS - MS - GS
- **Au Musée de l'Hôtel Sandelin de Saint-Omer : de toutes les couleurs, autoportraits en musicien, objets/ordre, corps/architecture,**
- **Corps / Architecture** : école élémentaire Paul Bert Saint Omer du CP au CM2 ; **Nature morte** : école élémentaire Blum Longuenesse, CE2

En 2020-2021 :

- **Au Musée de Boulogne sur mer : La Ramasseuse d'Epaves - Danse et arts plastiques MS GS de la Maternelle Jean Macé St Etienne au mont**

En 2021-2022 :

- **Au Musée de Boulogne sur mer : « Mathématiques à l'œuvre ». Découverte des vases et de la mythologie de l'Antiquité grecque et exploration du travail de la terre à modeler- Classe de CM1 CM2 de l'école Leuliette-Eurvin de Boulogne sur mer**

En 2022-2023 : pour s'engager dans le dispositif :

→ Renseignements auprès des CPAV et CPEM ou des structures culturelles

• Les structures du département accompagnées par l'Éducation nationale

Le Louvre Lens

Le Louvre Lens propose des œuvres emblématiques des arts de toutes les époques et de toutes les civilisations, qui ouvrent vers des représentations multiples du monde. Il sert de levier à une meilleure connaissance du patrimoine artistique comme à l'acceptation de toutes les cultures. Il nourrit ainsi à la fois le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours citoyen.

Partenaire culturel privilégié dans l'ex bassin minier, territoire marqué par une identité post industrielle, il n'est pas qu'un lieu de savoirs, il est également un lieu de rencontres

avec les professionnels de la culture : par la découverte de lieux, d'activités et de métiers, il nourrit également le parcours avenir.

Des moyens académiques sont au service de ce partenariat pour la mise en œuvre des projets avec les établissements scolaires. Ils impactent non seulement la réussite et le comportement culturel des élèves mais également leurs familles, en faisant évoluer les représentations de l'art et de son rôle dans la société, au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale.

Quelques chiffres :

En 2019, près de 100 000 scolaires ont visité le Louvre-Lens inscrivant cette visite au cœur des enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires. Cette fréquentation exceptionnelle est le fruit d'un partenariat remarquable entre l'académie de Lille et la structure.

Un visiteur sur cinq est un enfant scolarisé ... ou presque : 18,6 % pour être précis, soit un total qui frôle les 100 000 élèves avec 99 155 visites réalisées dans le cadre scolaire : ils n'étaient que 69 181 voici deux ans

47 % des scolaires accompagnés par les médiateurs du musée viennent du département du Pas-de-Calais et 33,7 % du Nord. 10 % sont Lensois et un quart viennent de l'agglomération Lens-Liévin. Un partenariat fort avec la ville de Lens privilégie les classes de grande section en maternelle et de CE2. En 2016, 195 classes des écoles de Lens ont été accueillies par le musée.

Les écoliers de maternelle représentent 12,2 % des élèves accueillis par le service de médiation. Les élèves de primaire forment 25,5 % de l'ensemble, les collégiens 34,5 %, les lycéens 10,3 % et les étudiants 3,5 %. Le partenariat est donc engagé pour tous les niveaux et pour tout type d'établissement, sur un continuum long.

L'accompagnement des enseignant-e-s :

Trois enseignantes sont missionnées dans le service éducatif du musée :

- Un professeur d'arts plastiques et un professeur d'histoire-géographie-histoire des arts ;
- Une conseillère pédagogique en arts plastiques. Ces enseignantes travaillent en complémentarité avec les 15 médiateurs du musée.

Leurs champs d'action sont les suivants :

- rédaction de dossiers pédagogiques sur les expositions temporaires et sur le fonds permanent ;
- aide directe aux enseignants pour faciliter les visites en autonomie et conception d'activités pour ces visites dans le cadre de dispositif comme par exemple « faire classe au musée » ;
- soutien du dispositif national d'EAC "La classe, l'œuvre" (les élèves étudient des œuvres d'un musée de proximité, en amont de la Nuit européenne des musées, afin d'en concevoir une médiation qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs le soir de l'événement) qui engage de nombreux établissements avec le Louvre-Lens ;
- formation des enseignants (formations "maternelles et musée", formation des référents culture, formations mensuelles pour les enseignants volontaires les mercredis, journées portes ouvertes réservées aux enseignants à chaque nouvelle exposition, rencontres enseignants, ...)

En 2022-2023, pour vous accompagner dans vos projets de classe :

Informations complémentaires sur l'espace éducation du site du musée :

→ <https://education.louvrelens.fr/>

Renseignements auprès d'Isabelle BRONGNIART, CPAV missionnée :

→ cpd-louvre-lens@ac-lille.fr

Les autres structures

Des enseignant·e·s sont missionné·e·s au sein des services éducatifs des principales structures et institutions culturelles de la région afin de faciliter la création de partenariats, notamment en vous informant sur les activités proposées par ces structures et en proposant des ressources pédagogiques au service d'une meilleure appréhension des spectacles et des expositions :

<http://daac.ac-lille.fr/daac/contenu/professeurs-missionnes-en-structure-culturelle>

Les structures accompagnées dans le département du Pas-de-Calais :

- Le CAUE du Pas-de-Calais (Arras)
- Les Archives départementales du Pas-de-Calais (Dainville)
- Le Musée des Beaux-Arts (Arras)
- La Carrière Wellington (Arras)
- CWGC Beaurains
- Tandem Douai-Arras (Arras)
- Le Centre Historique Médiéval (Azincourt)
- Lens 14-18 (Souchez)
- Culture commune (Loos-en-Gohelle)
- Le musée de la Bataille (Fromelles)
- La Comédie de Béthune
- Le Musée de l'hôtel Sandelin (Saint Omer)
- La Barcarolle (Arques)
- Le Channel (Calais)
- La Cité de la mode et de la dentelle (Calais)
- La Coupole d'Helfaut
- Le Château d'Hardelot

Pour vous accompagner :

Vous pouvez retrouver l'ensemble des coordonnées des professeurs missionnés sur le site de la DAAC, par bassin :

- Ensemble des bassins Nord et Pas-de-Calais : <http://daac.ac-lille.fr/bassins-1>
 - [Bassin 10, Artois-Ternois](#) ;
 - [Bassin 11, Lens-Hénin-Carvin](#) ;
 - [Bassin 12, Béthune-Bruay](#) ;
 - [Bassin 13, Audomarois-Calais](#) ;
 - [Bassin 14, Boulogne-Montreuil](#).

• Lieux culturels du département

(présentation non exhaustive)

Le projet Micro-Folie

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs*. En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Dans le département du Pas-de-Calais, quatre lieux sont ouverts :

• Micro-Folie de Bruay-la-Buissière

Le Musée numérique est installé dans le cinéma « Les Étoiles ». Le cinéma se dote également du module de réalité virtuelle « Viktor Roméo » proposé dans le cadre d'un partenariat créé entre les Micro-Folies et la chaîne Arte. À proximité, Le Temple, salle de spectacles et de résidences artistiques, travaille en complémentarité avec la MicroFolie pour encourager les pratiques amateurs.

- Le musée numérique, un dispositif innovant

La salle accueille sur son écran un film scénarisant les œuvres des partenaires : plus de 500 œuvres réunis à ce jour, de l'antiquité égyptienne à la Fontaine de Marcel Duchamp, de la conquête de l'espace aux pièces majeures de la Cour d'honneur du Palais des Papes...

Les contenus sont de plusieurs types : peinture, statuaire, design, architecture, vidéo scientifique, concert, opéra, théâtre, danse... Des tablettes synchronisées avec l'écran offrent des contenus additionnels explicitant les œuvres.

Epicentre de la Micro-Folie, le Musée numérique suit un principe de « collections numériques » qui s'enrichissent avec le temps. Deux collections actuelles réunissent les chefs d'œuvre du Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, le festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le musée du Louvre, le musée national Picasso, le musée d'Orsay, le musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, La Rmn-Grand Palais, Universcience.

D'autres collections nationales et internationales viendront régulièrement enrichir les musées numériques des Micro-Folies, à l'image de la collection Hauts-de-France portée par l'association des Conservateurs de 24 institutions de la région. Cette collection a d'ailleurs été officiellement lancée le 8 février dernier. Chaque quinzaine de programmation est l'occasion de découvrir une nouvelle collection en salle le mercredi de 14h à 18h, et le Dimanche de 15h à 18h.

Plusieurs modes de visite sont adaptés aux publics. Les contenus sont proposés en mode adulte et en mode enfants avec des jeux, comme des puzzles visuels et sonores. Deux formules de visite sont possibles : en visite libre pour le tout public ou en famille, en mode « conférencier » pour les groupes accompagnés par notre médiatrice ou par le corps enseignant.

Le mode conférencier permet à un professeur ou à un accompagnateur de groupe de réserver en amont sur internet et de préparer sa propre visite, en constituant une « play-liste » d'œuvres à découvrir pour mieux la partager avec ses auditeurs sur l'écran et les tablettes.

- Une exploration en réalité virtuelle

Dans le hall, la station VR vous permet de découvrir 15 programmes proposés par Arte360 et de vous immerger dans des œuvres, monuments ou documentaires. Vous pourrez ainsi faire un incroyable voyage dans le temps en visitant « Un bar aux Folies Bergères » d'Edouard Manet, plonger dans un envoûtant ballet de couleurs grâce au « Voyage intérieur » de Paul Gauguin, ou encore assister à la scène fastueuse des « Noces de Cana » de Paul Véronèse. Vous aurez l'occasion aussi de vivre une expérience ludique au cœur des plus beaux sites qui ont marqué l'histoire de l'art européen comme le Château de Fontainebleau, la Grotte de Chauvet, la cathédrale d'Aix La Chapelle... Enfin, vous pourrez découvrir et explorer différents univers par le biais de documentaires sur l'Antarctique, le monde des requins, l'Espace en ballon atmosphérique, ou partager une expérience en apesanteur en compagnie d'astronautes.

- Cinéma Les Étoiles, 102 Rue du Périgord, 62700 Bruay-la-Buissière
03 21 01 75 25 / www.cinema-les-etoiles.fr

● **Micro-Folie de Grenay**

La Médiathèque-Estaminet propose une Micro-Folie à ses publics. L'ajout du Musée numérique, d'un FabLab et d'équipements de réalité virtuelle viennent compléter cet équipement. L'Espace culturel Ronny Coutteure est associé à l'arrivée de la Micro-Folie à Grenay.

- Le musée numérique

Il sera accessible chaque dernière semaine du mois, du lundi au samedi, dès 10h à la Médiathèque-Estaminet. En accès libre, vous pourrez découvrir des œuvres issues des musées nationaux et régionaux sur grand écran et tablettes numériques. Un mode conférencier est disponible pour les groupes.

- L'Espace culturel Ronny Coutteure, 2ter Rue Jules Guesde, 62160 Grenay
03 66 54 00 54 / www.mediatheque-estaminet.fr

● **Micro-Folie de Lens**

La Micro-Folie s'installe dans la maison de la jeunesse MJ42 de la rue Gambetta, en plein cœur de ville. Le Musée numérique, le FabLab, les équipements de réalité virtuelle, l'espace scénique et le Café Folie répondent aux objectifs de redynamisation du centre-ville.

La Micro-Folie est un vecteur de collaboration supplémentaire entre la ville et le musée du Louvre-Lens, partenaire de la collection Hauts-de-France.

La micro-folie de Lens : un musée et des outils numériques, un espace réalité virtuelle, un board game, un fab lab et bien d'autres choses sont à votre disposition gratuitement au 42 rue Gambetta à Lens !

- L'art à portée de tablettes avec le musée numérique

Réunissant plus de 500 chefs-d'œuvre de 12 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique (tablettes, écran géant, réalité virtuelle...), cette galerie d'art virtuelle est une offre culturelle unique. Chaque parcours est accompagné d'actions de médiation. La galerie d'art virtuelle s'adapte à tous les publics !

Cet espace innovant et connecté est ouvert au public, gratuitement. Réalité virtuelle, musée numérique, imprimantes 3D, video game, board game (...) vous attendent au 42 rue Gambetta à Lens (#MJ42).

- MJ42, 42 Rue Gambetta, 62300 Lens
- +33 3 21 08 03 40 / www.villedelens.fr

● **Micro-Folie de Saint-Omer**

En lien avec les outils et les ressources du FabLab de La Station, la Micro-Folie proposera, les mercredis après-midi, des ateliers pour que les habitants puissent aborder différentes formes créatives et développer ou découvrir leur propre créativité. Des séances particulières seront réservées aux établissements d'éducation (scolaires, centres sociaux, etc.). Les jeudis matin, et les mardis après-midi seront des temps réservés à celles et ceux qui souhaitent se familiariser avec le mode conférence.

Des casques VR sont également disponibles et permettent d'accéder à de nombreuses vidéos immersives. Récits d'œuvres, visites de musées et de palais, plongée avec les requins : les mondes à découvrir à travers ces vidéos sont nombreux.

- La Station, place du 8 mai 1945, 62500 Saint-Omer / Tél : 06 31 39 59 13

● **Micro-Folie de Boulogne-sur-mer**

Le musée numérique est installé au Carré Sam, le FabLab au centre social Le Nautilus et des expositions seront présentées à la médiathèque du Sandettie.

- Contact : Le Carré Sam : Place d'Argentine, 62200 Boulogne-sur-Mer / Tél : 03 21 30 47 04,
Mme Rault : Stella.Rault@ville-boulogne-sur-mer.fr

La Maison de l'archéologie du Pas-de-Calais

La Direction de l'Archéologie, à travers ses actions de médiation, souhaite valoriser les découvertes archéologiques départementales et sensibiliser les publics à ce patrimoine, qui nous appartient tous.

Pour les enseignants et les médiateurs culturels, la Direction de l'Archéologie propose gratuitement à destination des scolaires du Département en particulier :

- des expositions temporaires à la Maison de l'Archéologie
- des outils itinérants dans les établissements scolaires
- des animations à la Maison de l'Archéologie ou dans les établissements scolaires
- des malles pédagogiques
- des projets pédagogiques
- des visites guidées de chantiers archéologiques

Un enseignant ou un médiateur culturel peut bénéficier de plusieurs de ces formats à la fois.

Les **thèmes et périodes chronologiques** abordés sont riches et variés et peuvent concerner de nombreuses disciplines. Ils correspondent à des niveaux scolaires divers : cycles 2 et 3 du Primaire, collège, lycée.

Que vous veniez en famille ou avec votre classe, que vous soyez passionné d'archéologie ou simplement curieux, les activités de médiation s'adaptent à votre demande.

Chacun devient acteur de son apprentissage par :

- la manipulation de copies de matériel archéologique
- l'interactivité et l'échange avec le médiateur
- la découverte du métier d'archéologue et de la démarche scientifique (recherche d'informations, hypothèses, déductions, etc.)

L'expérimentation est au cœur de notre démarche pédagogique. Elle permet de comprendre de manière concrète, par la vue, le toucher, l'ouïe ou l'odorat, les gestes, les techniques et le quotidien des hommes du passé. Cette connaissance de notre patrimoine archéologique commun permet également d'établir des parallèles avec notre environnement quotidien et les enjeux du monde actuel.

L'accueil des classes se fait en semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, sur réservation au 03 21 21 69 34.

Nous nous tenons à la disposition des enseignants désireux de monter un projet pédagogique autour de l'archéologie. Les projets retenus peuvent bénéficier d'un accompagnement particulier, d'interventions en classe, de subventionnements pour un déplacement à la Maison de l'Archéologie ou de prêt de matériel.

- **Informations complémentaires :** www.archeologie.pasdecals.fr
- **Toute la programmation pédagogique 2021-2022 à télécharger ICI.**
- **Contacts :**

- Julie LAMART-LULÉ - Chef du Service de la médiation archéologique
lamart.lule.julie@pasdecals.fr

Département du Pas-de-Calais - Pôle réussites citoyennes

Direction de l'archéologie - Service de la médiation archéologique

03 21 21 69 31

Adresse postale : Hôtel du Département - rue Ferdinand Buisson – 62 018 ARRAS Cedex 9

Adresse physique : Maison de l'archéologie du Pas-de-Calais – rue de Whitstable – 62 000 DAINVILLE

Musée de la Céramique de Desvres

• Visite du musée

Tout à fait adapté à l'accueil du jeune public, le Musée de la Céramique propose une découverte des collections à travers une scénographie moderne, ludique et surprenante. Différentes approches sont possibles en fonction de l'âge et du projet : formes, couleurs, matières pour les plus jeunes, mais aussi l'histoire ou les techniques de fabrication.

Les visites sont encadrées par une médiatrice ou gérées en autonomie à l'aide de questionnaires basés sur des jeux d'observation.

→ Une pré-visite gratuite est possible sur rendez-vous pour les enseignants

• Ateliers modelage

Les visites du musée peuvent être complétées par un atelier modelage. Les enfants créent un objet en argile et l'emportent à l'issue de la séance (pas de cuisson).

Ces ateliers sont adaptés au niveau scolaire et éventuellement au projet pédagogique de chaque classe.

Trois ateliers au choix :

- **Le carreau** : les enfants choisissent ou imaginent un décor géométrique et le reproduisent, à l'aide de la technique du poncif, sur un carreau d'argile qu'ils auront fabriqué.
- **Le modelage** : les enfants s'initient aux différentes techniques de modelage (colombins, évidemment dans la masse...) et réalisent un objet en volume.
- **Le bas-relief** : les enfants réalisent un carreau en argile et y représentent un sujet en faible relief.

→ Informations complémentaires : www.musee-ceramique-desvres.com

→ Renseignements et réservations :

- Tél. 03.21.83.23.23 / accueil@mceramique-desvres.fr
- Musée de la Céramique – Rue Jean Macé – 62240 DESVRES

La Tour de l'Horloge

Dans ce musée ludique, interactif et pédagogique, l'enfant est acteur de sa visite !

Les élèves peuvent sentir, toucher, entendre, voir et vivre 1000 ans d'histoire : les invasions Vikings, le Moyen-Âge, ou encore la Renaissance avec notamment la célèbre rencontre du Camp du Drap d'Or en 1520 entre François 1^{er} et Henry VIII...

Les enfants peuvent même se costumer en tenues d'époques et embarquer à bord d'un drakkar !

Toutes les visites sont guidées et différentes formules sont proposées selon le niveau pédagogique des élèves (de la maternelle à la 5^e) : formule demi-journée (visite + atelier pédagogique) ou journée complète (visite + atelier pédagogique + visite nature).

→ Une pré-visite gratuite est possible sur rdv pour les enseignants

→ Infos & réservations :

La Tour de l'Horloge / Rue du Château – 62340 Guînes

03.21.19.59.00 / contact@tour-horloge-guines.com / www.tour-horloge-guines.com

La Crypte de Boulogne sur mer

La crypte de la basilique Notre Dame de Boulogne-sur-Mer, est une des plus grandes de France... Véritable dédale de salles souterraines, aux dimensions considérables la crypte est le lieu de présentation d'une collection lapidaire et d'une collection d'art sacré, et témoigne de la richesse historique de la ville, invitant à la déambulation et à l'émerveillement.

La visite au sein de la crypte est le point de départ d'un questionnement qui amène les élèves à découvrir et se familiariser avec un lieu patrimonial qui suscite la curiosité, l'intérêt et l'émotion.

• Parcours en autonomie

« La crypte de Boulogne-sur-Mer » est le lieu de dépôt d'éléments lapidaires provenant de l'ancienne église Notre-Dame et des collections d'art sacré. En autonomie, les classes pourront réaliser l'exploration de la crypte, découvrir l'architecture du lieu, ses collections lapidaires, son trésor d'art sacré, ses peintures murales et les œuvres majeures de ce lieu atypique et unique.

Des documents d'aide à la visite sont proposés en téléchargement sur le site.

● Parcours guidés

- Au cycle 1, les enfants découvrent pour la première fois un espace très atypique et ses collections.
 - **« La chasse aux animaux »** : Regard sur le bestiaire et les animaux cachés sur le parcours.
 - Au cycle 2 et 3, les élèves vont approfondir leurs connaissances en poussant plus loin la familiarisation avec toutes les époques et les formes d'art.
 - **« Les clés de la crypte »** Découvrir l'histoire de la crypte et son évolution au fil des siècles.
 - L'Histoire des Arts du cycle 3 au collège
 - *Par le biais du parcours proposé, l'élève interroge et situe œuvres et démarches artistiques, connaissances et références culturelles au sein de son territoire.*
 - **« Les explorateurs de l'art »** cycle 3, collège et lycée – Ouvrir son regard à l'importance du patrimoine boulonnais et dialoguer avec les œuvres.
- Pour préparer la visite : le site de la crypte [https://crypte.ville-boulogne-sur-mer.fr/fr-rubrique « la visite- tarifs et horaires- visites guidées »](https://crypte.ville-boulogne-sur-mer.fr/fr-rubrique-la-visite-tarifs-et-horaires-visites-guidees)
- Contacts : Coordonnées pour visiter la crypte
- La crypte de Boulogne-sur-Mer
Entrée de la Basilique – rue de Lille
62200 Boulogne sur mer
<https://crypte.ville-boulogne-sur-mer.fr>
Service des réservations : 03.21.87.81.79
- Référente Education nationale Alexandra GAMBART : alexandra.gambart@ville-boulogne-sur-mer.fr / 03.21.87.73.40

Musée de Boulogne sur mer

Au cœur de l'enceinte médiévale, l'ancien château comtal du XIII^e siècle, classé monument historique, est aujourd'hui l'écrin des collections municipales du musée de Boulogne-sur-Mer. Le musée a été créé en 1825, suite à l'acquisition du cabinet de curiosité du Vicomte Leroy de Barde. Il conserve des collections riches et variées qui entraînent le visiteur à travers le temps et l'espace, à la rencontre des civilisations égyptiennes et grecques, et des cultures extra-européennes d'Amérique, d'Afrique et d'Océanie. Le voyage se poursuit par la représentation des collections de Beaux-arts du XV^e au XX^e.

La visite au musée est une sollicitation qui amène les élèves à rencontrer des œuvres réelles qui susciteront la curiosité et l'intérêt, permettant de construire une première culture commune qui repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine muséal.

Une offre pédagogique est proposée en lien avec les programmes scolaires, de la maternelle aux classes supérieures. Les visites commentées peuvent porter sur les collections des départements : archéologie méditerranéenne, ethnographie extra-européenne, beaux-arts, ou encore le nouvel espace du château comtal. De la visite découverte à l'approfondissement d'un thème, les médiateurs proposent des visites où les élèves observent, s'interrogent et échangent à partir de leurs savoirs propres.

● Visites proposées :

- I) Parcours en autonomie : (Tous niveaux)

La visite libre permet, selon le projet de l'enseignant, de construire un parcours de visite autonome et original. L'enseignant pourra choisir de faire découvrir à sa guise le musée, ses œuvres, ses collections, les chefs-d'œuvre ainsi que le château des comtes de Boulogne en tant qu'élément à part entière du patrimoine local.

Pour un meilleur confort de visite et pour bénéficier d'un créneau horaire garantissant un accès direct au site, la réservation est obligatoire.

Trois documents d'aide à la visite sont proposés en téléchargement sur le site (« Les clefs du château », « Aux origines du musée », « D'une culture à l'autre : les chefs d'œuvre »)
- II) Parcours guidés :
 - Cycle 1 : « La chasse aux animaux » ; « Les 5 sens » ; « Les sons »
 - Cycle 2 et 3 : « Les clés du château » ; « La momie dorée » ;
 - Cycle 3 : « Les mythologies du monde » ; « Les masques »
- III) Histoire de l'art – PEAC (cycle 3 et collège)
 - « Les explorateurs de l'art » : Ouvrir son regard à la richesse des beaux-arts

- Contacts : L'ensemble de l'offre pédagogique proposée aux enseignants est consultable sur le site du musée <http://musee.ville-boulogne-sur-mer.fr> – rubrique « préparer votre visite- groupes - scolaires »
- Une offre de formation à destination des enseignants et des visites de sensibilisation sont aussi proposées par le Service des publics au cours de l'année. Calendrier disponible sur demande.

Coordonnées pour visiter le musée
Musée de Boulogne-sur-Mer / Rue de Bernet
Ville fortifiée – château comtal
62200 Boulogne sur mer /
<http://musee.ville-boulogne-sur-mer.fr>
Service des Publics Musée : 03.21.10.02.28

Référente Education nationale Alexandra GAMBART
alexandra.gambart@ville-boulogne-sur-mer.fr / 03.21.87.73.40

Le musée du Touquet-Paris-Plage

Le Musée du Touquet-Paris-Plage plonge le visiteur dans l'art de la modernité depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours présentant alternativement la collection permanente, autour d'accrochages thématiques singuliers, et des expositions temporaires de grandes figures de la peinture française des XX^e et XXI^e siècles, en écho ou en contrepoint à la collection. Ouvert sur la création contemporaine, le musée met régulièrement en place des partenariats autour d'expositions ou de projets artistiques.

Le service pédagogique met en place pour chaque exposition des visites guidées ainsi que des ateliers de pratiques artistiques. Vous pouvez choisir de suivre une visite guidée seule (45mn/1h) ou une visite couplée avec un atelier (1h30/2h).

Les visites sont propices à l'échange : le guide sollicite les élèves, leurs observations, leurs ressentis face aux œuvres. La visite donne les codes, les outils, afin de « regarder » et non « voir » les œuvres. Les ateliers proposés sont en lien avec la visite de l'exposition et permettent aux élèves d'expérimenter une technique, une notion développée par l'artiste dans son œuvre. Afin de répondre au mieux aux souhaits des enseignants et aux besoins des élèves nos propositions sont adaptables en fonction de l'âge des élèves, du projet pédagogique de la classe et d'éventuelles contraintes matérielles.

Selon la programmation des rencontres avec des artistes, des visites insolites ou des projets spécifiques peuvent être organisées.

Durant l'année scolaire 2020/2021 le Musée propose une nouvelle présentation de ses œuvres majeures : "Promenade dans les collections du Musée" (sous réserve de modification). Le parcours mêle peinture, photographie, dessin et permet d'aborder des sujets divers : portrait, paysage, abstraction...

Nouveauté ! Le Musée présente aussi une exposition conçue pour les enfants ! Un conte créé nous emmène dans les œuvres, à la recherche des couleurs. Une offre pédagogique est conçue pour les plus jeunes à partir de cette exposition.

Pour connaître l'actualité du Musée et l'offre de visites et d'ateliers, consultez la page réservée aux scolaires sur le site internet :

→ <https://www.letouquet-musee.com/visite-et-ateliers/scolaires/>

- Marie BABO / Chargée de la médiation
Musée du Touquet-Paris-Plage, musée de France
Angle de l'avenue du Golf et de l'avenue du château
62520 Le Touquet-Paris-Plage
Tel: 03 21 05 62 62

Château d'Hardelot – Centre culturel de l'entente cordiale

Le château d'Hardelot de Condette est un lieu très singulier, niché à proximité des dunes boisées, d'un marais en retrait de la mer, avec comme point de mire un château Néo Tudor et l'unique théâtre élisabéthain de France qui a reçu cette année, le prix de la meilleure construction en bois au monde.

La pluridisciplinarité du lieu vous permet d'aborder plusieurs thématiques.

Le Centre culturel de l'Entente cordiale est un lieu symbole des relations entre la France et la Grande-Bretagne. Il s'impose aussi comme un lieu de vie culturelle et artistique incontournable qui fait figure de référence. Expositions permanentes et temporaires, jardins, théâtre élisabéthain, concerts, rencontres et créations artistiques, conférences et ateliers attirent la curiosité d'un public toujours plus large, séduit par l'originalité, la qualité et l'humour «british».

- Le théâtre élisabéthain propose un dispositif d'éducation artistique et culturelle : programmation de spectacles sur le temps scolaire, mise à disposition de dossiers pédagogiques, bords de plateau, rencontres avec les équipes artistiques et professionnelles, répétitions publiques.
- La salle d'exposition accueille des expositions temporaires questionnant la culture britannique et surtout le lien franco-britannique à travers l'histoire et les arts.
- Le jardin. Dans un style contemporain, retraçant l'art et l'histoire des jardins anglais, ils offrent un parcours poétique aux portes du marais de Condette.
- À la fois culturelle, botanique ou artistique, la découverte des jardins est sans cesse renouvelée au fil des saisons et de la programmation du site.
- Le marais - Le sentier du marais (2 km) offre au promeneur des ambiances marécageuses, boisées et permet l'observation d'oiseaux, d'insectes ou encore d'amphibiens.

Thématiques :

- CYCLE 1 : Visite costumée du Château d'Hardelot ; Les couleurs dans la nature ; Sensibilisation au spectacle vivant autour des différents temps forts de l'année
- CYCLE 2 : La vie quotidienne dans un manoir anglais ; Les origines médiévales du château ; L'art et l'histoire franco-britanniques ; Les jardins Tudor comme jeu de piste ; Le musée de la nature ; L'histoire du théâtre ; Sensibilisation au spectacle vivant
- Cycle 3 : Le Château d'Hardelot à travers le temps ; L'art et l'histoire franco-britanniques ; Les origines médiévales du Château ; Découvre l'architecture du Centre culturel de l'entente cordiale ; Le Bestiaire : Création d'un cabinet de curiosités numérique ; Du jardin au Boulingrin ; Le Théâtre Élisabéthain ; Sensibilisation au spectacle vivant ; Construire ensemble un projet éducatif

→ Contact :

- Château d'Hardelot - Centre culturel de l'Entente cordiale
1 rue de la source - 62360 CONDETTE - +33(0)3 21 21 73 65
- Renseignements et réservations auprès de l'équipe de médiation 03 21 21 73 52 chateau.hardelot.education@pasdecals.fr
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.chateau-hardelot.fr

Le musée de France d'Opale Sud de Berck sur mer

Le musée possède des collections archéologiques régionales, de la proto-histoire à l'époque médiévale (fouilles récentes de la vallée de l'Authie à la région de Calais), ainsi que des peintures datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle en lien avec la mer et la Côte d'Opale (Manet, Boudin, Lepic, Tattegrain, Lavezzari, Roussel, Chambon et Trigoulet).

- Musée de France de Berck-sur-Mer 60, rue de l'Impératrice 62600 Berck-sur-Mer
Tél : 03.21.84.07.80

La maison départementale du port d'Étaples

La Maison du Port accueille des expositions temporaires réalisées par le Département du Pas-de-Calais et propose des visites accompagnées pour les scolaires.

Les visites libres et guidées sont gratuites et sur réservation obligatoire au 03 21 21 47 37 ou par mail : expositions.maisonduport@pasdecals.fr.

- Exposition « Fernand STIEVENART – Juliette de REUL : couple d'artistes de l'École de Wissant », du 25 juin au 27 novembre 2022
- Modalités de visite : Maison du Port départemental d'Étaples, 1 Boulevard de l'Impératrice 62630 ÉTAPLES-SUR-MER ; Tous publics ; Tarif : gratuit
- En juin, septembre, octobre et novembre : ouverture du mercredi au dimanche de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. (Fermeture les 1er et 11 novembre).

- La découverte de l'exposition est possible en visite libre ou guidée. Les visites guidées sont proposées tous les jours d'ouverture de 10h à 11h et de 15h à 16h. Les jauges des visites guidées étant limitées, la réservation est fortement conseillée.
 - L'accueil des groupes se fait uniquement sur réservation.
 - Un dossier pédagogique est disponible sur demande.
 - Animations et visites en lien avec l'exposition - Informations sur www.pasdecalais.fr et Facebook « Le Pas-de-Calais ».
 - Demande et renseignements complémentaires par email à l'adresse expositions.maisonduport@pasdecalais.fr ou téléphone au 03 21 21 47 37.
- **Exposition parcours, du 25 juin au 27 novembre 2022, exposition photographique extérieure « Le Pas-de-Calais, terre de labeurs ».**
 - Informations pratiques : Exposition-parcours extérieure accessible à tous en deux temps.
 - Du 25 juin au 18 septembre 2022 aux adresses suivantes :
 - WISSANT, Digue d'Aval
 - BOULOGNE-SUR-MER, Jardin de Nausicaà, Boulevard Sainte Beuve
 - LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, jardin du phare, square Paul Rivet, avenue des phares
 - ETAPLES-SUR-MER, Port départemental, Quai Napoléon
 - MONTREUIL-SUR-MER, Place Gambetta
 - BERCK-SUR-MER, Place du 18 juin
 - Du 26 septembre au 27 novembre 2022 aux adresses suivantes :
 - LUMBRES, Parvis de l'église Saint-Sulpice, rue Albert Thomas
 - DESVRES, Place des jeux, à côté de l'église Saint-Bertulphe
 - HUCQUELIERS, Grand Place
 - BEAURAINVILLE, Place de la Liberté
 - FRUGES, Rue du Maréchal Leclerc
 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE, Square de Warstein
 - **Tous publics - Tarif : gratuit**
 - **Étapes du parcours disponible sur www.patrimoines.pasdecalais.fr**
 - **Programmation culturelle globale disponible sur www.pasdecalais.fr**

L'École Musée

Les collections et le mobilier de l'École-Musée, constitués par les dons de passionnés de l'enseignement, sont de première importance par leur nombre et leur authenticité et témoignent de l'histoire de l'école depuis le début du 19^e siècle jusqu'à l'instauration de l'école de Jules Ferry, fondement de notre Éducation nationale.

L'École-Musée présente trois classes correspondant à des dates clés de son histoire, 1850-1879 pour la première ; 1881-1950 pour la seconde et 1950 à nos jours pour la dernière.

- **L'École Musée**

2, rue de l'Ancien Rivage / 62200 Boulogne sur mer / Tél. 03.21.87.00.30

Pour plus d'informations : <http://ecolemusee.ville-boulogne-sur-mer.fr/>

<http://ecolemusee.ville-boulogne-sur-mer.fr/visites-animations/scolaires-et-enseignants>

Le village des métiers d'art de Desvres

Le Village des Métiers d'Art de Desvres (VMAD) est un tiers-lieu dédié aux métiers d'art. Le VMAD a été conçu avec un double objectif : favoriser le développement économique des entreprises liés à l'artisanat d'art avec la création de dix ateliers et promouvoir ces métiers auprès du public avec un parcours documenté surplombant les espaces de travail des professionnels.

Les médiateurs font découvrir aux cycles 2, 3 et 4, les différents savoir-faire avec une visite guidée, un jeu d'enquête sur les métiers d'art et un atelier d'initiation auprès d'un artisan d'art. Il est également possible de rencontrer un artisan d'art pour échanger directement avec le professionnel.

Les métiers d'art présentés peuvent relever de ces catégories : art floral / arts du spectacle / arts et traditions populaires / arts graphiques / arts mécaniques-jeux-jouets / bijouterie-joaillerie-orfèvreriehorlogerie / bois / cuir / décoration / facture instrumentale / luminaire/ métal / métiers liés à l'architecture / mode / pierre / tabletterie / terre / textile / verre.

- VMAD
5189 Chaussée Brunehaut 62240 LONGFOSSE
Tél : 03.21.99.60.20 Email : contact@vmad.fr
Pour toutes les informations : <http://www.vmad.fr/>

L'EMA - École Municipale d'art de Boulogne sur mer

L'EMA accueille durant l'année scolaire des expositions temporaires.

Les médiations (1h ou 1h30 en fonction des âges) seraient centrées sur la visite d'une expo d'art contemporain avec la thématique de la machine) la présentation d'un FRAC et de son fonctionnement à travers deux œuvres et la visite en complément d'une école d'art « l'EMA » et de ses ateliers.

- Contacts : EMA , Place de Picardie, 62200 Boulogne s/Mer
- Tél 03 21 32 26 27
- Directeur Xavier Généau Xavier.Geneau@ville-boulogne-sur-mer.fr
- Médiatrice : Myriam.Bourgois@ville-boulogne-sur-mer.fr

Le Concept - École d'art du Calaisis

Établissement d'enseignement artistique spécialisé dédié aux arts plastiques et visuels, l'école d'art du Calaisis accompagne la pratique amateur auprès des publics périscolaires et adultes.

Proposant une programmation annuelle constituée d'expositions, d'ateliers participatifs, de conférences, de spectacles, l'école d'art est un équipement ressources désireux de développer des actions de partenariat "éducation-culture".

- *Médiation à destination des publics scolaires*
- *Visites guidées organisées lors des expositions, sur rendez-vous les lundis et jeudis de 9h à 12h.*
- *2 formules sont proposées :*
- *Visite guidée (durée : 45 minutes) : cycles 2, 3 - 1 classe maximum – gratuit*
- *Visite guidée et petit atelier autour de l'exposition (durée 1 heure 30) : cycles 2, 3 – 1 classe maximum – gratuit – le matériel pour l'atelier est pris en charge par l'école d'art*
- *Le transport peut être pris en charge, pour les écoles de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (réservation au plus tard 15 jours avant la date de visite souhaitée)*
- *Renseignements et réservation par mail auprès d'Emmanuelle Flandre : ef.mediation.concept@gmail.com*
- **Les expositions 2022 -2023**
 - PRISME 7, découverte du jeu de plateforme ludique et pédagogique conçu par le Centre Pompidou, du 08/09/21 au 10/11/21
 - YANN FREICHELS, peintures & dessins (dans le cadre du programme de résidence CRESCENDO), du 17/11/22 au 12/01/23
 - ILS SONT PASSÉS PAR ICI..., présentation des travaux d'anciens étudiants de classe préparatoire diplômés des écoles supérieures d'art et de design, du 19/01/23 au 03/03/23
 - PROCEDERE 2022-2023, présentation des travaux des étudiants de la classe préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design promotion 22-23, du 18/03/23 au 21/04/23
 - CERLESTE ROGOSIN, RESIDENCE ARCHIPEL, présentation des œuvres produites à l'occasion de la résidence de recherche et de création édition 2022-2023, du 04/05/23 au 07/07/23
 - Plus d'information sur www.ecole-art-calaisis.fr
- **Actions de partenariat**
 - *L'école d'art est également en capacité de travailler aux côtés des équipes éducatives du 1^{er} comme du 2nd degré afin de construire des projets visant à répondre aux grands enjeux de l'éducation artistique et culturelle : VOIR / FAIRE / INTERPRETER.*

- Les modalités – ateliers, parcours, résidences, visite-découverte de l'équipement – sont à déterminer avec la direction et la coordination pédagogique de l'école d'art.
- Renseignements auprès de Stephen Touron (Directeur de l'école d'art du Calais) : stephen.touron@grandcalais.fr / 03 21 19 56 60

Le musée des beaux-arts de Calais

Exposition "Peintures des lointains, voyages de Jeanne Thil" en partenariat avec le musée du Quai Branly - Jacques Chirac sera visible du 15 juillet 2020 au 28 février 2021

- Musée des beaux-arts de Calais
25 rue Richelieu - 62100 Calais Tél : 03.21.46.48.40
musee@mairie-calais.fr
- Informations :
 - <https://www.calais.fr/fr/Ville-de-Calais/envie-de-bouger/a-visiter-a-voir/musee-des-beaux-arts>
- Flyer découverte du Musée :
 - <https://fr.calameo.com/read/00462729629acd802bc38?page=3>

La Cité de la Dentelle et de la Mode de Calais

- Cité de la dentelle et de la mode
135, quai du Commerce - 62100 CALAIS
Tel : 03 21 00 42 30
- Informations sur le musée : <https://www.cite-dentelle.fr/fr/>
- Informations pour les professionnels de l'éducation :
 - <https://www.cite-dentelle.fr/fr/accueil/groupe/professionnels-de-l'education>

Centre Historique médiéval d'Azincourt- 1415 Azincourt Le Moyen Age en sept vallées

Le centre « Azincourt 1415 » est un centre d'interprétation historique ayant pour mission de valoriser et entretenir la mémoire de la bataille d'Azincourt du 25 octobre 1415 mais aussi de témoigner auprès des générations futures de l'héritage historique et culturel que nous a laissé la guerre de Cent-Ans, conflit qui déchire les royaumes de France et d'Angleterre de 1337 à 1453.

- Infos : Site : <http://azincourt1415.com>
- Contact : 24 rue Charles VI, 62310 Azincourt, Tél 0321472753, contact@azincourt1415.com

La Compagnie du Dragon de Calais

- <https://www.compagniedudragon.com/>

De la maternelle au lycée, dans le cadre d'une visite guidée ou d'un atelier pédagogique en classe, la Compagnie du Dragon vous emmène découvrir l'univers du Dragon de Calais.

- **Ateliers proposés**
 - Cycle 1 et 2 : À la découverte du Dragon de Calais
 - Cycle 2 et 3 : Raconte-moi la construction du Dragon de Calais
- **Autres pistes de travail**
 - patrimoine — Sur les traces du Dragon de Calais.

- anglais — Quelques notions d'anglais autour du Dragon de Calais.
- art — Imaginer et dessiner sa propre machine de ville.

Rencontres enseignants lundi après-midi ou mercredi matin (maximum 5 enseignants de même cycle par rendez-vous) pour découvrir l'univers du Dragon de Calais au front de mer, partager sur vos projets et les pistes pédagogiques à développer avec vos élèves.

- Contact : Carine Anot, Chargée de médiation : + 33 (0)3 66 62 60 08
- Compagnie du Dragon, 201 Avenue Winston Churchill, 62100 Calais, FRANCE

• Mise en œuvre de projets d'actions culturelles partenariales avec un intervenant

Protocole départemental : projet d'action culturelle partenariale avec intervenant (PACPI)

Ce protocole ne concerne que les intervenants dans le cadre des enseignements artistiques : arts plastiques ou éducation musicale. Les activités de danse et de cirque entrent dans le cadre de l'EPS. Les autres activités ne nécessitent pas d'agrément.

Protocole départemental	Projet court PACPI-A	Projet long PACPI-B
Interventions	Ponctuelles 1 à 3 séances <i>durée d'une séance : 2h maximum</i>	Régulières à partir de 4 séances
Agrément de l'intervenant	Pas d'agrément nécessaire	Agrément obligatoire cf. page 50
Autorisation de l'intervention	par le directeur, la directrice d'école	par l'IEN
Public	élèves des cycles 1, 2 et 3	
Volume total cumulé sur l'année	→ au plus 12h / classe <i>tous projets et disciplines confondus (hors natation)</i>	→ au plus 36h / classe <i>tous projets et disciplines confondus (hors natation et hors dispositifs particuliers : CHAM, Orchestre à l'école...)</i>
Document à compléter par l'enseignant-e	· Projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant – PACPI-A → Cf. doc. sur 2EAC62	· Projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant – PACPI-B → Cf. doc. sur 2EAC62
Transmission du projet par la directrice / le directeur	Pour <u>information</u> à l'IEN	Pour <u>validation</u> à l'IEN
	Au moins 14 jours avant le début des interventions	Au moins 21 jours avant le début des interventions
Début des interventions	→ À l'issue des 14 jours qui suivent l'envoi à l'IEN	→ Dès réception par l'école du projet validé par l'IEN

*(DUMI, diplôme d'état, attestation de compétence professionnelle DRAC)

Les intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements artistiques

- Références : EDUSCOL, [Intervenants extérieurs - Premier degré](#)

Les intervenant·e·s extérieur·e·s sont des personnes, bénévoles ou rémunérées (par des associations ou d'autres personnes morales de droit privé, par des collectivités territoriales ou par l'État), qui apportent leurs compétences de façon complémentaire et non substitutive à l'enseignant de la classe.

Toute personne susceptible d'apporter une contribution aux activités obligatoires d'enseignement peut être autorisée ou agréée à intervenir au cours des activités d'enseignement.

Les parents d'élèves, d'autres adultes, notamment membres d'associations, peuvent intervenir à titre bénévole.

Le recours aux intervenants :

- permet aux écoles d'être davantage ouvertes sur le monde extérieur ;
- apporte un éclairage technique ;
- conforte les apprentissages.

Quand interviennent-ils et sous quelles conditions ?

Les intervenant·e·s extérieur·e·s participent aux activités d'enseignement, qu'elles se déroulent sur le temps scolaire dans les locaux scolaires, ou au cours des sorties scolaires.

Cadre général

Les modalités générales de recours aux intervenants extérieurs sont prévues par le règlement intérieur de l'école. Le recours à un intervenant extérieur s'inscrit dans le projet d'école. L'intervention s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école.

Les modalités pratiques de l'intervention doivent faire l'objet d'une consultation des partenaires concernés et d'une définition précise. Les éléments relatifs à l'organisation pédagogique, qui relèvent de la responsabilité de l'enseignant, et les mesures de sécurité doivent être détaillés.

Qualification des intervenant·e·s dans le cadre des enseignements artistiques

Dans les enseignements artistiques, les intervenants réguliers doivent justifier d'une compétence professionnelle vérifiée et attestée par le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou de diplômes préparant à l'intervention en milieu scolaire dans les disciplines artistiques.

Les interventions occasionnelles dans ce cadre font l'objet d'une autorisation écrite du directeur d'école.

Dans le département on distinguera donc (cf. modalités en page X) :

- **un projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant**, court (PACPI-A) avec des interventions **ponctuelles limitées à trois interventions**, autorisé par le directeur, après information de l'IEN, ne nécessitant pas l'agrément de l'intervenant ;
- **un projet d'action culturelle partenariale avec un intervenant**, long (PACPI-B) avec des interventions **régulières à partir de quatre interventions**, autorisé par l'IEN et nécessitant l'agrément préalable de l'intervenant par l'IA-DASEN.

L'organisation de la classe pendant l'activité

- **La classe fonctionne en un seul groupe** : l'enseignant·e doit assurer l'organisation pédagogique et le contrôle effectif de l'activité.
- **Les élèves sont répartis en groupes dispersés et sont encadrés par des intervenant·e·s extérieur·e·s et l'enseignant·e n'a en charge aucun groupe particulier** : l'enseignant·e exerce un contrôle adapté aux caractéristiques du site et à la nature de l'activité par une présence permanente et des passages successifs dans les différents groupes et une coordination de l'ensemble.
- **Les élèves sont répartis en groupes dispersés et sont encadrés par des intervenant·e·s extérieur·e·s et l'enseignant·e a un groupe à sa charge** : l'enseignant·e aura défini préalablement l'organisation générale de la séance et procédera à un contrôle a posteriori.

Les rôles respectifs des enseignant-e-s et des intervenant-e-s

- **L'enseignant-e**

L'enseignant titulaire de la classe, ou qui en a la charge au moment de l'activité, garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance.

Il veille, notamment par sa présence effective, à ce que la sécurité des élèves soit assurée en toutes circonstances et s'assure que l'intervenant respecte les conditions d'organisation et les objectifs du projet.

Il peut être déchargé de la surveillance des élèves (une partie ou la totalité de la classe) confiés à des intervenants, à condition :

- qu'il sache constamment où se trouvent ses élèves ;
- que les intervenants aient été régulièrement autorisés ou agréés ;
- que les intervenants soient sous son autorité.

Il arrête le cadre d'organisation de l'activité, après l'avoir préparée avec l'intervenant. Il peut convenir avec l'intervenant des mesures à prendre pour assurer la sécurité des élèves qui seraient confiés à ce dernier.

Si l'enseignant-e constate que les conditions de sécurité ne sont plus réunies, il lui appartient de suspendre immédiatement la séance et d'en informer le directeur, la directrice d'école.

- **L'intervenant-e extérieur-e**

Toute personne intervenant dans une école pendant le temps scolaire doit respecter les principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier les principes de laïcité et de neutralité.

Elle doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'elle aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école.

Dans le cadre des activités auxquelles ils participent, les intervenants extérieurs :

- apportent un éclairage technique ou une autre forme d'approche, qui enrichit l'enseignement ;
- assistent le maître dans l'organisation et le déroulement de la séance ;
- agissent à la demande et selon les consignes du maître ;
- peuvent se voir confier la charge d'un groupe, dans le cadre de certaines organisations pédagogiques.

Sans se substituer à l'enseignant, l'intervenant peut prendre des initiatives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses fonctions. Il peut se voir confier la charge d'un groupe d'élèves, l'enseignant gardant la maîtrise de l'activité. Si un groupe d'élèves lui est confié, c'est à lui de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Sa responsabilité peut être engagée s'il commet une faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. Elle est garantie, selon le cas, par la collectivité publique qui le rémunère, par son employeur, ou par l'État si l'intervenant est bénévole.

La procédure d'autorisation

- **Le rôle du directeur, de la directrice d'école**

Tous les intervenants extérieurs qui apportent une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement sont soumis à une autorisation du directeur, de la directrice d'école.

Le directeur, la directrice d'école veillera à ce que les personnes intervenant auprès des élèves respectent les principes fondamentaux du service public de l'éducation. Il pourra mettre fin, sans préavis, à toute intervention qui ne les respecterait pas.

- **L'agrément de l'IA-DASEN**

Dans certains cas, les intervenants extérieurs doivent être agréés par l'IA-DASEN. L'agrément est une décision individuelle écrite émise par l'IA-DASEN, elle ne peut concerner un collectif ou un établissement.

Modalités d'agrément (interventions régulières = plus de 3 séances)

Nature de l'intervention	Mise à disposition de ou des intervenants par l'employeur (structure, collectivité...)	Résidence d'artistes dans le cadre d'un dispositif DRAC (CLEA, Qu(ART)ier...)	Financée par la coopérative	Sans financement
Statut de l'intervenant	Salarié	Artiste indépendant	Indépendant	Bénévole
Qualification	DUMI, références artistiques...	DRAC	Qualifications, CV	
Formulaires cf. doc. sur 2EAC62	Convention employeur-IA « Participation et agrément des intervenants extérieurs rémunérés dans le cadre des enseignements artistiques »	Convention de la résidence artistique IA-DRAC-collectivité (CLEA...)	Demande d'agrément « Intervenant extérieur dans le cadre des enseignements artistiques »	
Destinataire	IA			
Instruction	Bureau des actions éducatives		Bureau des actions éducatives CPAV ou CPEM de la circonscription proche du domicile de l'intervenant	
Communication après validation	<ul style="list-style-type: none"> Transmission d'une copie de la convention par courriel à chacun des IEN concernés et à l'employeur 		<ul style="list-style-type: none"> Transmission du courrier d'agrément annuel à l'intervenant. 	
	Mise à jour par le bureau des actions éducatives, à la date de la signature de la convention, sur ESCOLA , du fichier des intervenants agréés accessible à l'IEN chargé de mission, aux CPAV et aux CPEM.			

● Les financements de projets

| Les crédits d'aide aux projets artistique (APAC)

Dans le cadre du dispositif d'appel à projet artistique et culturelle (APAC) une aide financière peut être demandée par chaque école.

La priorité est accordée aux projets les plus cohérents avec les objectifs éducatifs et pédagogiques définis dans le cadre du PEAC.

Chaque école ne peut faire qu'une demande de crédit pour l'année scolaire, à partir de l'application ADAGE, jusqu'au 14 octobre 2022.

- Une commission départementale se réunira pour examiner les demandes et répartir les crédits.
 - Une attention particulière sera portée aux projets des écoles les plus éloignées des structures culturelles.
 - Il pourra être joint un document complémentaire de présentation du projet.
 - Le budget devra obligatoirement être présenté en équilibre : le total des dépenses = le total des recettes.
 - L'aide complémentaire demandée à la DSDEN n'excédera pas 1000 €.
 - Les crédits accordés seront versés sous forme de subvention à la coopérative scolaire, affiliée ou non à l'OCCE (référence : *Circulaire n° 2008-095 du 23 juillet 2008 relative à la coopérative scolaire*, voir aussi sur EDUSCOL : [La coopérative scolaire](#)).
 - À l'issue du projet, l'école devra fournir un justificatif de l'utilisation des crédits.
-
- Renseignements complémentaires et accompagnement pour la rédaction des projets auprès des CPAV et CPEM

● Accompagnement des enseignants : CPAV & CPEM départementaux

CPAV : conseiller-ère pédagogique en arts visuels	Circonscriptions
Laurent BIZART laurent.bizart@ac-lille.fr	Arras 1 ; Arras 2 ; Arras 3 ; Arras 4 ; St Pol-sur-Ternoise ; Hénin-Beaumont ; Avion ; Noyelles-Godault ; Arras et Lens ASH
Marie-Lise HERNU marie-lise.hernu@ac-lille.fr	Auchel ; Bruay La Buissière ; Béthune 1 ; Béthune 2 ; Audruicq ; Aire-sur-la-Lys ; St Omer 1 ; St Omer 2 ; Calais et Arras ASH
Valérie VANSON valerie.vanson@ac-lille.fr	Boulogne-sur-mer 1 ; Boulogne-sur-mer 2 ; Calais 1 ; Calais 2 ; Marquise ; Étaples ; Montreuil ; Hesdin ; Calais ASH
Michèle THOREZ michele.thorez@ac-lille.fr	Vendin-le-Vieil ; Bully-les-Mines ; Montigny-en-Gohelle, Lens, Liévin, Carvin ; Béthune 3 ; Béthune 4 ; Arras et Lens ASH

CPEM : conseiller-ère pédagogique en éducation musicale	Circonscriptions
Céline CHARLES Celine.Charles@ac-lille.fr	Arras 1 ; Arras 2 ; Arras 4 ; St Pol-sur-Ternoise ; Hesdin ; Arras ASH
Carole WISNIEWSKI carole.wisniewski@ac-lille.fr	Auchel, Aire-sur-la-Lys ; Béthune 1 ; Béthune 2 ; Bruay-la-Buissière ; Audruicq ; St Omer 1 ; St Omer 2
Julie MERLIN julie.quandalle@ac-lille.fr	Montreuil ; Boulogne 1 ; Boulogne 2 ; Étaples ; Marquise ; Calais 1 ; Calais 2 ; Calais ASH
Pierre-François HAPIOT pierre.hapiot@ac-lille.fr	Arras 3 ; Carvin ; Noyelles-Godault ; Vendin-le-Vieil ; Hénin-Beaumont ; Montigny-en-Gohelle ; Lens ASH
Anne-Sophie CARON anne-sophie.fontaine1@ac-lille.fr	Béthune 3 ; Béthune 4 ; Lens ; Bully-les-Mines ; Avion ; Liévin ; Arras et Lens ASH

• Les actions des partenaires de l'école

OCCE – Office central de la coopération à l'école

L'OCCE du Pas de Calais, fidèle à ses valeurs de respect de l'autre, d'entraide et de solidarité, propose aux coopératives scolaires (1^{er} degré) et aux foyers coopératifs (2nd degré) adhérents de nombreuses aides pour monter leur projets.

→ Pour l'ensemble des actions, plus d'informations sur le site [OCCE 62](#)

Les projets proposés et accompagnés par l'OCCE :

- Ecoles fleuries, jardinage et développement durable
- Mission Patrimoine
- Cascades d'écriture
- Maths en coop
- Rencontres Cerfs-Volants
- Coop en jeux
- Pour vous aider dans vos projets :
 - aide financière « Coup de Pouce » : 100 € / classe (voir conditions sur le site [OCCE 62](#))
 - aide à la Valorisation des projets de l'école/ du cycle : pouvant atteindre 400 € (voir conditions sur site [OCCE 62](#))
 - aide au montage d'un financement participatif : « la Trousse à projets » permettant l'accès à un site dédié

Réseau Canopé

Des actions, des formations et des projets d'édition co-construits avec les acteurs culturels et éducatifs par le réseau Canopé, tant au niveau national qu'au niveau territorial.

- **Le service Arts & culture accompagne :**
 - les acteurs éducatifs et culturels dans la mise en place de projets sur le temps scolaire et le hors temps scolaire ;
 - la formation professionnelle des enseignants et la formation interprofessionnelle de personnels issus des sphères de la culture et de l'éducation ;
 - l'apprentissage d'une culture artistique par la création de supports éditoriaux spécifiques ;
 - la pratique artistique des élèves via des dispositifs d'ateliers ou de résidences d'artistes ;
 - la rencontre sensible avec les œuvres issues de la diversité des domaines artistiques (arts plastiques, musique, théâtre, danse, arts du cirque et arts de la rue, patrimoine...).
- **Sur le site, toutes les informations sur les projets :**
 - Les rendez-vous A & C
 - Lille Métropole 2020 Capitale mondiale du design
 - P(art)AGER - les rencontres
 - Les Invitations
 - La résidence de création musicale
 - Développement du chant choral à l'école
 - Les PRÉAC
 - Actu'ARTS
 - Des ressources
 - **à retrouver [ICI](#).**

Les JM France - Jeunesses Musicales de France

Depuis plus de 70 ans, les JM France, association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique de tous les enfants et jeunes, prioritairement issus de territoires reculés ou moins favorisés.

Chaque année, 400 000 enfants et jeunes ont accès à la musique grâce aux JM France.

Les JM Hauts-de-France :

- 120 à 130 représentations par an ;
- 30 000 spectateurs par an ;
- une vingtaine d'implantations sur le territoire ;
- une équipe d'une vingtaine de bénévoles ;
- Association agréée jeunesse et éducation populaire ;
- Association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Élèves au concert

Un programme national signé entre les JM France et les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture pour développer l'action musicale auprès des élèves, du primaire au lycée.



L'accompagnement pédagogique

- Une démarche axée sur la découverte et la pratique
- Des livrets pédagogiques en libre accès
- Des outils d'accompagnement diversifiés

Chaque spectacle fait l'objet d'un livret pédagogique complet à destination des enseignants ou des encadrants : contexte artistique et culturel, programme musical, interview des artistes, pistes de préparation et d'exploitation du concert, guide d'écoute, chants, etc.

Ateliers autour des spectacles

Dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants, des ateliers sont proposés autour des spectacles : rencontres avec les artistes, ateliers d'éveil et de sensibilisation à la musique, ateliers de pratique artistique...

- **Les objectifs**
 - préparer la venue au concert
 - contribuer à mettre la pratique musicale à portée de tous
 - inscrire le temps du concert au cœur du parcours d'éducation artistique et culturelle
- **Des ateliers à la carte**
 - Les ateliers peuvent être menés par les artistes du spectacle ou par des artistes extérieurs, sur une action ponctuelle ou dans le cadre d'un projet suivi, en petit groupe ou en classe complète... Tout est possible, tout est à construire ensemble en fonction du projet, du budget et du calendrier.
 - Des pistes sont données pour certains spectacles dans l'encart «pour aller plus loin».
- **Pour en savoir plus :**
 - JM France - Hauts de France : 03 20 57 20 00 ou contact.hdf@jmfrance.org
<https://www.jmfrance.org/>

● Annexe 1 / Réussir le 100 % EAC

Feuille de route 100% EAC

Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des enfants. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans toute sa singularité. Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) repose sur les trois champs indissociables qui en constituent les trois piliers :

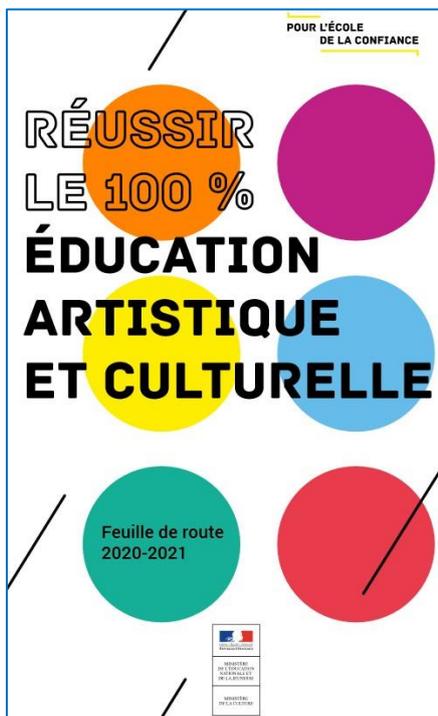
Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle

Selon les termes de la charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements, l'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur trois piliers : il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

- 1 La connaissance** : l'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, et de développer leur esprit critique.
- 2 La pratique artistique** : elle permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.
- 3 La rencontre avec les œuvres et avec les artistes** : elle vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

Comment réussir le 100% EAC

Le président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours artistique et culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité. Cet objectif de 100 % sera atteint par un déploiement progressif sur la durée du quinquennat.



Feuille de route interministérielle [2020-2021]

Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de la Culture

SOMMAIRE :

Un parcours artistique et culturel adapté à chaque âge

- Des enseignements artistiques renforcés
- Des actions artistiques et culturelles tout au long de la scolarité

Les axes prioritaires de la généralisation de l'EAC

- Chanter
- Lire
- Regarder
- S'exprimer à l'oral
- Développer son esprit critique

Une stratégie globale pour favoriser la généralisation de l'EAC

- Former les acteurs de l'EAC
- Diffuser les ressources
- Évaluer le 100 % EAC

[Télécharger le document](#)

À l'école des arts et de la culture



Dossier de presse - Jean-Michel Blanquer - 17/09/2018 (extrait)

À l'école des arts et de la culture : le dossier complet

→ [Télécharger le dossier de présentation "À l'école des arts et de la culture"](#)

Le 17 septembre 2018, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, ont présenté un plan d'action commun afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité, de 3 à 18 ans.

Le président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité car c'est indispensable pour leur formation intellectuelle, sensorielle et déterminant pour leur permettre d'être autonome dans leurs choix culturels.

Cet objectif de 100 % sera atteint par un déploiement progressif sur la durée du quinquennat.

La priorité conjointe du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale est donc de placer les arts et la culture au cœur de l'École car cela permet aux élèves de développer leurs cinq sens (la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, le goût) et leur connaissance concrète du réel.

Selon les termes de la Charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements, il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

- **La connaissance** : l'art et la culture permettent aux enfants d'acquérir une formation complète dans laquelle l'intelligence rationnelle et l'intelligence sensible favorisent leur créativité, élément fondamental de leur épanouissement et de leur réussite.
- **La pratique artistique** permet aux enfants de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets. C'est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui. Aujourd'hui, les pratiques artistiques des enfants sont très inégales en fonction de leur milieu social et de l'endroit où ils se situent sur le territoire. Développer les arts à l'école relève donc d'une exigence d'égalité républicaine.
- **La confrontation aux œuvres** permet aux enfants de se familiariser avec le sensible et de développer leur créativité. À l'heure où les médias de masse concourent à une certaine homogénéisation culturelle, il est très important d'enrichir les perspectives des enfants en leur faisant partager la diversité des arts et de la culture européenne et des autres continents.
- Il s'agit donc d'offrir une éducation artistique, culturelle et sensorielle (EACS) au plein sens du terme et sur les **différents temps de l'enfant** : le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Aujourd'hui, les pratiques artistiques des enfants sont très inégales en fonction de leur milieu social et de l'endroit où ils se situent sur le territoire. Développer les arts à l'école et sur le temps périscolaire relève donc d'une exigence d'égalité républicaine.

Pour atteindre ces objectifs, les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ont fixé trois priorités qui n'excluent pas les autres arts : le développement de la pratique musicale, de la lecture et du livre, ainsi que du théâtre.

Ce qui va changer

Le plan mis en place doit permettre à tous les enfants et à tous les jeunes de bénéficier d'un parcours cohérent de 3 à 18 ans, c'est-à-dire de l'entrée à l'école maternelle à l'octroi du [Pass culture](#) qui marque l'autonomie culturelle du jeune.

Pour ce faire, les ressources de l'éducation nationale seront articulées avec celles du ministère de la Culture, des réseaux culturels et des collectivités locales afin d'accompagner la progressive autonomie des jeunes dans leurs pratiques culturelles. C'est pourquoi, à chaque étape de la scolarité, nous ne reprenons pas ce que nous considérons comme relevant des pratiques autonomes acquises.

Chaque année, à l'école primaire, les élèves auront :

- consacré 10 % de leur temps scolaire aux enseignements et aux pratiques artistiques
- eu au moins deux temps forts culturels :
 - fréquentation d'un établissement culturel (musée, cinéma, etc.)
 - spectacle (théâtre, danse, concert, opéra, arts du cirque)
 - visite d'un monument patrimonial (château, église, lavoir, calvaire, patrimoine industriel, etc.)
 - fait la rencontre d'un créateur ou d'un interprète
- emprunté toutes les semaines des ouvrages dans une bibliothèque scolaire ou d'une collectivité
- chanté dans la chorale de leur école

Chaque territoire volontaire peut être accompagné vers le 100 % EAC. Chaque semaine, il s'agit d'assurer à tous les élèves l'équivalent de 2 heures de pratique artistique en construisant un parcours d'éducation artistique sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, qui sera consigné dans un carnet à compter de la rentrée 2019. Cette ambition culturelle pour les enfants et les jeunes est rappelée à chaque rentrée avec l'organisation de la [Rentrée en musique](#).

Renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture

L'éducation artistique et culturelle doit constituer, plus encore qu'aujourd'hui, un volet à part entière des projets académiques et des projets d'école et d'établissement.

À l'école primaire

Chaque semaine, les élèves bénéficient dès le CP et jusqu'en CM2 de 2 heures d'enseignements artistiques consacrées à l'éducation musicale et aux arts plastiques. Pour réaliser les objectifs qualitatifs et quantitatifs du plan, il est indispensable que ces enseignements puissent être enrichis par les ressources proposées par les artistes et les acteurs culturels des différents territoires.

Le chant choral

La **priorité des ministres porte sur le chant choral** et la pratique vocale sans être exclusive des autres formes musicales et artistiques.

L'objectif est d'implanter une chorale dans toutes les écoles élémentaires d'ici la rentrée 2019. Pour ce faire, **la mobilisation des conseillers pédagogiques en éducation musicale est essentielle** ainsi que celle des titulaires du diplôme universitaire des musiciens intervenants.

Le plan prévoit :

- **à court terme** : le développement de la formation continue au sein des plans académiques et départementaux de formation, notamment par la mise en place de chœurs académiques de professeurs ;
- **à moyen terme**, un renforcement de la pratique chorale dans la formation initiale des professeurs et un renforcement de la formation des chefs de chœur.

Ce plan est porté par **de nouvelles chartes du chant choral** qui seront proposées à tous les départements au cours de l'année 2018-2019, dans le cadre d'une mission confiée à Marc-Olivier Dupin par la ministre de la Culture et le ministre de l'Éducation nationale.

Il est également porté par des ressources nouvelles et des événements :

- **la Rentrée en musique**
- **le festival École en chœur qui s'achève par un grand concert de fin d'année**
- **la Fête de la musique à l'École**
- **des commandes d'opéra pour enfants grâce au soutien de la fondation Villecroze** dont les partitions et le matériel pédagogique sont mis en ligne sur le site Musique prim porté par le réseau Canopé
- **l'assistant numérique choral "Vox, ma chorale interactive" élaboré par Radio France** et mis à la disposition des professeurs à partir du 20 septembre 2018
- **le vade-mecum sur l'enseignement de la chorale réalisé conjointement à l'attention des professeurs**

Soutien au livre et à la lecture

- **À partir d'octobre 2018, un plan de rénovation des bibliothèques scolaires** (2,5 millions d'euros) sur la base d'un cahier des charges précis sur la constitution des fonds et de l'utilisation des lieux. La priorité est donnée aux écoles les plus éloignées de structures culturelles.
 - **Objectif : partenariat entre chacune des 52 000 écoles et une bibliothèque municipale** à horizon 2020.
 - **Remise officielle d'une carte de bibliothèque à chaque enfant en fin de CP** à partir de 2019.
- **Distribution chaque année, aux élèves de CM2, de 800 000 exemplaires des fables de La Fontaine** illustrés par un grand illustrateur.
- **Promotion de la lecture à voix haute avec une plus grande participation au concours Les petits champions de la lecture** : 35 000 enfants en 2017 avec un objectif de 100 000 enfants en 2018.
- **Déploiement d'un quart d'heure lecture** au cours de l'année 2018-2019.
- **Soutien renforcé à l'association Lire et faire lire.**

Histoire des arts

Patrimoine

L'apprentissage du regard est essentiel car il contribue au développement du sensible et à la préservation de l'environnement patrimonial et naturel. La sensibilisation au patrimoine (bâtiments civils, industriels, religieux, etc.) est indispensable à la formation du futur citoyen qui passe par la connaissance de son cadre de vie et de la mémoire collective. Cela s'inscrit dans une démarche pédagogique plus large qui consiste à partir de la connaissance par l'élève de son environnement pour aller au plus général.

- **Rendre obligatoire une visite annuelle dans un lieu patrimonial.** Pour accompagner les professeurs, le ministère de l'Éducation nationale met à la disposition de tous les professeurs un guide *Enseigner le patrimoine de proximité*. Il est réalisé en collaboration avec l'Institut national d'histoire de l'art (Inha).
- **Renforcer encore les partenariats avec les lieux patrimoniaux proches** : musées, monuments, archives, sites archéologiques, maisons de pays, parcs régionaux, friches industrielles, lieux de mémoires, maisons des illustres.

Arts plastiques

L'action La classe, l'œuvre, sera étendue dès la rentrée 2018, en plus des musées de France, aux archives, maisons des illustres, fonds régionaux d'art contemporain. Cette action est un projet pédagogique construit en partenariat entre un enseignant et un musée autour d'une œuvre : les jeunes vont la voir plusieurs fois dans l'année et développent leur propre création à partir de cette œuvre (graphique, théâtrale, musicale, chorégraphique, vidéo, etc.).

De 15 000 enfants pour 350 musées, un objectif est fixé de 40 000 enfants en deux ans.

Ce dispositif concerne aussi les écoliers, les collégiens, les lycéens, notamment ceux des lycées agricoles.

Éducation à l'image/cinéma

Déploiement d'un jeu pédagogique et d'une application mobile créés par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : L'Atelier du cinéma pour la découverte et la création d'images et d'images animées. Déploiement du jeu physique et numérique dans les écoles primaires et les collèges entre 2018-2020.

(...)

Les classes à horaires aménagés

Les classes à horaires aménagés permettent aux enfants volontaires du CE1 à la troisième de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Elles seront développées.

C'est particulièrement le cas des classes à horaires aménagés théâtre : l'augmentation déjà engagée (2 037 enfants en 2015-2016 et 2 595 en 2017-2018) sera poursuivie avec un objectif de 3 000 élèves à la rentrée 2019.

Ces classes sont le fruit d'un partenariat renforcé entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture : ce dernier mobilise ses établissements labellisés afin qu'ils apportent une dimension professionnelle et artistique.

(...)

● Annexe 2 / Le parcours d'éducation artistique et culturelle

- arrêté du 1-7-2015

1 – Principes et définitions

1. Le contexte

L'éducation artistique et culturelle, en tant que grand domaine de la formation générale dispensée à tous les élèves, vise l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.

L'éducation artistique et culturelle a récemment fait l'objet de plusieurs dispositions importantes qui en légitiment la place dans la formation des élèves et témoignent de la volonté de faire plus et mieux pour faire accéder tous les élèves à la culture artistique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, en son article 10, dispose que l'éducation artistique et culturelle à l'école comprend « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité », qui est « mis en œuvre localement » et auquel « des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent [...] être associés ». La circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 (1) développe à destination des acteurs de l'éducation artistique et culturelle les principes et les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Un Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, diffusé depuis l'automne 2013(2), rassemble des éléments pratiques pour construire des projets, notamment partenariaux, en éducation artistique et culturelle et pour mettre en œuvre concrètement le parcours dans les écoles et les établissements scolaires.

Ces dispositions visent à renforcer, amplifier et mettre en cohérence les nombreux dispositifs et actions déjà développés, en réponse à certains besoins ou insuffisances. En effet, l'éducation artistique et culturelle a fait l'objet depuis de nombreuses années d'initiatives multiples, notamment la mise en place de dispositifs spécifiques et d'actions éducatives ou encore la création d'un

enseignement obligatoire d'histoire des arts. Pourtant, comme le rappelle le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013, d'importantes inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques demeurent et les publics d'élèves les plus défavorisés ne sont pas suffisamment atteints.

Par ailleurs, certains domaines artistiques trouvent difficilement leur place à l'école, particulièrement quand ils ne sont pas portés par un enseignement obligatoire. En outre, les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales locales offrent un potentiel qui pourrait parfois être davantage et plus méthodiquement exploité pour compléter et construire la culture artistique des élèves.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires ouvre l'offre d'activités périscolaires auxquelles les élèves peuvent avoir accès, dont une part s'inscrit dans le champ de la culture artistique. L'articulation entre l'enseignement dispensé sur le temps scolaire et les activités du temps périscolaire pourra s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) qui permet aux acteurs concernés d'assurer une cohérence dans les activités proposées aux élèves et une continuité éducative, avant, pendant, et après la classe.

La nouvelle impulsion donnée à l'éducation artistique et culturelle par la mise en place d'un parcours pour chaque élève nécessite que soient énoncés des repères communs à l'ensemble des acteurs impliqués :

- en premier lieu des définitions (du champ et des objectifs de l'éducation artistique et culturelle; du parcours sous la forme duquel elle est organisée; du référentiel associé à ce parcours - voir ci-dessous I.2, 3 et 4) ;
- puis des éléments pour la mise en œuvre du parcours (partie II) ;
- enfin l'explicitation des grands objectifs de formation visés dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle et de repères de progression associés (partie III).

2. L'éducation artistique et culturelle à l'école

À l'école, l'éducation artistique et culturelle est à la fois :

- **une éducation à l'art**, qui vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée: cette culture repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine, le développement de la créativité et des pratiques artistiques ainsi que sur la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle couvre les grands domaines des arts, sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des Beaux-Arts, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature et du cinéma et en intégrant autant que possible l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent, savantes et populaires, occidentales et extra occidentales; elle s'appuie sur le patrimoine, tant local que national et international.
- **et une éducation par l'art**, qui permet une formation de la personne et du citoyen: cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger. Elle encourage l'autonomie et le sens de l'initiative et passe par la participation à des expériences et des pratiques artistiques et culturelles collectives et partagées.

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers :

- des rencontres : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des

professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;

- des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des connaissances : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques – et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ces trois champs doivent être investis complémentaires et concomitamment du plus jeune âge à l'âge adulte, sans hiérarchie ni prévalence de l'un ou l'autre de ces champs, afin que chaque élève puisse se constituer progressivement une culture artistique équilibrée.

À l'école primaire et au collège, l'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements obligatoires auxquels elle ne peut pourtant se limiter. Les élèves suivent les mêmes enseignements dans différents champs disciplinaires, qui permettent de poser les premiers éléments d'une culture artistique (voir partie II.1). Dans le cadre des enseignements ou en lien avec eux, les élèves peuvent participer à des projets, souvent partenariaux et parfois fondés sur des dispositifs spécifiques et des actions éducatives (voir II.2).

L'éducation artistique et culturelle à l'École est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

3. Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'École en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;**
- **articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;**
- **donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part; en cela, le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disjointes, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.**

Ainsi, chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles. Ce parcours à l'École n'est pas une fin en soi, il vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies.

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même. Le présent référentiel est un outil qui facilite cette construction en fixant des objectifs et des repères partagés par tous ceux qui participent à l'éducation artistique et culturelle.

4. Le référentiel du parcours

Le référentiel vise à être une référence pour l'ensemble de ceux qui contribuent aux parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves : personnels de l'éducation nationale et de la culture, artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, collectivités territoriales, intervenants en milieu scolaire, associations. Il s'agit de concevoir un projet éducatif en identifiant des grands objectifs de formation et en précisant des repères de progression. La définition de ces repères constitue le cœur même du référentiel (partie III) ; c'est le principal moyen d'assurer la cohérence et la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle. Ces programmes, qui organisent les différents enseignements contribuant au parcours d'éducation artistique et culturelle (voir ci-dessous II.1), fixent des objets disciplinaires et interdisciplinaires et des attendus de fin de cycle pour l'évaluation des acquis des élèves. Le référentiel quant à lui propose des repères de progression favorisant convergence et cohérence dans la mise en œuvre de ces programmes pour ce qui relève de l'éducation artistique et culturelle.

2 – Éléments pour la mise en œuvre du parcours

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 et le Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle contiennent de nombreux éléments sur le pilotage de la mise en place des parcours et sur la formation à cette mise en place auxquels se référer ; ils ne sont pas repris ici.

1. Un parcours fondé principalement sur des enseignements et des projets

Les enseignements

Les enseignements obligatoires dispensés à l'École, particulièrement les enseignements de culture humaniste - arts visuels et plastiques, éducation musicale, histoire des arts, français, histoire et géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes - qui contribuent au développement de la sensibilité et à la formation du goût et du jugement, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle. Aussi bien par le biais des pratiques artistiques que par celui des connaissances, les enseignements scientifiques et technologiques peuvent être sollicités et apporter leur contribution à la culture artistique des élèves ; la construction et l'explicitation de ces liens entre les différents champs des savoirs est particulièrement importante pour les élèves.

Les enseignements artistiques, comme le souligne l'article 10 de la loi du 8 juillet 2013, occupent une place particulière dans le parcours parce qu'ils ont l'art pour objet et parce qu'ils privilégient la pratique sensible comme mode d'accès à l'expression, à la connaissance et à la réflexion. L'enseignement obligatoire de l'histoire des arts, qui ne se confond pas avec le parcours d'éducation artistique et culturelle, contribue à la culture artistique des élèves en investissant particulièrement les champs des connaissances et des rencontres, en résonance avec leurs pratiques. Porté par l'ensemble des disciplines scolaires, il offre un cadre propice aux projets transdisciplinaires. Enfin, l'enseignement de l'histoire des arts peut permettre d'explorer aussi des domaines artistiques trop peu ou pas présents dans les disciplines scolaires, comme par exemple le vaste champ des arts décoratifs, des artisanats d'art, du design et des arts appliqués.

Les projets d'éducation artistique et culturelle

Il est souhaitable que des projets spécifiques portant sur les arts et le patrimoine jalonnent le parcours de chaque élève. Ces projets, qu'ils soient au cœur des enseignements, disciplinaires et pluridisciplinaires, ou organisés dans leur prolongement, sont autant d'étapes, de temps forts, particulièrement marquants et mobilisateurs. La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 propose une périodicité minimale : « À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». Quelles qu'en soient les modalités, ces projets sont intégrés de manière cohérente dans le projet d'établissement conformément à la circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007 relative aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement. Ils sont ainsi pleinement légitimés vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative.

La démarche de projet implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves, auxquels est attribué un rôle collaboratif. Elle est particulièrement appropriée aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle. Les acteurs impliqués dans le projet – enseignants et personnels, élèves, partenaires le cas échéant – agissent dans une interaction continue.

La démarche de projet favorise ainsi :

- l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe ;
- le recours à l'expérimentation, au tâtonnement ;
- l'observation partagée et la communication ;
- le développement de la créativité par l'émulation ;
- l'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun ;
- le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Les projets peuvent prendre des formes diverses, disciplinaires ou transdisciplinaires, partenariales ou non, et être d'ampleur très variable, notamment dans le temps qui leur est consacré, par les structures et les personnes impliquées, ou encore dans la restitution prévue. Ils nécessitent une définition préalable :

- des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement et du référentiel du parcours : c'est en cela que les repères posés ci-dessus facilitent la démarche de projet, car ils permettent aux concepteurs et porteurs du projet de travailler ensemble en cohérence, au regard de leurs compétences respectives, selon des objectifs éducatifs partagés ;
- des modalités de mise en œuvre de ces objectifs, que ce soit en termes d'organisation horaire ; d'actions prévues (dispositifs, visites, voyages, sorties...) ; de restitution du projet ; selon les cas, d'organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné, etc.

Pour favoriser l'implication de tous, chaque projet gagne à être largement communiqué et lisible par tous les membres de la communauté éducative : les élèves (qui doivent connaître les objectifs du projet dans lequel ils s'investissent), les enseignants, le chef d'établissement et l'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement (y compris ceux qui ne participent pas directement au projet), les parents d'élèves (qui pourront s'investir aux côtés de leur enfant dans cette démarche) et les partenaires.

Le projet n'est jamais figé et doit pouvoir évoluer et se transformer en cours de réalisation, notamment selon les réactions et les initiatives des élèves eux-mêmes ; il est un moyen d'atteindre des objectifs éducatifs et non un cadre contraignant. Le processus, le cheminement qu'il propose, par les vertus pédagogiques et éducatives de l'essai, de l'expérimentation, de l'erreur, de la réorientation, compte bien plus pour la formation de l'élève que la production ou la restitution finale, l'aboutissement du projet.

Les dispositifs et les actions éducatives

Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple jumelages culturels, résidences d'artistes, dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », pratiques orchestrales et chorales à l'École, classes à projet artistique et culturel, « un établissement, une œuvre »...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.

2. L'importance du partenariat

Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle, notamment dans les champs des rencontres et des pratiques, donnent au partenariat (avec des artistes ou des artisans des métiers d'art, des structures d'enseignement, de création, de diffusion ou de conservation, des professionnels des arts et de la culture, des associations) une place importante, tout particulièrement (mais pas exclusivement) pour les domaines artistiques non couverts par les enseignements obligatoires. Le rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'École de République annexé à la loi du 8 juillet 2013 met particulièrement en valeur l'importance du partenariat dans le parcours d'éducation artistique et culturelle : « Ce parcours doit s'appuyer sur les apports conjugués de l'institution scolaire et de ses partenaires : collectivités locales, institutions culturelles, associations. Il doit être l'occasion de mettre en place des pratiques pédagogiques coconstruites innovantes et actives, envisageant aussi l'art comme vecteur de connaissances. »

Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble, au centre duquel se trouve l'enfant, et d'articuler des univers professionnels différents ; ici encore, le référentiel du parcours vise à être un outil lisible et accessible à tous pour élaborer ce projet commun. L'organisation de formations communes associant personnels de l'éducation nationale et partenaires autour de la démarche de projet est aussi particulièrement importante pour la réussite des partenariats sous leurs différentes formes, qu'ils soient pérennes ou ponctuels. Ces formations doivent impliquer notamment les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle des rectorats, les corps d'inspection, le réseau Canopé, les ESPE, mais aussi les collectivités territoriales, le secteur associatif, etc.

Comme c'est déjà le cas dans les lycées depuis la mise en place des référents culture, il est utile d'identifier parmi les membres de la communauté éducative une personne référente notamment chargée de suivre pour l'école ou l'établissement les relations avec les partenaires artistiques et culturels et de faciliter l'élaboration de projets communs.

3. La nécessité de prévoir un suivi de chaque élève

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), il est important de prévoir

un outil de suivi régulièrement renseigné qui garde trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.

Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli. Sa forme doit être adaptée à l'âge des enfants et elle est susceptible d'évoluer au fil de la scolarité. Il peut en effet paraître difficile de conserver un même outil durant toute la scolarité ; au minimum, l'outil devrait rester le même pour un même cycle.

En outre, cet outil doit être principalement renseigné par l'élève lui-même, afin qu'il prenne conscience de son propre parcours et qu'il participe activement lui-même à le construire.

Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille. Le choix de cet outil et de ses modalités d'utilisation est l'occasion d'une réflexion commune dans les écoles et les établissements scolaires et entre eux, au sein des différents conseils existants.

3 – Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle visés lors du parcours

1. Grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours

Le tableau suivant présente les grands objectifs de formation visés durant tout le parcours pour chaque pilier de l'éducation artistique et culturelle. Ces piliers indissociables sont transcrits sous forme de verbes, du point de vue des actions de l'élève : fréquenter, pratiquer, s'approprier.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	• cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres (3)
	• échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	• appréhender des œuvres et des productions artistiques
	• identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	• utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	• mettre en œuvre un processus de création
	• concevoir et réaliser la présentation d'une production
	• s'intégrer dans un processus collectif
S'approprier (Connaissances)	• réfléchir sur sa pratique
	• exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	• utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	• mettre en relation différents champs de connaissances
	• mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Les trois tableaux qui suivent explicitent pour chaque grand objectif défini ci-dessus des repères précis par cycle d'enseignement, formulés en termes d'actions et activités de l'élève, et la progressivité du travail mené : il s'agit là d'un

horizon à viser, de points de repères souples (et non d'exigibles ou d'attendus) adaptés à l'âge et aux capacités des élèves, qui doivent permettre aux acteurs concernés d'élaborer leurs projets.

Fréquenter (Rencontres)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Fréquenter (Rencontres)	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	<ul style="list-style-type: none"> ouverture aux émotions de différentes natures suscitées par des œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> partage de ses émotions et enrichissement de ses perceptions 	<ul style="list-style-type: none"> ouverture à des esthétiques différentes et à des cultures plurielles 	<ul style="list-style-type: none"> manifestation d'une familiarité avec des productions artistiques d'expressions et de cultures diverses
	Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> accueil et écoute d'un artiste (d'un créateur) avec attention, amorce d'un premier échange 	<ul style="list-style-type: none"> questionnement d'un artiste (d'un créateur) sur ses œuvres et sa démarche 	<ul style="list-style-type: none"> débat avec un artiste (un créateur) et restitution des termes du débat 	<ul style="list-style-type: none"> échange approfondi avec un artiste (un créateur) afin d'établir des liens entre la pratique de l'artiste et son propre travail
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques	<ul style="list-style-type: none"> suivi des codes appropriés lors des rencontres artistiques et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> intégration des codes appropriés face aux œuvres et productions artistiques rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> adaptation de son comportement face aux œuvres et aux productions artistiques selon les circonstances de la rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> découverte personnelle (directe ou indirecte) d'œuvres et de productions artistiques de manière plus autonome
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> reconnaissance de quelques lieux et acteurs culturels de son environnement proche 	<ul style="list-style-type: none"> repérage et qualification des principaux lieux culturels de son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> découverte du rôle et des missions des principaux acteurs et lieux culturels de son territoire 	<ul style="list-style-type: none"> repérage de parcours de formation menant à différents métiers de l'art et de la culture, découverte de quelques grandes caractéristiques du financement et de l'économie des structures artistiques et culturelles

Pratiquer (Pratiques)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Pratiquer (Pratiques)	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	<ul style="list-style-type: none"> identification et expérimentation de matériaux, d'outils et de postures dans des univers artistiques sonores, visuels et corporels 	<ul style="list-style-type: none"> action sur des matériaux (plastiques, sonores, corporels, textuels, émotionnels...) et expérimentation de gestes 	<ul style="list-style-type: none"> exploitation de matériaux au service d'une intention 	<ul style="list-style-type: none"> emploi de différentes techniques, réalisation de choix en fonction d'un projet de création
	Mettre en œuvre un processus de création	<ul style="list-style-type: none"> ouverture à des expériences sensibles variées 	<ul style="list-style-type: none"> identification des différentes étapes d'une démarche de création 	<ul style="list-style-type: none"> implication dans les différentes étapes de la démarche de création 	<ul style="list-style-type: none"> prise d'initiatives, engagement, exercice de sa créativité
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production	<ul style="list-style-type: none"> présentation de sa production dans un lieu 	<ul style="list-style-type: none"> exploration de différentes formes de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation de choix et création des dispositifs de présentation correspondants 	<ul style="list-style-type: none"> présentation de sa production en tenant compte du contexte
	S'intégrer dans un processus collectif	<ul style="list-style-type: none"> participation à un projet collectif en respectant des règles 	<ul style="list-style-type: none"> engagement dans le collectif 	<ul style="list-style-type: none"> respect de l'avis des autres et formulation de propositions 	<ul style="list-style-type: none"> participation aux décisions collectives et à leur mise en œuvre
	Réfléchir sur sa pratique	<ul style="list-style-type: none"> participation à un échange sur les propositions et les choix effectués 	<ul style="list-style-type: none"> définition d'intentions de réalisation et présentation de ces intentions en termes simples 	<ul style="list-style-type: none"> explication de son projet ou de sa production aux autres de manière structurée 	<ul style="list-style-type: none"> exercice d'un regard critique sur sa pratique pour faire évoluer son projet

S'approprier (Connaissances)

Grands objectifs de formation		Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
S'approprier (Connaissances)	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique	<ul style="list-style-type: none"> • verbalisation de ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> • confrontation de sa perception avec celle des autres élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • enrichissement de sa perception par une première analyse pour construire son jugement 	<ul style="list-style-type: none"> • défense d'un point de vue en argumentant
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel	<ul style="list-style-type: none"> • emploi d'un vocabulaire élémentaire pour parler d'une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • appropriation des noms de différentes formes de productions artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de quelques éléments d'un lexique adapté pour caractériser une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • exploitation d'un lexique spécialisé pour analyser une œuvre
	Mettre en relation différents champs de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • repérage des éléments communs à des œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> • comparaison et rapprochement des éléments constitutifs de différentes œuvres 	<ul style="list-style-type: none"> • situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes 	<ul style="list-style-type: none"> • situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes à partir de questionnements transversaux
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • expression orale sur une œuvre pour la présenter 	<ul style="list-style-type: none"> • identification de quelques éléments caractéristiques d'une œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • mise en relation de quelques éléments constitutifs d'une œuvre avec les effets qu'elle produit 	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de ressources pertinentes pour analyser une œuvre et en déduire du sens

2. Contribution de l'éducation artistique et culturelle au projet de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est définie dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans les cinq domaines de formation constitutifs du socle. Cette contribution, variable selon les domaines, est formalisée dans le

tableau suivant, mettant en regard les domaines du socle commun d'une part, et les apports de l'éducation artistique et culturelle organisée en parcours d'autre part.

Domaines du socle		Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
Les langages pour penser et communiquer	Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	<ul style="list-style-type: none"> développement de l'expression écrite et orale, des capacités à communiquer et argumenter ; acquisition d'un vocabulaire juste et précis : 	<ul style="list-style-type: none"> échanger avec un artiste ou un créateur ; utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; réfléchir sur sa pratique ; utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel.
	Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale	<ul style="list-style-type: none"> appropriation de la dimension culturelle propre aux langues étrangères ou régionales, notamment les expressions artistiques et le patrimoine : 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en relation différents champs de connaissances ; appréhender des œuvres et des productions artistiques.
	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	<ul style="list-style-type: none"> développement de pratiques artistiques variées, des capacités à s'exprimer et communiquer par l'art et à s'engager dans un dialogue verbal et gestuel ; découverte des particularités des langages artistiques : 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre un processus de création ; utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production.
Les méthodes et outils pour apprendre		<ul style="list-style-type: none"> développement de l'autonomie et du goût de l'initiative, des capacités de coopérer, de travailler en équipe et de réaliser des projets : 	<ul style="list-style-type: none"> s'intégrer dans un processus collectif ; cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres.

Domaines du socle	Contribution de l'éducation artistique et culturelle	
La formation de la personne et du citoyen	<ul style="list-style-type: none"> • développement de la sensibilité, de la confiance en soi et du respect des autres ; des compétences en matière de réflexion critique et d'argumentation ; du sens de l'engagement et de l'initiative : 	<ul style="list-style-type: none"> • cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ; • exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; • appréhender des œuvres et des productions artistiques ; • s'intégrer dans un processus collectif.
Les systèmes naturels et les systèmes techniques	<ul style="list-style-type: none"> • développement des capacités à concevoir et créer un objet matériel, une réalisation concrète en mobilisant imagination, créativité, sens de l'esthétique, talents manuels et en sollicitant des savoirs scientifiques et techniques : 	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre un processus de création ; • utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production ; • concevoir et réaliser la présentation d'une production.
Les représentations du monde et l'activité humaine	<ul style="list-style-type: none"> • acquisition de repères pour se situer dans l'espace et dans le temps, découverte des représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre le monde dans lequel ils vivent, du sens et de l'intérêt de quelques grandes œuvres du patrimoine national et mondial dans les domaines de la littérature et des arts ; développement des capacités d'action et d'imagination pour créer des œuvres : 	<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; • mettre en relation différents champs de connaissances ; • exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; • mettre en œuvre un processus de création ; • réfléchir sur sa pratique ; • identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

(1) http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

(2) Le guide est téléchargeable sur le site de la Direction générale de l'enseignement scolaire, Éduscol, en suivant le lien : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

• Annexe 3



ACADÉMIE
DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais



ADAGE

Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle

Guide départemental pour les directeurs et les enseignants d'aide au recensement

- des enseignements...
- des projets...
- des actions...

...artistiques et culturels

Mai 2022

En complément des ressources que vous pouvez trouver sur le site rectoral de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (ici : [DAAC](#)), ou dans l'application ADAGE (onglet "Ressources") vous trouverez dans ce document la présentation des ressources pour répondre à :

- Comment accède-t-on à ADAGE ?
- Que saisit-on dans ADAGE ?
- Quelles actions pour la directrice, le directeur ?
- Quelles actions pour les enseignants ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou questions en écrivant à l'adresse courriel départementale dédiée :

ADAGE1D-62@ac-lille.fr

Pourquoi compléter le volet culturel ADAGE ?



Pour favoriser le partage et la mutualisation

Les projets recensés sont publiés sur une cartographie des écoles et établissements scolaires. Partager ses projets et découvrir ceux d'autres établissements scolaires ouvre le champ des possibles dans la construction des actions, notamment en partenariat et en inter-degré. L'onglet Ressources permet en complément d'accéder aux coordonnées de structures culturelles et au descriptif de dispositifs.

Pour développer l'accès à la culture pour tous

De nombreux acteurs se mobilisent pour porter la politique d'éducation artistique et culturelle : ministères, académies (DAAC, DSDEN), DRAC, partenaires culturels, collectivités... La connaissance et l'analyse de l'ensemble des données d'ADAGE leur permet de se fédérer, d'accompagner et de soutenir les projets en tenant compte des spécificités des territoires, et de mutualiser les financements et moyens.

Pour suivre les parcours des élèves

L'application permet de retracer le parcours de chaque élève.

Pour enrichir et initier des projets pédagogiques construits en partenariat grâce aux offres pass Culture

Les offres pass Culture sont une opportunité d'enrichir et d'initier des projets pédagogiques construits en partenariat. Chaque offre pass Culture sélectionnée par un professeur doit être associée à un enseignement artistique, un projet, une action ou un évènement renseigné dans ADAGE au cours du recensement.

Pour valoriser les actions

Les axes du projet affichés et les actions d'éducation artistique et culturelle recensées participent à la reconnaissance des dynamiques culturelles développées au sein de votre école ou établissement scolaire.

Pour faciliter les échanges et le pilotage

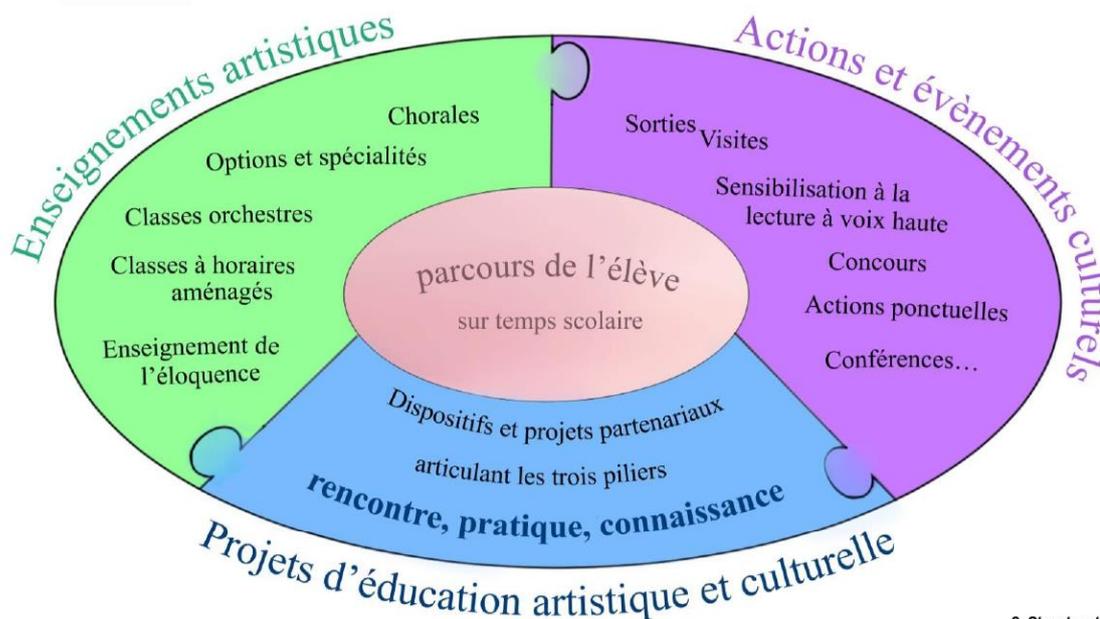
Avoir connaissance des actions et acteurs permet :

- d'échanger pour construire ou faire évoluer des projets ;
- de mettre en cohérence les actions suivant les axes du projet d'établissement/d'école ;
- de consolider les budgets ;
- de communiquer avec les élèves, les parents, les IEN et les conseillers pédagogiques ;
- de préparer le conseil pédagogique ou le conseil d'administration.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Développé tout au long de sa scolarité, le parcours de l'élève est composé d'enseignements artistiques, projets d'éducation artistique et culturelle et actions culturelles, reliés à son expérience personnelle (pratique en conservatoire, sensibilisation à l'école, en cadre associatif, en famille...)



2. Structuration du recensement

- + d'infos sur [EDUSCOL](#)

Comment accède-t-on à Adage ?

L'accès à l'application se fait depuis le portail académique Eduline dans les rubriques "Scolarité du 1^{er} degré" et "Scolarité du 2nd degré". Pour y accéder, il faut disposer de son identifiant académique.



Attention à vous connecter avec votre adresse professionnelle personnelle dans Eduline (prénom.nom@ac-lille.fr). Si vous vous connectez avec l'adresse de votre établissement vous n'avez qu'un statut de lecteur académique, et non de rédacteur.

Que saisit-on dans ADAGE ?

 <p>Enseignements artistiques En savoir plus</p>	 <p>Projets d'éducation artistique et culturelle En savoir plus</p>	 <p>Actions et événements culturels En savoir plus</p>
---	--	---

ADAGE est un outil de recensement et de valorisation :

- des enseignements artistiques
- des projets d'éducation artistique et culturelle
- des actions et événements culturels



Quelle est la différence entre les projets et les actions ?

Les projets d'éducation artistique et culturelle (fiche bleue) sont menés en partenariat et contribuent aux 3 piliers de l'EAC (connaissances, pratiques et rencontres).

Les actions et événements culturels (fiche rose) sont des actions plus ponctuelles, elles ne contribuent pas forcément aux trois piliers et n'ont pas obligatoirement un partenariat établi.

Les fiches vertes, quant à elles, sont réservées aux enseignements artistiques.



Projets d'éducation artistique et culturelle
[En savoir plus](#)



Actions et événements culturels
[En savoir plus](#)



Enseignements artistiques
[En savoir plus](#)

Quelles actions pour la directrice, le directeur ?

La directrice, le directeur peut* :

définir la structure de l'école : création des classes	Fiche DIR # 1
déléguer des droits aux enseignants	Fiche DIR # 2
définir et compléter les axes du projet d'école	Fiche DIR # 3
suivre le parcours EAC d'un élève ou d'un groupe d'élèves	Fiche DIR # 4

Quelles actions pour les enseignants ?

Les enseignants peuvent* :

• solliciter l'accès	Je demande des droits de rédacteur à la directrice ou au directeur de l'école.	Fiche PE # 1
• demander un financement de projet	Je souhaite un financement pour un projet pour ma classe.	Fiche PE # 2
	Je souhaite un financement pour plusieurs classes.	
• enseigner sans intervenant	Je valorise une pratique chorale dans ma classe.	Fiche PE # 3
	Je valorise une pratique chorale de cycle, d'école...	
• enseigner avec un intervenant	Je valorise un enseignement <u>en éducation musicale</u> en partenariat avec un <u>dumiste</u> .	Fiche PE # 4
	Je valorise un enseignement d'éducation musicale dans le cadre du dispositif « Classe orchestre ».	
	Je valorise la participation de ma classe au dispositif « CHAM ».	
	Je valorise un enseignement <u>hors éducation musicale</u> en partenariat avec un intervenant.	
• participer à un dispositif	Je valorise la participation de ma classe au dispositif « École et cinéma ».	Fiche PE # 5
	Je valorise un projet de classe en partenariat avec un artiste (CLEA ou autre).	

- engager leur classe dans des actions ou évènements

Je valorise la rentrée en musique dans ma classe ou dans mon école.

Je valorise le 1/4 d'heure lecture dans ma classe, dans le cycle, dans l'école.

Je valorise une sortie culturelle (cinéma, musée, théâtre, concert, danse, patrimoine...)

Je valorise une exposition, une présentation – dans la classe, dans l'école, hors l'école, en ou hors temps scolaire (fête d'école...) – de productions d'élèves (plastiques, chorales, musicales, théâtrales, vidéo...).

Fiche PE # 6

*L'ensemble de ces outils d'aide est disponible directement dans l'application ADAGE :

- Soit via l'onglet "Ressources", puis "Documents d'accompagnement" » pour ouvrir cette page :

Documents d'accompagnement

Année scolaire : 2021-2022 Campagne : 1er degré 062

Appel à projets Tout déplier

- 1 Données générales (1 document)
- 2 Le projet (1 document)
- 3 Les participants (1 document)
- 4 Le contenu du projet (1 document)
- 5 Le budget prévisionnel (1 document)
- Page d'accueil (1 document)
- Liste des projets (1 document)

Recensement Tout déplier

- 1 Informations établissement (9 documents)
- 2 Enseignements artistiques (4 documents)
- 3 Projets d'éducation artistique et culturelle (3 documents)
- 4 Actions et évènements culturels (3 documents)
- Page d'accueil (8 documents)

Les fiches sont à retrouver dans chacun de ces onglets

- Soit via l'onglet "Établissement", puis "Volet culturel du projet d'école" » ou via l'onglet "Recensement", puis "Recenser" pour accéder à ce bandeau :

2 Enseignements artistiques En savoir plus Documents d'accompagnement

7 Projets d'éducation artistique et culturelle En savoir plus Documents d'accompagnement

1 Actions et évènements culturels En savoir plus Documents d'accompagnement

Les fiches sont à retrouver en cliquant sur "Documents d'accompagnement"

*L'ensemble des fiches est également disponible sur le site départemental :



● Annexe 4 – Ressources départementales “*Des Œuvres aux Maîtres*”

à retrouver :

- Sur le site : [2EAC62](#)

Fiches des Œuvres aux Maîtres – Arts plastiques

1	AUGUSTE RODIN	<i>Les Bourgeois de Calais</i>
1a	MARC CHAGALL	<i>Illustrations des fables de Jean de la Fontaine</i>
2	HIERONYMUS BOSCH	<i>L'escamoteur</i>
3	EUGENE DELACROIX	<i>La Liberté guidant le peuple</i>
4	ANONYME	<i>Saint Vaast apprivoisant l'ours</i>
5	ANONYME	<i>Vénus de Milo</i>
6	MERET OPPENHEIM	<i>Le déjeuner en fourrure</i>
7	PIETER VAN BOUCLE	<i>La marchande de fruits</i>
8	LOUISE NEVELSON	<i>Wedding Chapel IV</i>
9	HENRI MATISSE	<i>Fenêtre à Tahiti II</i>
10	HYACINTHE RIGAUD	<i>Portrait de Louis XIV</i>
11	JAN VERMEER	<i>La laitière</i>
12	PAUL KLEE	<i>Le poisson rouge</i>
13	CLAUDE VIALLAT	<i>Bâches</i>
14	EDOUARD MANET	<i>Déjeuner sur l'herbe</i>
15	JACKSON POLLOCK	<i>Autumn Rhythm</i>
16	CLAUDE MONET	<i>Londres le Parlement ciel orageux</i>
17	PABLO PICASSO	<i>Paul en Arlequin</i>
18	ALFRED JACQUEMART	<i>Mariette Bey</i>
19	KURT SCHWITTERS	<i>Assemblage</i>
20	JEAN DUBUFFET	<i>Autoportrait II</i>
21		<i>Beffroi de Boulogne sur Mer</i>
22	CLAUDE MONET	<i>Bassin aux nymphéas</i>
23	JAN VAN EYCK	<i>La Vierge au Chancelier Rolin</i>
24	GERARD DUCHENE	<i>Tressage</i>
25	BERTHE MORISOT	<i>Berceau</i>
26	PAUL CEZANNE	<i>Pommes et oranges</i>
27	JAN VERMEER	<i>Atelier du peintre</i>
28	RENE MAGRITTE	<i>Beau Monde</i>
29	FERDINAND CHEVAL	<i>Le Palais Ideal</i>

30	CHRISTO	<i>Le Running Fence</i>
31	HENRI MATISSE	<i>Fenêtre Collioure</i>
32	PIERRE VIVIEN	<i>Immeubles de Boulogne-sur-Mer</i>
33	FERNAND LEGER	<i>La grande parade sur fond rouge</i>
34	KAREL APPEL	<i>Enfants interrogeant</i>
35	EDWARD MUNCH	<i>Le cri</i>
36	PIETER BRUEGEL	<i>La chute des anges rebelles</i>
37	PIERRE ALECHINSKY	<i>Central Park</i>
38	EDOUARD PIGNON	<i>Combat de coqs</i>
39	NILS UDO	<i>Sculpture soleil équinoxe</i>
40	VINCENT VAN GOGH	<i>Les tournesols</i>
41	GEORGES DE LA TOUR	<i>Le Nouveau-Né</i>
42	FERNANDO BOTERO	<i>Dancing in Colombia</i>
43	PAUL KLEE	<i>Machine</i>
44	VASSILI KANDINSKY	<i>Jaune, rouge, bleu</i>
45	HARMENSZOOM VAN RIJN REM- BRANDT	<i>Autoportrait</i>
46	CLAUDE MONET	<i>La pie</i>
47	JEAN TINGUELY	<i>Un petit début</i>
48	ROY LICHTENSTEIN	<i>Whaam</i>
49	GEORGINE HU	<i>Sans titre – Billets de banque</i>
50	PABLO PICASSO	<i>Femme qui pleure</i>
51	PAUL KLEE	<i>La Pastorale</i>
52	PANAMARENKO	<i>Meganeudon 1</i>
53	WILLIAM TURNER	<i>Grand Canal</i>
54	VINCENT VAN GOGH	<i>Autoportrait</i>
55	AMADEO MODIGLIANI	<i>Zborowska</i>
56	ROBERT SMIHSON	<i>Spiral Jetty</i>
57	YVES KLEIN	<i>Eponge bleue</i>
58	MARTA PAN	<i>Sculptureflottante1</i>
59	PIETER BRUEGEL	<i>La Tour de Babel</i>
60	ARMAN	<i>Chopin's Waterloo</i>
61	CAMILLE COROT	<i>La cathédrale de Chartres</i>
62	PAUL CEZANNE	<i>Les joueurs de cartes</i>
63	MAURICE DE VLAMINCK	<i>Le restaurant de la Machine à Bougival</i>
64	DAVID HOCKNEY	<i>Garrowby Hill</i>
65	WILLIAM TURNER	<i>Pluie, vapeur et vitesse</i>
66	CASPAR DAVID FRIEDRICH	<i>Le voyageur au-dessus de la mer</i>
67	CLAUDE GELEE dit LE LORRAIN	<i>Enée à Délos</i>
68	ARTISANS MOSAÏSTES	<i>Mosaïque de St Romain-en-Gal</i>

69	MARC CHAGALL	<i>La maison bleue</i>
70	PIET MONDRIAN	<i>Moulin au soleil</i>
71	CLAUDE MONET	<i>La Gare Saint-Lazare</i>
72		<i>Cathédrale Saint-Basile</i>
73	JOHANN OTTO VON SPECKEISEN	<i>Grande Arche de La Défense</i>
74	JACQUES ROUGERIE	<i>Nausicaa, Centre de la Mer</i>
75	JAN VERMEER	<i>La ruelle</i>
76	NIKI DE SAINT-PHALLE	<i>L'Impératrice</i>
77	FRIEDRICH HUNDERTWASSER	<i>Le Grand Chemin</i>
78	FRIEDRICH HUNDERTWASSER	<i>Wald Spirale</i>
79	MAURITS CORNELIS ESCHER	<i>Relativité</i>
80	ANTONIO GAUDI	<i>La casa Battlo</i>
81	ANTTI LOVAG	<i>Palais bulles</i>
82	AUGUSTE RENOIR	<i>Balanoire</i>
83	PIETER BRUEGEL	<i>Jeux d'enfants</i>
84	GERARD DESCHAMPS	<i>19 ballons + cage</i>
85	GEORGES DE LA TOUR	<i>Le Tricheur à l'as de carreau</i>
86	AUGUSTE HERBIN	<i>Paysage à Céret</i>
87	AUGUSTE HERBIN	<i>Pluie</i>
88	KASIMIR SEVERINOVITCH MALEVITCH	<i>Les sportifs</i>
89	HENRI CARTIER BRESSON	<i>Coron, rue du Chantier, Burbure</i>
90	LENA SNOW-AMASON	<i>Seal Mask (Masque phoque)</i>
91	ANONYME	<i>Sirène</i>
92	ANONYME	<i>Saint Georges</i>

Fiches des Œuvres aux Maîtres – Musique

Fiche n°	Titre	Auteur	Siècle	Période	Genre	Pays
23	Gaule antique	Anonyme	avant JC	Antiquité	Evocation	Monde celté
14	Ta ta Inty Virgin of the Sun God	Anonyme	10e avant JC	Antiquité	Hymne	Pérou
1	Robin & Marion	Adam de la Halle	13e	Médiévale	Profane	France
16	Splendens Ceptigera	Anonyme	14e	Médiévale	Vocal religieux	Espagne
28	Tant Que Vivray	Claudin de Sermisy	16e	Renaissance	Chant polypho- nique	France
11	Jean de Nivelles	Anonyme	17e	Baroque	Chanson popu- laire	France
22	Les Vêpres de la Vierge	Claudio Monter- verdi	17e	Baroque	Musique sacrée	Italie
8	King Arthur Ouver- ture	Henry Purcell	17e	Baroque	Opéra - Ouver- ture	Angleterre
20	Concerto pour trom- pette	Joseph Haydn	18e	Classique	Concerto	Autriche
15	Symphonie des jouets 1er mvt Allegro	Léopold Mozart	18e	Classique	Musique de chambre	Autriche
15b	Symphonie des jouets 2e Menuetto	Léopold Mozart	18e	Classique	Musique de chambre	Autriche
15c	Symphonie des jouets Finale	Léopold Mozart	18e	Classique	Musique de chambre	Autriche
13	Variation sur Mal- brough	Fernando Sor	19e	Romantique	Variations (gui- tare)	Espagne
17	La Truite	Franz Schubert	19e	Romantique	Lied (voix- piano)	Autriche
7	Mazurka N° 23 op.33 II en ré maj.	Frédéric Chopin	19e	Romantique	Danse	Pologne
6	Nabucco	Giuseppe Verdi	19e	Romantique	Opéra	Italie
44	Soyez pitoyables	Jacques Offenbach	19e	Romantique	Opéra	France
38	Moulinet Polka	Josef Strauss	19e	Romantique	Danse	Autriche
4	Bataille de Vittoria	Ludwig van Beetho- ven	19e	Romantique	Symphonique	Allemagne
34	Orage Symphonie n°6	Ludwig van Beetho- ven	19e	Romantique	Symphonique	Allemagne
21	La mère gigogne (Casse - Noisette)	Piotr-Ilitch Tchaïkovsky	19e	Romantique	Ballet	Russie
29	La chevauchée des Walkyries	Richard Wagner	19e	Romantique	Opéra	Allemagne
3	Fonderie d'acier	Alexandre Mosso- lov	20e	Moderne	Ballet	Russie
33	Pacific 231	Arthur Honegger	20e	Moderne	Mouvement symphonique	Suisse
30	Danse de l'ours	Béla Bartók	20e	Moderne	Danse	Roumanie
36	Nuages	Claude Debussy	20e	Moderne	Poème sympho- nique	France
25	Splanky	Count Basie	20e	Moderne	Jazz	Etats-Unis
39	Fugue aus der Geogra- phie	Ernst Toch	20e	Moderne	Fugue vocale	Autriche

9	Les Aristochats	F. Huddleston/ A. Rinker	20e	Moderne	Film d'animation	Etats-Unis
2	Un Américain à Paris	George Gerschwin	20e	Moderne	Poème symphonique	Etats-Unis
37	Le petit train de Caipira	Heitor Villa-Lobos	20e	Moderne	Poème symphonique	Brésil
19	The Shadows of time Interlude	Henri Dutilleux	20e	Moderne	Instrumental	France
10	L'Oiseau de feu	Igor Stravinsky	20e	Moderne	Poème symphonique	France
26	Petrouchka	Igor Stravinsky	20e	Moderne	Ballet	Russie
5	Echoes Of France	J. Reinhardt/ S. Grappelli	20e	Moderne	Jazz manouche	France
46	It's a long way to Tipperary	Jack Judge & Harry Williams	20e	Moderne	Music hall	Royaume Uni
42	Sonate n°1 pour piano préparé	John Cage	20e	Moderne	Sonate	Etats-Unis
41	Couleurs du vent	Kaija Saahario	20e	Contemporain	Solo	Finlande
45	Stimmung	Karlheinz Stockhausen	20e	Contemporaine	Voix	Allemagne
181	L'enfant et les sortilèges	Maurice Ravel	20e	Moderne	Fantaisie lyrique	France
40	Ride away (What makes a man to wander)	Max Steiner/Stan Jones	20e	Moderne	Ballade country	Etats-Unis
43	Variations pour une porte et un soupir	Pierre Henry	20e	Moderne	Musique concrète	France
24	Cendrillon	Serge Prokofiev	20e	Moderne	Ballet	Russie
32	Le portrait du roi	Wojciech Kilar	20e	Moderne	Film d'animation	Pologne
27	Chansonnerie	Georges Barbotou	21e	Contemporain	Quintette de cuivres	France
47	Une verveine chez Wolfgang	Guillaume de Chassy	21e	Contemporaine	Jazz	France
12	Ensemble	Jean-Jacques Goldman	21e	Contemporain	Chanson de variété	France
31	Bazooka Joe	Patrice Jolivet	21e	Contemporain	Industriel	France
35	Einstein on the beach	Philip Glass	21e	Contemporain	Opéra	Etats-Unis

● Annexe 5 / Ressources complémentaires

Ressources départementales

Site de ressources pédagogiques départementales

[2EAC62](#)



Ressources dans l'académie

Le site de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture

[DAAC Académie de Lille](#)

Le réseau CANOPÉ - Lille

[CANOPÉ](#)

Le site de l'Association des Conservateurs des Musées du Nord-Pas de Calais

[MUSENOR](#)

Le réseau transfrontalier d'art contemporain

[50° nord](#)

Ressources nationales

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

[éduscol / PEAC](#)

Portail national de ressources en arts plastiques

[éduscol / Arts plastiques](#)

Portail national de ressources en histoire des arts

[éduscol / Histoire des arts](#)

Les cours Lumni : l'offre éducative gratuite de l'audiovisuel public

[Lumni](#)

Le vademecum "La chorale à l'école, au collège et au lycée" sur ÉDUSCOL :

→ [Vade-mecum : la chorale à l'école, au collège, au lycée](#)

Éduthèque

→ <http://www.edutheque.fr/accueil.html>

Ce portail est construit pour les enseignants et rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique.

Grâce à une authentification unique sur le portail Éduthèque, les enseignants accèdent à une page dédiée sur les sites des partenaires. Les ressources en ligne, téléchargeables pour une large partie, sont utilisables selon les Conditions Générales d'Utilisation (C.G.U.) pour la construction de documents dans le cadre des activités d'enseignement, notamment, à terme, via les espaces numériques de travail. Enfin, le service Éduthèque propose des C.G.U. plus lisibles facilitant le développement des usages du numérique à l'école.

INA Jalons - Éduthèque

→ <http://www.edutheque.fr/thematiques/sciences-humaines-et-sociales/partenaire/ina-jalons.html>

Conçu par l'INA en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale et le concours d'enseignants, Jalons est avant tout destiné aux usages pédagogiques dans le premier et le second degré.

L'Institut national de l'audiovisuel propose un accès gratuit pour tous les enseignants du premier et second degré à la version intégrale de son site éducatif Jalons, comprenant plus de 1 600 documents audiovisuels téléchargeables de 1914 à nos jours, issus de la presse filmée, de la télévision et de la radio.

Ils ont été sélectionnés selon les grandes thématiques des programmes scolaires d'arts plastiques, d'éducation civique, d'éducation musicale, d'éducation physique et sportive, de géographie, d'histoire, d'histoire des arts, de littérature, de sciences économiques et sociales, des sciences et techniques.

Le site propose un accès par niveau et discipline, un moteur de recherche et quatre modes de navigation : Fresque : représentation chronologique des vidéos ; Carte : géolocalisation des vidéos ; Liste triable et affinable des vidéos ; Thème : accès aux vidéos par un graphe hiérarchique des thèmes

Chaque vidéo est enrichie par : une notice documentaire, un contexte historique, une note d'éclairage médiatique, la transcription intégrale synchronisée de la bande son.

Les enseignants ont la possibilité de créer un compte unique à communiquer à leurs élèves pour que ces derniers puissent accéder à la version intégrale des Jalons de l'Ina.

Panorama de l'art – Éduthèque

→ <http://www.edutheque.fr/thematiques/arts-et-lettres/partenaire/rmn-gp-panorama-de-lart.html>

La Réunion des musées nationaux – Grand Palais et le Ministère de la Culture et de la Communication ouvrent les ressources iconographiques de Panorama de l'art aux membres du portail Éduthèque. Une fois authentifiés, les enseignants peuvent télécharger les images du site en haute définition, utiles à la construction de documents pédagogiques.

Le site propose une indexation des œuvres qui couvre une vaste période allant de la Préhistoire jusqu'à nos jours (Préhistoire ; Antiquité ; Moyen âge ; Temps modernes ; XIX^e siècle ; XX^e siècle).

Les œuvres sont également classées selon des entrées thématiques : Nature ; Architectures ; L'humain ; Vie quotidienne ; Religions ; Pouvoir ; Couleur ; Géométrie ; Émotion

Le site étant par ailleurs en accès libre, les enseignants pourront également inviter leurs élèves à le consulter tout au long de l'année scolaire pour y découvrir de nouveaux contenus.

Le site regroupe un ensemble de notices proposant chacune une analyse sur une œuvre (peinture, sculpture, architecture, tapisserie, vitrail, arts décoratifs...), que l'on peut retrouver facilement soit dans les onglets chronologiques, soit dans les onglets thématiques. Illustrés par des centaines d'images de grande qualité, les contenus sont rédigés par des conférenciers de la RMN-GP, historiens de l'art et archéologues spécialisés, avec la volonté de rendre l'art accessible à tous. Le site, dont le suivi éditorial est assuré par la Direction scientifique de la RMN-GP, est régulièrement enrichi et favorise la compréhension des œuvres d'art.

Rmn-GP / MCC – L'Histoire par l'image

→ <http://www.edutheque.fr/thematiques/arts-et-lettres/partenaire/rmn-gp-mcc-lhistoire-par-limage.html>

L'Histoire par l'image est un site Internet qui explore l'histoire, de 1643 à 1945, à travers des œuvres d'art et des documents iconographiques : dessins, peintures, gravures, sculptures, photographies, affiches, documents d'archives et objets divers. Ceux-ci constituent des témoignages remarquables sur les grandes évolutions sociales et culturelles, politiques et économiques de la France.

Dans l'espace Éduthèque, les enseignants peuvent télécharger plus de 1 300 des images du site en haute définition, utiles à la construction de documents pédagogiques. Le site étant par ailleurs en accès libre, les enseignants pourront également inviter leurs élèves à le consulter.

Les œuvres et documents iconographiques font l'objet soit d'une étude simple, soit d'une étude comparative lorsqu'ils traitent d'un thème très proche. Ces études consistent en un contexte historique, une analyse de l'image, une interprétation, une bibliographie indicative, une animation multimédia incluant un commentaire pour certaines œuvres.

Pour faciliter la recherche de l'enseignant, le site propose une recherche : thématique : politique, économie et société, culture ; chronologique ; ou par mots clés

L'Histoire par l'image propose également sur son site des hors-séries, qui regroupent un ensemble d'œuvres autour des thématiques suivantes : Femmes ; Convaincre par l'image ; Révolution française ; Première Guerre mondiale ; Histoire de l'esclavage ; Hors-série franco-allemand (disponible en allemand)

Site du ministère de la culture et de la communication :

→ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

culture.fr

→ <http://www.culture.fr/>

Le portail culture.fr étend à la toile les missions cardinales du ministère de la Culture et de la Communication en permettant de rendre accessible au plus grand nombre les richesses du patrimoine culturel numérisé sur l'ensemble du territoire.

Le site propose un point d'accès unique à quarante-quatre bases de données patrimoniales ; plus de 5 millions de documents et plus de 3,7 millions d'images via le moteur Collections ; plus de 6 millions de données de l'État-civil via Généalogie ; une sélection de 4.500 ressources éducatives riches commentées, classées selon le programme d'enseignement d'Histoire des arts ; un agenda donnant la programmation annuelle de plus de 2.000 lieux et organismes culturels et 900 festivals, soit 30.000 événements sur l'ensemble du territoire ; 900 articles publiés chaque année sur l'actualité culturelle ; plus de 5.000 termes ou expressions pour enrichir la langue française via France terme ; plus de 48 productions multimédias ; etc.

Dis-moi dix mots

→ <http://www.dismoidixmots.culture.fr/presentation>

opération de sensibilisation à la langue française invite chacun à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique de septembre à juin.

Ressources pour l'éducation musicale à l'école primaire



[Musique Prim](#)

Musique Prim est « le site ressource » pour l'éducation musicale dans le premier degré. Il permet de découvrir et de télécharger des pistes audio, des partitions et des dossiers pédagogiques. Il propose 150 œuvres de tous styles à écouter et un très riche répertoire vocal qui va de la chanson aux opéras pour enfants spécialement créés pour l'école !



[Voix, ma chorale interactive](#)

Un portail numérique gratuit à destination des enseignants et des jeunes de 3 à 18 ans

Un outil unique pour développer la pratique chorale, accessible à tous sur tous les supports

Un outil pédagogique complet et innovant qui s'adresse : aux jeunes ; aux enseignants et chefs de chœur amateurs ; aux adultes et parents. Bref ! à toutes celles et ceux qui sont désireux de chanter, chanter en famille, comprendre la voix, créer un groupe vocal et de faire

Des parcours pédagogiques types en fonction de l'utilisateur

Concrètement, chaque élève et chaque enseignant, en fonction du niveau scolaire de sa classe et de son niveau de formation musicale, dispose de modules de découverte et d'apprentissage produits spécialement par Radio France et ses partenaires pour développer sa pratique vocale et sa direction de chorale.



[Figures de notes](#)

Découvrez les instruments de l'orchestre symphonique grâce aux vidéos présentées par les musiciens de l'Orchestre de Paris.



[Orchestre national de France](#)

Fiches et dossiers pédagogiques

Afin d'accompagner la préparation de vos activités et de vos concerts, des fiches et des dossiers pédagogiques sont à votre disposition



[La plateforme des ressources numériques des opéras de France](#)

Cette plateforme est proposée par la Réunion des Opéras de France. La rubrique parcours d'opéras propose des ressources pédagogiques suivant trois entrées : connaître, pratiquer et se former.



[Enseigner la musique](#)

Les publications du réseau du réseau CANOPÉ pour l'éducation musicale. Développer une pratique au-tour de l'écoute, de l'interprétation et de la création à partir des œuvres patrimoniales et issues de l'actualité musicale.



Vade-mecum départemental
1^{er} degré de mise en œuvre des 2EAC / 2022-2023

À retrouver sur : [2EAC62](#)



Version : 29/08/2022